Cité libre

Volume XXIV
Numéro 2
Mars-avril 1996
3,95 $

Dossier :

MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ

COLLABORATION SPÉCIALE : PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

L'équipe de rédaction *au travail*



Nadia, Gabrielle et Monique... stylo en main.

Max...

... Jean-Paul...

... et Agnès à l'ordinateur.

Un moment de détente bien apprécié !



Editorial

LE SÉPARATISME À NU

« Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. » Cette simple évidence a frappé l'arène politique canadienne comme un coup de foudre.

Pris à leur propre jeu, les séparatistes ne savent plus comment expliquer que les frontières de leur pays imaginaire sont sacrées alors que celles du Canada sont modifiables à souhait. Pour Bouchard, ex-négociateur en chef d'une entente imaginaire, promu partitionniste en chef, la clé de ce mystère est évidente: le Canada n'est pas un «vrai pays». Tout ce qui nous entoure n'est qu'illusion. Plus terre à terre, Bernard Landry, cet éternel deuxième violon de la séparation, brillant manipulateur de la langue de bois péquiste, invente, lui, de nouveaux mots pour vendre la même vieille salade. Soyons imaginatifs, n'appelons pas les choses par leur nom: puisque la souveraineté-association, l'indépendance-partenariat, les monnaies et les passeports communs, les pays sans frontières, les doubles citoyennetés ne marchent plus, au lieu de dire «sécession» disons «union canadienne» et le tour est joué.

C'est ainsi qu'avec leur créativité débordante et leurs stratagèmes, plus «astucieux» les uns que les autres, les sécessionnistes s'affairent à détruire le Canada sans que les Québécois ne s'en aperçoivent.

Mais aujourd'hui, ce jeu est terminé: le séparatisme a été mis à nu. De multiples mouvements de citoyens se sont spontanément élevés pour rappeler trois idées bien simples mais jusqu'à présent souvent oubliées:
1) Le Canada est notre seul et vrai pays.
2) Ce sont les séparatistes qui sont des séparatistes.
3) Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.

Ce mouvement a connu un succès tout à fait inattendu et a déclenché de très vives réactions. Stéphane Dion, le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales, reconnaissant son bien-fondé, déclarait, selon *La Presse* du 27 janvier, que c'était une simple «question de justice naturelle» qui l'amenait à affirmer «que l'on ne peut considérer le Canada comme divisible et le territoire québécois comme sacré.» En réaction, Bouchard, oubliant toute rectitude politique, dévoila une fois de plus son nationalisme ethnique en décrétant que le Canada n'était pas un «vrai» pays.

Que les sécessionnistes s'affolent, c'est bien normal. Mais, à notre grand étonnement, cette lame de fond a effrayé non seulement les séparatistes, mais aussi d'ardents défenseurs du Canada. Des gens sages et pondérés tels que Jean Paré de *L'actualité*, Alain Dubuc, Lysiane Gagnon et Claude Masson de *La Presse* et même des cité-libristes de longue date (voir la chronique *Débats* dans ce numéro) attribuent les conséquences, manifestement néfastes de ce jeu insensé de partitions en chaîne, à ceux qui rappellent tout simplement que les frontières du Canada valent bien celles du Québec.

La simple évocation de la divisibilité possible du Québec révèle au grand jour les conséquences insensées du séparatisme. Toute son horreur est mise à nu. Va-t-on élever des frontières et construire des murs? Va-t-on séparer des familles? Subira-t-on de la purification ethnique? Séparer Montréal du reste du Québec? *«Over our dead bodies!»* clame Lysiane Gagnon dans *La Presse* du 25 janvier.

A *Cité libre* nous avons toujours soutenu que la partition d'un pays est un acte insensé et dangereux. Résister à ces manœuvres constitue une des dimensions essentielles de notre combat. Mais au nom de quelle logique tous les problèmes correctement identifiés n'émergeraient-ils qu'en cas de partition du Québec? Pourquoi la division du Canada n'entraînerait-elle pas l'érection de frontières, la division des familles, la purification ethnique et ainsi de suite? Suffit-il de décréter que le Canada n'est pas un «vrai» pays pour que nos familles à nous, qui avons des enfants, parents et amis, ailleurs au Canada, soient moins «vraies» que d'autres? Au nom de quelle logique présume-t-on que les citoyens canadiens, au Québec et ailleurs, ne diront pas eux aussi: *«Over our dead bodies»*?

Malgré notre désaccord profond, nous ne doutons pas de la bonne foi de la plupart de ces commentateurs. Selon nous, le double standard de leur critique de l'idée de partition montre qu'ils ont fait leur une partie du discours des séparatistes. Ces derniers ont déployé tellement d'efforts pour présenter ce qu'ils dénomment «l'accession à la souveraineté» comme une partie de plaisir où, dans l'harmonie générale, les gens entonneront en chœur «Gens du pays» que, bon gré mal gré, nous avons presque tous succombé au charme de leurs belles images et de leurs belles paroles. Il est en effet facile d'oublier que derrière le petit vocable bien innocent «ça» du slogan enchanteur «Oui, et ça devient possible!» se cache la destruction du Canada. Il faut presque faire un effort pour se souvenir que le premier devoir de *tous* les gouvernements canadiens consiste à défendre les droits des citoyens tels que définis par la loi. Nous risquons aussi d'oublier que le droit du premier occupant, constamment invoqué par les séparatistes québécois, est un principe chimérique de légitimation territoriale qui, d'occupant en

occupant, nous ramène à Adam et Eve. Nous risquons surtout d'oublier que les vraies purifications ethniques dérivent de la logique perverse des «vrais» et des «faux» pays, des «vraies» et des «fausses» nations, des «vrais» et des «faux» citoyens.

D'autres commentateurs, ébranlés par la colère des citoyens canadiens prêts à défendre leur pays, tentent de défendre la démarche péquiste en invoquant son caractère «profondément démocratique.» Claude Masson, par exemple, éditeur adjoint de *La Presse*, affirmait le 1er février dernier, que «de tout temps, la règle du 50 p. cent plus un a été reconnue comme légitime, [et a été] acceptée unanimement.» Ce faisant, il oublie, comme tant d'autres, quelques attributs essentiels de toute démocratie libérale digne de ce nom.

Ces gens oublient, d'abord, qu'on ne peut déterminer «démocratiquement» le sort de notre pays, le Canada, en ne consultant que les citoyens résidant au Québec. Ils oublient ensuite que tous les régimes démocratiques du monde utilisent, selon l'importance de l'enjeu, plusieurs modes de validation. Par exemple, selon ses propres règles, le Parti québécois ne peut être dissous sur la base du 50 pour cent plus un que Masson prétend «légitime et reconnu unanimement.» Puisqu'il faut deux-tiers des voix pour dissoudre le PQ, ce parti serait-il anti-démocratique?

Une démocratie stable et ordonnée requiert des règles raisonnables et cohérentes. Or, les séparatistes ont contrôlé tout seuls les règles du jeu en les changeant à leur guise pour se donner tous les atouts possibles. N'oublions pas comment s'est manifesté l'esprit «démocratique» des péquistes les derniers jours du référendum. N'oublions pas: la lettre de Bouchard encourageant les soldats canadiens à déserter; les lettres de Landry aux ambassades étrangères demandant la reconnaissance de cet Etat illégal en gestation et, pour couronner le tout, la célèbre entrevue de Parizeau avec Stéphane Bureau qui ne devait être diffusée qu'après la «souveraineté» et dans laquelle l'esprit «démocratique» des péquistes s'est révélé sous son vrai jour.

N'oublions pas le sourire satisfait de notre ex-premier ministre se délectant à l'idée d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Il se réjouissait tout autant à l'idée d'utiliser frauduleusement nos fonds de pension pour manipuler la devise canadienne sur les marchés internationaux. Si c'est ça l'esprit «démocratique,» que seraient donc la fraude, la sédition et les coups d'Etat?

Ces gestes inexcusables ne devraient-ils pas nous rappeler que le fondement ultime de l'esprit démocratique, l'état de droit, est souvent négligé par nos sécessionnistes? D'ailleurs, grâce à Me Guy Bertrand, nous savons aujourd'hui que la démarche péquiste s'éloigne dangereusement de la démocratie. Le juge Lesage, de la Cour Supérieure du Québec, a très clairement déclaré que celle-ci constitue, «une menace grave aux droits des citoyens.» Comment se fait-il que le juge Lesage n'ait pas été ébloui par l'esprit démocratique dont se réclament si vigoureusement les péquistes?

A *Cité libre*, notre combat vise avant tout à démasquer les démagogues et les marchands d'illusions. Dans la mesure de nos moyens, nous essayons de mettre à nu leurs ruses et leurs stratagèmes. Aujourd'hui, comme hier, nous luttons contre tous ceux qui veulent briser le Canada en traçant de nouvelles frontières autour d'un «Nous» imaginaire. Derrière les discours soporifiques et enchanteurs qui sont le fort des péquistes se cache une dynamique infernale qui risque de faire voler en éclats le Canada et ses parties constituantes. Ces manœuvres nous entendons les dévoiler, parce qu'à *Cité libre*, nous appelons les choses par leur nom:

- Oui, le partitionnisme est dangereux!
- Non, ce ne sont pas les citoyens canadiens fidèles à leur patrie qui sont des partitionnistes!
- Oui, ce sont les séparatistes qui sont des séparatistes! ■

MAX ET MONIQUE NEMNI

Max Nemni est professeur de philosophie politique à l'Université Laval. Il a été vice-doyen de la Faculté des sciences sociales de cette université. Ses récents écrits ainsi que ses communications ont surtout porté sur les effets du nationalisme québécois sur la fédération canadienne. Il a récemment reçu le «Rufus Z. Smith Award» accordé au meilleur article publié dans *The American Review of Canadian Studies.*





Monique Nemni est professeur au département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal. Elle est l'auteur d'une quinzaine de manuels pour l'enseignement du français langue seconde ainsi que de nombreux articles dans des revues scientifiques. Elle a reçu un prix d'excellence pour «contribution exceptionnelle à l'enseignement universitaire» décerné par l'Association des professeurs d'université de l'Ontario.

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe,
René-Guy Cantin, Alain Clavet,
Dany Gravel *(abonnements)*,
Jacques Hébert (*dîners*),
Jean-Paul Murray,
Paul-Christian Nolin,
Gérard Pelletier, Roxane Roy,
François-Xavier Simard

RÉDACTION
Directeurs de la revue:
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration:
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction:
Gabrielle Pascal
Révision de texte:
Agnès Chirinian
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal

PRODUCTION:
Graphisme: Studio Robillard
Impression: Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél.: (819) 778-0745

SIÈGE SOCIAL
Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317
Fax: (514) 846-3427

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél.: *Région de Montréal:*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais:
1-800-**361-1431**
Fax: (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) **364-1780**
Fax: (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.
H4N 1S2
Tél.: (514) 336-3941
Fax: (514) 331-3916

Dépôt légal: 1er trimestre 1995
ISSN: 1183-7144
Envoi de publication:
enregistrement no. 10123

sommaire

DANS CE NUMÉRO...



Voici encore un numéro de collection, puisque, comme dans les années héroïques des débuts de *Cité libre,* on y trouve un article de Pierre Elliott Trudeau. Bien que ce texte ait déjà paru dans *La Presse* et dans *The Gazette* du samedi 3 février 1996, il nous a semblé utile de lui donner la permanence et l'accessibilité qu'offre une revue. Il est à noter que nous avons gardé le titre du manuscrit original, «Lucien Bouchard et la vérité *ou* Lucien Bouchard, romancier» et non celui que La Presse lui a donné, «J'accuse Lucien Bouchard». Au moment où nous allons sous presse, Lucien Bouchard n'a pas encore répondu aux accusations de Trudeau. Nous tâcherons de suivre le débat dans notre prochain numéro.

Ce qui nous amène à vous annoncer que *Cité libre* innove encore. Dans ce numéro, vous trouverez pour la première fois une rubrique que nous espérions créer depuis longtemps et que nous intitulons: «Débat». Nous ne nous doutions pas que nous allions l'inaugurer par une critique de notre direction de *Cité libre,* mais c'est de bonne guerre. Nous espérons que cette rubrique deviendra régulière et qu'elle inspirera des débats fructueux qui alimenteront notre réflexion à tous.

Nous avons un dossier très riche sur le multiculturalisme. Nous sommes très fiers de la variété et de la qualité des contributions. Nadia Khouri explique pourquoi le multiculturalisme sème la panique chez certains Québécois. Franc. Sturino présente la politique multiculturelle canadienne et analyse ses effets sur le Canada et le Québec. Benjamin Barber nous met en garde contre le double danger du «Jihad» et du «McWorld» et fait la promotion d'une société civile. S'inspirant d'un modèle britannique, Fernand Ouellet propose une solution au dilemme de l'enseignement religieux dans un Québec de plus en plus multiculturel. Peut-on résoudre rationnellement des conflits légitimes de valeurs contradictoires dans des sociétés libérales multiculturelles? La monogamie et la polygamie sont-elles aussi acceptables l'une que l'autre? C'est à ces questions que répond, avec beaucoup de rigueur, Bhikhu Parekh.

Nos «regards critiques» continuent à pourfendre les mensonges et les mythes. William Johnson montre, preuves à l'appui, des similarités inquiétantes entre l'antisémitisme du début du XX[e] siècle en France et l'anglophobie au Québec. Jean Pellerin réfléchit sur les multiples réponses qu'on a données à l'éternelle question: «Mais qui sommes-nous donc?» David Beam et Bruce Katz nous expliquent pourquoi la thèse des deux nations est fondamentalement contraire au pluralisme. Quant à Michel Lebel, il répond au groupe des «Intellectuels pour la souveraineté» (IPSO) qui affirmaient dans *La Presse* que le nationalisme québécois n'est pas ethnique. Et si vous aimez la satire mordante, lisez «Canadiens, staliniens» d'Annie Brisset.

Geneviève Manseau a «prêté sa plume» à trois femmes: trois origines différentes, trois âges différents, trois perspectives différentes sur notre même réalité québécoise.

Dans «Vu et lu», Gabrielle Pascal traite d'un sujet si douloureux que nous préférons le refouler dans notre mémoire collective: la survivance en captivité. Elle nous présente deux auteurs qui ont eu le courage d'en parler. Cécile Braucourt, elle, nous offre l'évasion dans le surnaturel latino-américain de Julio Cortazar. Quant à André Smith, il réfléchit sur ce qu'il a vu et lu, à la télévision et dans la presse.

Si vous voulez savoir le sens du mot «démagogue» consultez donc le «Glossaire raisonné du citoyen averti»! Et pour vous détendre, nous vous offrons deux poèmes: l'un d'un jeune immigrant d'origine latino-américaine, récemment installé au Québec, et l'autre d'une sœur canadienne française de 93 ans...

Bonne lecture! ■



Prévenir l'éclatement du Canada et du Québec

Jacques Lévesque, professeur de science politique à l'UQAM, à écrit: «Ce n'est pas tant l'éclatement du Canada qui est à craindre que les tendances à l'éclatement du Québec qui vont suivre». Il explique ce phénomène de la façon suivante: «l'éclatement d'un État multinational induit toujours une dynamique de «fission» qui se répercute immédiatement à l'intérieur des nouveaux États qui en sont issus». Au Québec, cela veut dire que des régions, notamment celles que revendiquent les Autochtones, l'Ouest de Montréal et l'Outaouais pourraient vouloir se séparer du Québec...

Un souvenir d'enfance illustre mes inquiétudes. Lorsque j'étais à l'école primaire, à la campagne, il y avait derrière l'école un vieux hangar où nous allions jouer les jours de pluie. Constatant sa vétusté, nous avions trouvé le moyen de le faire osciller de gauche à droite de façon notable de l'intérieur. Un jour où nous étions particulièrement fiers de notre performance, un cultivateur d'âge mûr entra dans le hangar, un peu surpris par notre manœuvre et il nous demanda bien calmement: «Qu'est-ce que vous voulez faire les petits gars?» Nous lui avons répondu en cœur: «On veut le jeter à terre». Le bon vieux cultivateur perplexe demanda alors: «Pourquoi le jeter par terre?» Et à nouveau, nous avons lancé fièrement: «On veut le jeter à terre». Le monsieur, sur un ton sans colère, nous laissa avec la remarque suivante: «C'est de vos affaires, mais avez-vous pensé que vous êtes dedans?» Nous sommes restés muets et avons cessé ce jeu dangereux pour toujours.

Nos politiciens, dans leurs chicanes de pouvoir, me font penser à nous, à la petite école. Ils oublient trop souvent qu'ils sont, eux aussi, tous à l'intérieur du Canada d'aujourd'hui. Le Canada n'est pas un vieux hangar, mais un pays extraordinaire, fragile cependant et qui pourrait être mis à terre par les secousses et les poussées qui viennent de tous les côtés à la fois. Notre pays est merveilleux et mérite que nous travaillions à sa survie et à sa prospérité, dans un climat de paix sociale et politique.

Viateur Bergeron,
bâtonnier de la Ville de Hull,
est avocat et professeur.

Le problème du séparatisme

Le nationalisme et le principe d'État-nation sont basés sur l'exclusivisme ethnique, religieux et racial. Résultat: deux guerres mondiales dévastatrices et des centaines de guerres locales et régionales. La guerre yougoslave, les conflits de l'Azerbeïdjan / Arménie, du Cachemire, du Moyen-Orient, de l'Abkhazie sont de ceux-là. Ces conflits et d'autres menacent la paix mondiale. En plus, le durcissement appréhendé des politiques extérieures chinoise, russe, américaine en 1996 se développe sur un fond de crise économique, sociale, écologique et philosophique.

Au Québec, l'option souverainistes est encore trop fondée sur le principe nationaliste. La polarisation actuelle risque de déboucher sur des débordements violents. Avec la surexploitation démagogique des sentiments, les Québécois et les Canadiens ne sont pas à l'abri du syndrôme conflictuel yougoslave... La Communauté internationale a-t-elle intérêt à voir se multiplier les petits États-nations rivaux dont les contextes politico-économiques n'obéissent absolument pas aux impératifs modernes d'interdépendance? En politique, il y a trop d'émotion et trop peu de contenu.

La racine du mal contemporain est l'ignorance de la place de l'Homme dans l'Univers, la séparation entre nations, la séparation avec la nature et l'Univers.

Alain Bernier
est historien à Montmagny

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre?*

Alors, aidez-nous!

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes:

1. Vous pouvez écrire sur le sujet de votre choix ou contribuer au dossier spécial de chaque numéro.

2. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'en avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

3. Incluez une brève identification personnelle (deux ou trois lignes) et une photo.

4. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en WordPerfect 5.1 ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

5. Il est essentiel que vous relisiez - ou que vous fassiez relire - attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

6. Respectez les dates de tombée :

Numéro de mai-juin :
le 22 mars 1996

Numéro de juillet-août :
le 22 mai 1996

7. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante:

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier
Hull, Qué. J9A 2A3

Au plaisir de vous lire!

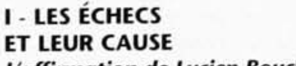
L'équipe reconnaissante

LUCIEN BOUCHARD ET LA VÉRITÉ
OU
LUCIEN BOUCHARD, ROMANCIER

Pierre Elliott Trudeau

J'accuse Lucien Bouchard d'avoir trompé la population du Québec durant la campagne référendaire d'octobre dernier. En dénaturant l'histoire politique de sa province et de son pays, en semant la discorde entre les citoyens par son discours démagogique, en prêchant le mépris pour les Canadiens qui ne partagent pas ses opinions, Lucien Bouchard a outrepassé les bornes de l'honnête débat démocratique.

Pour réhabiliter la démocratie au Québec, il importe de rétablir la vérité: c'est ce que je ferai en examinant quelques-unes des déclarations que M. Bouchard a faites entre le 14 octobre et le 27 octobre 1995.



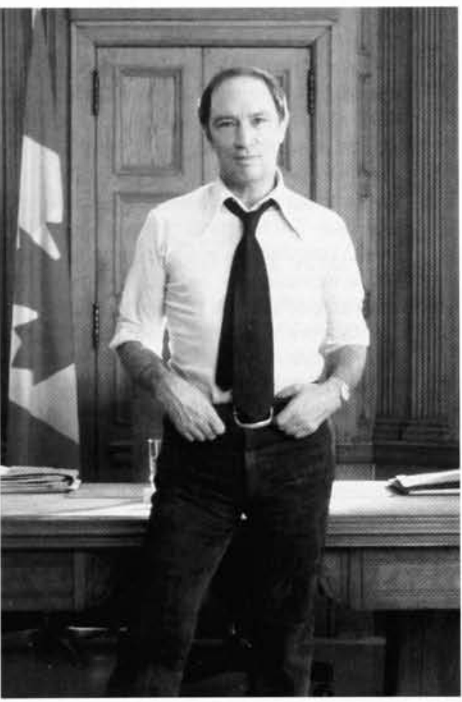
I - LES ÉCHECS ET LEUR CAUSE

L'affirmation de Lucien Bouchard:

Depuis trente ans, il y a eu je ne sais combien de dizaines de négociations entre le Québec et le reste du Canada: dans tous les cas on a échoué... On a profité de notre faiblesse politique...

(Le 14 octobre 1995, Centre communautaire de Saint-Justin, Rosemont.)

Les faits: En 1964, en 1971, comme en 1981, ce fut toujours le gouvernement du Québec qui fit échouer les négociations, en revenant sur sa parole donnée.



Pierre Elliott Trudeau est un des fondateurs de *Cité libre.* Il a été premier ministre du Canada de 1968 à 1979 et de 1980 à 1984.

Le cas de Meech, en 1990, est différent et j'y reviendrai plus loin.

1) En 1962, le premier ministre Jean Lesage - fortement secondé par son ministre René Lévesque - avait négocié et signé l'accord Fulton-Favreau pour rapatrier la Constitution canadienne. En 1964, M. Lesage changea d'idée et répudia l'accord.

2) En 1971, le premier ministre Robert Bourassa avait négocié une entente constitutionnelle qui donnait un droit de veto au Québec, avec plusieurs autres avantages d'ordre linguistique et judiciaire. Le gouvernement canadien avait convaincu les premiers ministres des autres provinces d'accepter cet accord. Le moment venu de signer cette «Charte de Victoria», M. Bourassa annonça à ses collègues qu'il avait de nouvelles demandes à formuler et qu'il avait besoin d'un court délai pour des raisons tactiques.

Quelques jours plus tard, il annonçait qu'il ne voulait plus signer ce qu'il avait lui-même négocié et proposé.

3) Le 16 avril 1981, le premier ministre René Lévesque signa avec sept autres provinces un «Accord constitutionnel» aux termes duquel il reconnaissait que le Québec était une province comme les autres et n'avait pas un droit de veto constitutionnel: *«This amending formula ... recognizes the constitutional equality of each of Canada's provinces»*. Le but de ce pacte était de forcer le gouvernement fédéral à reprendre les négociations en lui opposant un bloc solide de huit provinces. Cette tactique constitua un obstacle quasi incontournable au rapatriement dès lors que la Cour Suprême du Canada déclarait en septembre 1981 que - selon les

conventions - le gouvernement canadien ne pouvait pas rapatrier la Constitution sans «un degré appréciable de consentement provincial».

La solidarité du groupe des Huit fut rompue le 4 novembre 1981, lorsque M. Lévesque, en pleine assemblée de négociations et sans prévenir ses collègues, accepta une proposition du premier ministre du Canada pour résoudre l'impasse constitutionnelle par un référendum. En reniant ainsi sa parole donnée à ses sept alliés, M. Lévesque les forçait à se regrouper pour recomposer le front commun sans lui.

EN 1964, EN 1971, COMME EN 1981, CE FUT TOUJOURS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC QUI FIT ÉCHOUER LES NÉGOCIATIONS, EN REVENANT SUR SA PAROLE DONNÉE.

II - LES REVENDICATIONS ET LEUR EFFET

L'affirmation de Lucien Bouchard:
Durant 30 ans, la raison profonde pour laquelle ... on n'a jamais réussi à convaincre le Canada anglais (de concéder) la moindre revendication historique du Québec, ce n'est pas parce qu'on a envoyé des gens qui n'étaient pas des bons négociateurs. On avait les meilleurs. On avait René Lévesque.

(Le 18 octobre 1995, à Saint-Léonard.)

Les faits: Examinons d'abord la question des revendications, ensuite celle des négociateurs.

1) Les revendications véritablement «historiques» des Canadiens français consistaient essentiellement en une chose: le respect du fait français au Canada, principalement en matière de langue dans les instances fédérales et d'éducation, dans les provinces où les francophones étaient en minorité. Ainsi les deux premières revendications du premier ministre Jean Lesage, énoncées en juillet 1960 au tout début de la Révolution tranquille, étaient: premièrement, la reprise immédiate des pourparlers sur le rapatriement et la formule d'amendement de la constitution; et deuxièmement, l'adoption dans la constitution d'une charte des droits fondamentaux, incluant les droits linguistiques et éducationnels des minorités francophones hors Québec.

Or n'en déplaise à M. Bouchard, la formule Fulton-Favreau satisfaisait à la première demande, et la Charte de Victoria satisfaisait à la première et partiellement à la seconde, tandis que l'Acte constitutionnel de 1982 satisfaisait pleinement aux deux demandes à la fois. Dans les trois cas, ce sont les gouvernements du Québec qui - en manquant à leur parole - ont abandonné ces revendications traditionnelles.

2) Parlons maintenant des négociateurs, dont «on avait les meilleurs», selon M. Bouchard. Comment expliquer, en particulier, que M. Lévesque - qui n'avait qu'à tenir bon quelques heures de plus pour tourner à son avantage l'énorme entreprise de révision constitutionnelle qui avait commencé en 1967 et qui devait se terminer le 4 novembre 1981 - comment expliquer que M. Lévesque, ce meilleur des négociateurs, ait trahi subitement l'Accord des Huit pour accepter mon offre d'une consultation du peuple par voie de référendum? On ne connaîtra sans doute jamais la réponse à cette question, mais je hasarde l'hypothèse suivante : aurait-il craint que je capitule devant le front des Huit et que pour réussir le rapatriement, j'accepte de me rallier à ce que les Huit proposaient? M. Lévesque aurait alors été pris à son propre jeu, car en signant l'Accord des Huit il avait souscrit à une formule de rapatriement sans société distincte ni droit de veto pour le Québec.

Mais alors comment expliquer qu'il se dédise ensuite de ma proposition de référendum qu'il avait acceptée quelques heures plus tôt? Négociait-il de bonne foi, ou cherchait-il à faire échouer toute entreprise de coopération fédérale-provinciale destinée à résoudre le problème constitutionnel?

III - LA NUIT DES LONGS COUTEAUX: UNE FABRICATION

L'affirmation de Lucien Bouchard:
Alors qu'il y avait une alliance avec René Lévesque pour faire une entente qui avait du bon sens, ces sept provinces anglophones ... l'ont laissé tomber, une seule nuit.

(Le 23 octobre 1995, Cégep de Limoilou.)

Notons d'abord que lorsque M. Bouchard parle d'«une entente qui avait du bon sens», il ne sait pas ce qu'il dit. En effet, cette entente rejetait explicitement les notions de société distincte et de droit de veto, notions que par ailleurs M. Bouchard ne cesse de réclamer pour le Québec.

Les faits: «La nuit» en question, c'est évidemment celle dite «des longs couteaux», appellation honteusement empruntée à l'histoire du nazisme par la gent séparatiste aux prises avec une paranoïa aiguë. Que s'est-il donc passé?

LE 16 AVRIL 1981, LE PREMIER MINISTRE RENÉ LÉVESQUE SIGNA AVEC SEPT AUTRES PROVINCES UN «ACCORD CONSTITUTIONNEL» AUX TERMES DUQUEL IL RECONNAISSAIT QUE LE QUÉBEC ÉTAIT UNE PROVINCE COMME LES AUTRES ET N'AVAIT PAS UN DROIT DE VETO CONSTITUTIONNEL.

Après que René Lévesque avait trahi ses alliés du groupe des Huit en acceptant ma proposition d'un référendum, il perdit sa crédibilité

auprès d'eux. Les sept premiers ministres anglophones se trouvèrent en désarroi et la séance constitutionnelle fut ajournée au lendemain, 5 novembre.

Mais il importe de souligner que ce ne sont pas les «sept provinces anglophones (qui) ont laissé tomber» M. Lévesque, comme l'affirme M. Bouchard. C'est M. Lévesque qui a trahi ses sept alliés. Le couteau, c'est M. Lévesque qui l'a plongé dans le coeur de l'Accord des Huit qu'il avait pourtant signé moins de sept mois plus tôt.

Et quand M. Bouchard affirme dans son discours à la nation, le 25 octobre, que les «supposés alliés (de Lévesque) ... allèrent la nuit trouver Jean Chrétien dans un hôtel d'Ottawa», il colporte tout simplement une fausseté historique.

Les journaux de l'époque firent rapport des événements comme suit:

Dès l'ajournement de la séance, vers midi le 4 novembre, M. Lévesque déclarait: «Ça (... la proposition Trudeau) nous paraît une façon respectable et extraordinairement intéressante de sortir de cet imbroglio». Son ministre, Claude Charron, renchérissait: «C'est la solution idéale pour nous». *Le Devoir* rapportait que «à ce moment-là, la délégation québécoise jubilait et, au risque de déplaire à ses partenaires du Front Commun, n'hésitait pas un instant à monter dans le train proposé par Ottawa». *(Le Devoir,* le 5 novembre 1981.)

DEVIONS-NOUS NOUS ARRÊTER DEVANT UN ADVERSAIRE QUI DEMANDAIT LA SOUVERAINETÉ POUR SA PROVINCE MAIS QUI NE LA PERMETTRAIT PAS POUR NOTRE PAYS?

Le «risque de déplaire à ses partenaires» n'était pas imaginaire. La délégation québécoise finit par s'en apercevoir dans l'après-midi du 4 novembre, ce qui amena René Lévesque à répudier ma proposition de référendum, sans autre explication que de dire que c'était du «chinois». Le journaliste du *Devoir* Michel Vastel écrivit: «En fin de journée, le torchon brûlait entre Lévesque et ses anciens alliés». Et Vastel ajouta que plus tard, alors que chacun soupçonnait que des ententes se discutaient, «un haut fonctionnaire québécois devant qui on s'étonnait qu'il ne tente pas une dernière tentative de tenir les provinces ensemble, répondait désabusé: Nous n'avons plus aucune crédibilité après ce qui s'est passé ce matin». (*Le Devoir*, le 6 novembre 1981.)[1]

IV - LA LANGUE, L'ÉDUCATION ET LE VETO

L'affirmation de M. Bouchard:
La constitution de 1982 a réduit les pouvoirs du Québec dans le domaine de la langue et de l'éducation... René Lévesque l'a refusée. Claude Ryan l'a refusée. L'Assemblée nationale du Québec l'a refusée.

(Le 25 octobre 1995, 19h00, télévision de Radio-Canada.)

Les faits: 1) Dans le domaine de la langue et de l'éducation, la constitution de 1982 consacrait précisément «les demandes traditionnelles du Québec». Voici d'ailleurs ce que Claude Ryan en disait le lendemain de la déclaration susdite de Lucien Bouchard: «La loi (constitutionnelle) de '82 qu'a fait adopter M. Trudeau, ce n'est pas du tout l'épouvantail qu'on prétend. C'est une loi très raisonnable qui a donné une Charte des droits à tous les Canadiens, les Québécois comme les autres, qui a renforcé la protection des droits linguistiques des francophones à travers tout le Canada». Et ailleurs: «J'entendais M. Bouchard dire, hier soir, que (la constitution de 1982) avait enlevé au Québec des droits importants en matière de langue et d'éducation. À mon humble point de vue, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai».

Tout en désapprouvant «qu'on adopte cette loi sans que le Québec soit un des signataires», Claude Ryan reconnaît que «objectivement, les changements qu'a apportés la loi de '82, sauf la formule d'amendement, étaient de très bons changements». (Le 26 octobre 1995, entrevue avec Bernard Derome, Radio-Canada et Château Frontenac, RDI.)

2) Moi-même, je partageais les réserves de M. Ryan à propos de la formule d'amendement. Mais on se souviendra que la formule retenue par la constitution de 1982 était basée sur la formule mise de l'avant par M. Lévesque et les sept provinces anglophones qui formaient le groupe des Huit. Cette formule n'accordait pas un veto au Québec, alors que la formule d'amendement proposée par mon gouvernement en incluait un.

LA «NUIT» EN QUESTION, C'EST ÉVIDEMMENT CELLE DITE «DES LONGS COUTEAUX», APPELLATION HONTEUSEMENT EMPRUNTÉE À L'HISTOIRE DU NAZISME PAR LA GENT SÉPARATISTE AUX PRISES AVEC UNE PARANOÏA AIGUË.

Ainsi, le 2 décembre 1981, *Le Devoir* publiait ma réponse à une lettre du premier ministre Lévesque datée du 25 novembre 1981 et qui invoquait un droit de veto québécois. Je répondis en partie: «Entre l'année 1971 et le 5 novembre 1981, tous les gouvernements que j'ai dirigés ont préconisé une formule d'amendement qui aurait assuré un veto au Québec. Nous n'avons abandonné ce principe qu'après que vous l'aviez fait vous-même» en signant l'Accord des Huit, et après «que vous aviez de nouveau préconisé (cet accord) au cours de nos séances des 2, 3, 4 et 5 novembre».

3) Par ailleurs, à défaut de veto, l'Accord des Huit accordait aux

provinces un droit de retrait qui a été consigné dans la loi constitutionnelle de 1982 à l'article 38 (3). Ce droit permet à chaque province de refuser tout changement constitutionnel qui diminuerait sa «compétence législative» ou ses «droits et privilèges».

M. Bouchard révèle donc son ignorance de la constitution de 1982 quand il accuse le gouvernement Chrétien de «vouloir perpétuer par un «Non» la situation actuelle qui met entre les mains de l'appareil fédéral et des provinces anglophones un droit de veto total, même le pouvoir d'imposer n'importe quoi qu'il pourrait souhaiter au Québec». (Le 17 octobre 1995, 19h25, à l'Hôtel Westin à Montréal.)

Des sottises de ce genre, et il y en avait beaucoup, relèvent plutôt de l'hallucination que de la science politique.

V - LE RAPATRIEMENT DE 1982

L'affirmation de Lucien Bouchard: *On a rapatrié la Constitution en 1982 contre notre volonté ... parce que les intérêts du Canada anglais étaient tels qu'il fallait qu'ils fassent cela.*

(Le 27 octobre 1995, 19h30, télévision de Radio-Canada.)

Les faits: M. Bouchard interprète singulièrement notre histoire constitutionnelle! Ne sont-ce pas plutôt les Canadiens français qui traditionnellement voulaient relâcher les liens coloniaux avec la Grande-Bretagne en rapatriant de Londres la constitution canadienne? Mais pour ce qui est des «intérêts», les provinces anglophones avaient généralement les mêmes que le Québec: troquer leur consentement au rapatriement contre une augmentation des pouvoirs provinciaux.

Depuis 1927, tous les gouvernements canadiens avaient tenté en vain de convaincre les provinces de mettre fin à ce vestige de colonialisme, depuis celui de Mackenzie King en passant par ceux de Bennett, Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson. Tous avaient échoué et le Canada était le seul pays au monde qui possédât pour constitution une loi située dans un autre pays et, pour l'essentiel, amendable seulement par celui-ci. Or en 1982, nous sortions d'une très longue période de discussions constitutionnelles inaugurée par les provinces en 1967. Les citoyens en avaient assez et il fallait en finir: cent quinze ans après sa fondation comme pays, le Canada dépendait toujours de Londres pour amender sa constitution. Le Canada pouvait-il accepter encore une fois l'échec, alors que la seule opposition venait d'un gouvernement décidé à détruire le Canada? Devions-nous nous arrêter devant un adversaire qui demandait la souveraineté pour sa province mais qui ne la permettrait pas pour notre pays?

> **«En fin de journée, le torchon brûlait entre Lévesque et ses anciens alliés»**
>
> MICHEL VASTEL, *LE DEVOIR*

La Cour Suprême (à qui trois provinces, dont le Québec, avaient demandé de définir la règle du jeu constitutionnel) statua que le rapatriement ne pouvait se faire qu'avec un «degré appréciable de consentement provincial»; or cette exigence était largement satisfaite (neuf provinces sur dix).

Le premier ministre de la province de Québec était opposé au rapatriement mais en vertu de la règle du jeu sus-dite il n'avait pas de veto; d'ailleurs il y avait explicitement renoncé en signant l'Accord des Huit. De toute évidence, son gouvernement ne voulait rien savoir de ce qui aurait pu être à l'avantage de la Fédération canadienne.

Par ailleurs, 70 des 75 députés élus au Parlement fédéral par le Québec avaient voté en faveur du rapatriement, tandis qu'à l'Assemblée nationale 38 députés (M. Ryan en tête) sur 108 avaient voté - le 1er décembre 1981 - contre une résolution péquiste qui à toutes fins pratiques, claquait la porte aux efforts en cours pour chercher des compromis. Ainsi, moins de 40 pour 100 en tout des députés élus au fédéral et au provincial par les citoyens du Québec s'opposaient irréductiblement à l'entente constitutionnelle. On peut certes contester cette analyse arithmétique en prétendant que seul le gouvernement du Québec peut parler pour les Québécois. Mais cette prétention constitue l'essence même du séparatisme. Si l'on croit au Canada, on croit également que sur la question constitutionnelle les députés québécois au Parlement canadien représentaient l'électorat du Québec tout autant que les députés de l'Assemblée nationale.

Du reste, les sondages ont démontré que le rapatriement n'était pas répudié par la volonté populaire. En mars 1982, un sondage CROP indiquait que 48 pour 100 de la population québécoise blâmaient le gouvernement Lévesque pour son refus de signer l'accord, alors que seulement 32 pour 100 approuvaient son attitude. Et en juin 1982, selon Gallup, 49 pour 100 des Québécois considéraient la loi constitutionnelle comme une bonne chose et 16 pour 100 seulement en désapprouvaient la teneur.

VI - QUI A DIT NON À MEECH?

L'affirmation de Lucien Bouchard: *Ils (le Canada anglais) ont repoussé la main du Québec en 1990... Il n'y a personne qui est venu faire de manifestation à Montréal pour nous dire : «On vous aime». Ils ont tout simplement dit non à Meech.*

(Le 27 octobre 1995, 19h30, télévision de Radio-Canada.)

Les faits: Les séparatistes auraient évidemment préféré que quelques hurluberlus anglophones eussent piétiné le drapeau québécois l'avant-veille du référendum. Mais c'est pour le moins manquer d'élégance que de se moquer des dizaines de milliers de personnes qui ont afflué des autres provinces, le 27 octobre 1995, pour

témoigner de leur sympathie envers le Québec.

Et de fait, qui avait dit non à Meech?

1) Le 3 juin 1987, le gouvernement canadien et les neuf provinces anglophones ont dit oui à Meech et ont signé l'accord qui portait ce nom.

À travers le Canada, la presse anglophone y était généralement favorable et, au Québec, la presse anglophone et Alliance Québec, porte-parole des Québécois anglophones, ont dès le début dit oui à Meech.

2) Au Québec, les leaders d'opinion francophones disaient généralement non à Meech. Devant la Commission parlementaire créée par le gouvernement Bourassa en avril 1987, seulement 18 pour 100 des experts étaient en faveur de Meech et 70 pour 100 étaient contre. Quant aux associations et

C'EST POUR LE MOINS MANQUER D'ÉLÉGANCE QUE DE SE MOQUER DES DIZAINES DE MILLIERS DE PERSONNES QUI ONT AFFLUÉ DES AUTRES PROVINCES, LE 27 OCTOBRE 1995, POUR TÉMOIGNER DE LEUR SYMPATHIE ENVERS LE QUÉBEC.

groupes, 19 pour 100 étaient en faveur de Meech et 81 pour 100 étaient contre. Or tous ces «contre» qui disaient non à Meech comprenaient les organisations essentiellement francophones, tels que les trois grandes centrales syndicales du Québec (CSN, FTQ, CEQ), l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Union des écrivains, l'Union des artistes, l'Union des producteurs agricoles. (Voir Nemni, *op. cit.*)

3) Quant aux classes politiques du Québec, le Parti québécois et le N.P.D. se prononcèrent fermement contre l'Accord du Lac Meech. Mais, ô surprise!, le premier ministre Bourassa - tout en soutenant qu'il devait signer l'Accord - tenait néanmoins à exprimer des réserves. En effet, dès le 12 mai 1987, avant même l'adoption de l'Accord, il déclarait à l'Assemblée nationale que son gouvernement venait «de faire un autre pas en avant vers la

ENTRE L'ANNÉE 1971 ET LE 5 NOVEMBRE 1981, TOUS LES GOUVERNEMENTS QUE J'AI DIRIGÉS ONT PRÉCONISÉ UNE FORMULE D'AMENDEMENT QUI AURAIT ASSURÉ UN VETO AU QUÉBEC. NOUS N'AVONS ABANDONNÉ CE PRINCIPE QU'APRÈS QUE LÉVESQUE L'AVAIT FAIT LUI-MÊME.

solution temporaire du problème constitutionnel... Il y aurait *d'autres demandes* et d'autres discussions par la suite, ou une deuxième ronde ou *d'autres rondes* de réforme constitutionnelle». Le 18 juin 1987, M. Bourassa jugeait utile de parler à l'Assemblée nationale «du droit à l'autodétermination du Québec» et de rappeler que cela «fait partie du programme constitutionnel du Parti libéral». Enfin, le 23 juin 1987, il concluait le débat à l'Assemblée nationale en disant : «Le chef de l'Opposition (M. P.-M. Johnson) se réfère constamment aux sujets qui n'ont pas encore été complètement réglés sur le plan constitutionnel: oublie-t-il qu'il y a une deuxième ronde?»

4) M. Bourassa, lui, ne l'oubliait pas: en février 1990, soit plus de quatre mois avant l'expiration du délai pour la ratification finale de Meech, son parti adoptait la résolution «de mettre sur pied un comité constitutionnel (le Comité Allaire) chargé de la préparation du contenu politique de la *deuxième ronde* de négociations devant débuter *après la ratification* de l'Accord». On y ajoutait cependant une petite menace: le comité devait aussi préparer des scénarios «afin de parer à l'éventualité d'un échec de l'Accord du lac Meech».

Ainsi donc, M. Bourassa ressortait sa tactique de 1971 à Victoria: négocier un accord, mais avant même qu'il soit ratifié, annoncer que cet accord ne satisfaisait pas le Québec et que de nouvelles demandes allaient suivre. (Il ferait encore de même pour l'Accord de Charlottetown en 1992, lorsqu'il compara le référendum à une loterie.)

5) On aurait pu croire que de telles actions auraient désillusionné les braves gens qui pensaient que l'acceptation de Meech allait satisfaire le Québec et apporter la paix constitutionnelle au pays. Mais non! chose étonnante, le 23 juin 1990, après tant de déclarations vexatoires et de positions équivoques de la part du Québec, y compris l'utilisation du «nonobstant» pour empêcher l'affichage en langue anglaise, sept provinces anglophones et le gouvernement canadien appuyaient toujours Meech, tandis que les deux autres législatures provinciales n'avaient pas pu prendre de position définitive, à cause de l'hésitation d'*un* premier ministre provincial et de l'opposition d'*un* député amérindien.

Comment peut-on sérieusement conclure, comme Lucien Bouchard le fait, que c'est le «Canada anglais» qui a «repoussé la main du Québec en 1990» et qui a «tout simplement dit non à Meech»?

J'ACCUSE LUCIEN BOUCHARD

Appelant des faussetés et des contrevérités au soutien d'une démagogie hargneuse, Lucien Bouchard a trompé l'électorat lors du référendum d'octobre dernier. Il a par ce fait même souillé la bonne réputation démocratique de la province du Québec, et ne mérite pas la confiance des honnêtes citoyens de sa province. ■

[1] Pour plus de détails sur les commentaires de presse, voir Max Nemni, «Le Dés»accord du Lac Meech et la construction de l'imaginaire symbolique des Québécois» dans L. Balthazar, G. Laforest, V. Lemieux, *Le Québec et la restructuration du Canada: enjeux et perspectives*, Québec, Septentrion, 1991 p. 177-179, et William Johnson, *A Canadian Myth: Québec Between Canada and the Illusion of Utopia*, Montréal, Robert Davies, p. 180-183.

LA PANIQUE DEVANT LE MULTICULTURALISME

Nadia Khouri

Au Québec, le multiculturalisme plonge les souverainistes dans la panique. À l'ouest du pays, les réformistes y voient un péril allant du jaune au noir. Selon ces derniers le multiculturalisme nous divise et défigure nos symboles nationaux. Selon les souverainistes il nous fait perdre notre identité, il empêche l'intégration à notre culture distincte et unique. Nous nous sentons envahis par des hordes bizarres venues des monts et des mers, et pour tout dire nous ne savons plus qui nous sommes. Chose certaine, le multiculturalisme nous fait rater nos référendums... Je ne sais si vous l'avez remarqué, mais plus on est multiculturel moins on parvient à gagner ses référendums. Et moins on parvient à gagner ses référendums plus on a peur du multiculturalisme: ce sont là des corrélations irréfutables. Mais je n'ai pas l'intention de vous faire peur. Je suis ici pour exorciser la panique.

Deux débats récurrents au Québec s'affrontent, s'entremêlent et s'enlisent comme dans une interminable psychothérapie: le débat sur la souveraineté-séparation... et le débat sur le multiculturalisme. Ce sont à mon avis les multiples confusions qui découlent de ces interférences qui sont à la base de cette panique du multiculturalisme. Je vous propose une interprétation qui nous permettra de mettre un peu de cohérence dans ces débats où parfois, comme on dit vulgairement, un cochon ne retrouverait pas ses petits.

Je prendrai le cas d'un livre qui est au centre de ces débats, et qui a reçu beaucoup d'approbations et de désapprobations, c'est l'ouvrage de Neil Bissoondath, *Selling Illusions: The Cult of Multiculturalism in Canada* (Penguin, 1994) qui a été publié en traduction française sous le titre de *Le marché aux illusions: la méprise du multiculturalisme* (Boréal, 1995). Ce livre, qui descend le multiculturalisme en flèche, est devenu une sorte de divine surprise pour les souverainistes au Québec - tels Bernard Landry et la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, qui en a écrit la préface - ainsi que pour la droite populiste formée par le Parti réformiste ailleurs au pays. On verra que je n'attaque pas Bissoondath - quoique je pense que sa réflexion a de sérieuses limites - mais son livre et la personnalité de son auteur (un Trinidadien d'origine hindoue lié à une Québécoise francophone) ont été reçus avec une émotion reconnaissante par tous ceux qui sont hostiles au multiculturalisme: Bissoondath semble leur dire tout ce qu'ils ont eux-mêmes toujours voulu dire contre cette politique sans avoir jamais osé l'exprimer sous l'empire de la malencontreuse rectitude politique.



Nadia Khouri est professeur de philosophie à Dawson College, à Montréal. Elle a publié *Le biologique et le social* (Préambule, 1991), *Discours et mythes de l'ethnicité* (ACFAS, 1992) et *Qui a peur de Mordecaï Richler?* (Balzac, 1995).

Bissoondath attribue toutes sortes de maux à la politique du multiculturalisme: elle nous divise, elle retarde l'intégration des néo-Canadiens, elle nous détourne du centre de la nation, elle favorise la discrimination et nous livre à la merci des groupes de pression, elle folklorise la culture, bref, elle a fait de la diversité des cultures une *vache sacrée*. Tout cela est-il vrai? Peut-on réellement attribuer la fragmentation sociale, les retards à l'intégration, la discrimination, la folklorisation de la culture à la seule politique du multiculturalisme? Aux États-Unis ou l'idéologie dominante à ce niveau est celle du creuset (*melting pot*) qui est censément le contraire du multiculturalisme, la fragmentation sociale et économique est considérable, les ghettos noirs sont répandus dans la plupart des grandes villes, le racisme est tenace et l'activisme des groupes de pression ne fait que croître.

L'articulation entre le débat «souveraineté» et le débat «multiculturalisme» ne se fait pas clairement car chacun des débats contient une série de sous-débats paradoxaux et complexes. On trouve ainsi aux côtés des indépendantistes inconditionnels ou intégristes, des souverainistes qui se disent antinationalistes, des fédéralistes nationalistes, ainsi que des nationalistes dits «mous» (sans doute par d'autres, car nul ne se trouve assez masochiste pour se déclarer appartenir au parti mou!). Et quand les deux débats — souveraineté/multiculturalisme — interfèrent dans un débat tel que celui du port du *hijab* à l'école, on voit apparaître tous les cas de figure: des souverainistes pro-*hijab* par respect des droits individuels, ou pro-*hijab* mais par respect de prétendus «droits collectifs», religieux ou eth-

niques — des souverainistes anti-*hijab* soit par esprit laïc, ou par féminisme, ou bien, ce qui est tout différent, par la simple exigence d'assimilation des immigrants au caractère «distinct» d'un éventuel Québec indépendant.

JE NE SAIS SI VOUS L'AVEZ REMARQUÉ, MAIS PLUS ON EST MULTICULTUREL MOINS ON PARVIENT À GAGNER SES RÉFÉRENDUMS.

Dans cette société pluraliste qu'est la société québécoise, les souverainistes développent une grande argumentation sur le «peuple québécois», tenant ce peuple pour une réalité sans équivoque et sans ombre. Même ici on trouve cependant des contradictions entre souverainistes intégristes et nationalistes modernistes. Pour les intégristes, le mot «peuple» semble se référer à une homogénéité nostalgique. Pour les nationalistes modernes ou les modernisateurs, le «peuple québécois» est vu comme un objet d'intégration civique, tout le monde étant à la fois appelé et élu à des conditions minimales: l'usage de la langue française comme langue principale et le respect des règles civiques fondamentales. Pour ces modernisateurs, l'histoire du Québec ne saurait être limitée aux seuls Québécois «de souche», la société québécoise elle-même étant composée de communautés beaucoup plus diversifiées et nombreuses que ne le prétendent les intégristes. Cependant, le problème ici découle du fait que pour amener la population résidant dans la province à adhérer au Québec comme «nation» (ou pays) plutôt qu'au Canada, les nationalistes modernes se trouvent logiquement contraints de passer par une identité ethnique québécoise, à ne pas confondre avec l'identité et la citoyenneté canadiennes.

Ainsi, tous les nationalistes ont besoin de l'objet «peuple» comme argument de leur combat. Toutefois, chez les souverainistes mêmes, la notion de peuple varie en extension et en compréhension. Rien d'étonnant à ceci: il n'y a pas au Québec une unanimité stable et claire sur cette notion et ceci parce que cette définition stable n'a jamais existé. Dès l'origine et toujours par la suite, il y a eu au Québec du mélange, des mémoires enchevêtrées, des populations qui ne sont pas séparées. Pour donner au «peuple québécois» sa cohésion, il faudrait éliminer une véritable majorité de Québécois issus de mariages mixtes, de Québécois francophones de «vieille souche» française, irlandaise ou allemande qui considèrent le Canada comme le pays qu'ils ont contribué à fonder, de Québécois anglophones vivant au Québec depuis toujours ou, pour ce qui est des membres de la communauté noire de Montréal, venus des États-Unis au dix-neuvième siècle, d'autochtones anglophones ou francophones qui considèrent le gouvernement fédéral comme leur fiduciaire, d'immigrants de toutes origines et d'établissement ancien ou récent (Juifs, Italiens, Polonais, Grecs, Ukrainiens, etc.). Donc, l'identité «peuple» demeure problématique, partiellement imaginaire, partiellement volontariste, partiellement dénégatrice du réel.

CHEZ LES SOUVERAINISTES MÊMES, LA NOTION DE PEUPLE VARIE EN EXTENSION ET EN COMPRÉHENSION. RIEN D'ÉTONNANT À CECI: IL N'Y A PAS AU QUÉBEC UNE UNANIMITÉ STABLE ET CLAIRE SUR CETTE NOTION ET CECI PARCE QUE CETTE DÉFINITION STABLE N'A JAMAIS EXISTÉ.

Si on est attentif à ce qui se dit et s'écrit dans les discours publics, politiques, et les médias, on ne peut que discerner rapidement la coexistence de *trois grands textes*, qui se confrontent à tout coup, presque dans chaque discussion, en une concurrence où — à mon sens — le texte des droits finit par l'emporter. Il y a ainsi:

1) le texte du pacte d'origine, pacte confédératif entre deux nations dites «fondatrices» ainsi que des traités entre colonisateurs et nations dites «premières».

2) le texte multiculturel, texte issu des mutations démographiques de l'après-guerre et de l'apport grandissant de l'immigration. Son manifeste fondateur remonte au 8 octobre 1971. Le gouvernement du premier ministre Pierre Elliott Trudeau inaugurait alors une nouvelle politique culturelle qui se distinguait des conclusions du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). Cette politique remplaçait l'ancienne conception d'une culture pour les Canadiens d'origines française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une autre pour tous les autres. Car, déclarait ce manifeste, bien qu'il y eût deux langues officielles, il n'y avait pas de culture officielle. Dès lors, aucun groupe ethnique n'avait la préséance sur un autre. Aucun citoyen ou groupe de citoyens n'était autre que canadien et tous doivent être traités équitablement.

3) enfin, le texte citoyen, texte de la Charte, texte des droits, qui englobe et dépasse les deux précédents en agissant comme un document d'arbitrage et de contrepoids. C'est, de ces trois grands paradigmes, celui de la Charte qui a eu le plus grand impact sur la société récente. Ce texte-ci est curieusement absent du livre de Neil Bissoondath. Il en résulte un certain nombre de contradictions qui affaiblissent l'argumentation civique qu'il veut développer sur les effets pervers d'une politique de la différence.

Le premier texte, celui du pacte d'origine, est le texte de la mémoire, le texte conservateur du passé, le texte du territoire et des racines, de l'ancienneté (et de ses degrés), de la *souche* et du *statut particulier* (de «société distincte», d'Indien, de Métis, d'Inuit). Bissoondath met l'accent sur les droits collectifs et sur le sentiment qu'il y a des collectivités qui sont plus *collectives* que d'autres,

plus «distinctes» que d'autres. C'est le texte de la récapitulation des origines, du «je me souviens», texte d'une mémoire collective invoquée et réinvoquée en fonction d'enjeux présents et d'espérances futures. Ce paradigme du pacte d'origine est la doctrine de base du nationalisme québécois et — de même — des revendications des autochtones. Il établit comme postulat que le Canada est fondé sur un pacte irrévocable pour réclamer la reconnaissance formelle de nations distinctes à l'intérieur du pays ou, dans le cas des souverainistes au Québec, pour justifier une sécession éventuelle si cette reconnaissance expresse n'est pas accordée. Ce postulat permet d'entretenir l'ancienneté des griefs pour des groupes déterminés qui trouvent ainsi à donner à leurs revendications une prééminence de légitimité. Il faudrait noter également ici l'existence de deux conceptions du pacte d'origine, concurrentes et historiquement décalées l'une par rapport à l'autre: celle des nationalistes québécois - qui parlent de «peuples fondateurs», de «nations fondatrices» ou de «dualité canadienne» - et celle des autochtones qui considèrent qu'ils précèdent l'acte de fondation même du pays par ces deux «peuples».

Le second texte, le texte multiculturel, comprend un concept-clé: le rejet de la préséance (ou domination) d'une culture sur une autre par le biais de la reconnaissance de toutes les cultures sans discrimination, mais cependant *dans un cadre bilingue,* soulignant ainsi la dualité linguistique canadienne. Ce texte a pour buts: a) d'adapter le premier texte à la réalité démographique en mutation, à l'immigration croissante, au pluralisme grandissant, au recul démographique des peuples dits «fondateurs»; b) de favoriser une co-intégration multiple par le biais notamment de lois anti-discriminatoires, surtout de la loi sur l'équité en matière d'emploi (action positive). Ce texte est lui aussi caractérisé par la concurrence des groupes et des communautés, par la confrontation de mémoires multiples et de pratiques hétérogènes. Et, notons-le sans céder à l'angélisme, il est également traversé par toutes sortes de dérives ethnicistes, d'intégrismes et de particularismes entretenus, ainsi que par des obstacles auto-infligés à l'intégration même.

Bissoondath met l'accent sur les droits collectifs et sur le sentiment qu'il y a des collectivités qui sont plus collectives que d'autres.

Ces deux premiers textes, s'ils jouissaient de toute latitude pour épanouir leur «potentiel» viendraient, à la fois, à brève échéance, en conflit ouvert l'un avec l'autre et entraîneraient une balkanisation des revendications «collectives», les forces centrifuges étant le nationalisme québécois et le régionalisme, particulièrement le régionalisme des provinces de l'ouest.

C'est le troisième texte, celui de la Charte, le *texte citoyen,* que je serais tentée de nommer *texte de la convergence* qui à mon avis articule une communauté des valeurs au sein de la diversité même. Ce texte a désormais la plus grande portée sur la société parce qu'il régit de multiples décisions judiciaires qui modifient très concrètement les rapports sociaux. Il faut s'y arrêter. Il importe de comprendre que le mot-clé de la Charte est le mot *liberté* et qu'elle reconnaît que la «collectivité» n'est que le dénominateur commun d'individus regroupés librement. Il ne saurait y avoir de droits «collectifs» comme tels, ceux-ci ne pouvant avoir de portée sur les questions de liberté ni influer sur les choix des individus qui font partie, bon gré mal gré, et de manière toujours révocable en tout cas, des dites «collectivités». La Charte limite indubitablement la *portée* des deux premiers textes qui définissent du collectif en ne les reconnaissant que s'ils apparaissent compatibles avec une liberté de choix de la part de «personnes» porteuses de droits égaux à ceux de toutes les autres.

Hormis les nationalistes de tous bords, tout le monde s'accorde à voir dans la Charte le ciment de l'unité canadienne et le principe intégrateur de cet immense pays multiculturel et multilingue.

Le politologue Alan Cairns a montré la manière avec laquelle le discours et l'application de la Charte depuis 1985 ont pu former les attitudes culturelles récentes et la personnalité collective canadienne au-delà des questions d'identité nationale, ethnique ou culturelle. Il ne fait guère de doute, d'autre part, que l'esprit de la Charte a influé sur la critique qui s'est faite en divers points du pays et finalement sur le rejet de l'enchâssement dans la Constitution de la «société distincte» pour le Québec et de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones (*Charter Versus Federalism,* McGill Queens, 1992).

Il importe de souligner donc ici la portée symbolique de la Charte en tant que document de référence et de légitimation des discours partout au pays. En effet, il ne serait pas exagéré d'affirmer avec Alan Cairns que depuis près d'une dizaine d'années, l'identité canadienne s'est (re)construite autour de cette Charte. Hormis les nationalistes de tous bords, tout le monde s'accorde à voir dans la Charte le ciment de l'unité canadienne et le principe intégrateur de cet immense pays multiculturel et multilingue. Agissant comme arbitre entre ceux qui se réclament du pacte d'origine et ceux qui se réclament des cultures à l'infini, la Charte enchâsse dans la constitution des valeurs et une identité politiques s'appliquant à tous les Canadiens quelle que soit leur origine. Elle définit ainsi un «pan-canadianisme» qui ne serait pas subordonné à la concentration provinciale ou régionale, et qui protège tous les citoyens

sans distinction contre les revirements du suffrage universel.

La composante canadienne de l'identité civique devrait se trouver théoriquement ainsi renforcée par l'accessibilité universelle du contrat social et par une uniformité de traitement de tous les citoyens au-delà des desiderata des gouvernements provinciaux et des différences culturelles. La Charte limite également le pouvoir du gouvernement fédéral lui-même de traiter ses citoyens différemment ou inégalitairement selon leur origine ou domicile provinciaux ou régionaux.

Bissoondath est tombé dans le piège des nationalistes et des populistes de l'Ouest hostiles à l'esprit libéral de la Charte.

Deux conséquences importantes de l'application de la Charte sont à retenir. Elles serviront à nous expliquer cette panique face au multiculturalisme dont je parlais tout à l'heure. Ce sont: 1) l'accroissement de la participation des citoyens de toutes origines à la communauté des droits, par le biais de l'affirmation multiculturelle, phénomène inédit qui fatalement accroît les tensions entre les groupes qui étaient préalablement séparés ou isolés et qui se trouvent maintenant de plus en plus en contact les uns avec les autres (Voilà pourquoi je pense que ces tensions sont l'indice que les choses vont en fait mieux! Personne n'a jamais dit que la démocratie participative était un long fleuve tranquille), 2) la prise de conscience (pour ainsi dire forcée) des principes constitutionnels redéfinissant les libertés et surtout les cadres d'interprétation de ces libertés, 3) l'extension du discours de la Charte à toutes les institutions et l'adoption d'un langage des droits, c'est-à-dire d'un langage de prise de conscience des obligations civiques là où les rapports de pouvoir dominaient. Il existe désormais une infrastructure étendue de la Charte, des jugements et des précédents, ainsi qu'une littérature considérable dont se prévalent d'ailleurs tous les représentants des groupes ethniques ou multiculturels. Les juges eux-mêmes ont subi l'influence de la Charte, et ils sont régulièrement appelés à définir (et re-définir) l'identité collective des Canadiens anciens et nouveaux.

À cet égard, la Charte a fait perdre au fédéralisme son principe organisateur moniste et elle fait émerger un discours sur la citoyenneté plurielle. Le discours constitutionnel s'en est trouvé profondément transformé, car la Charte appartient aux citoyens et non pas aux gouvernements. Ceci n'est pas sans déplaire aux partis politiques aspirant à un pouvoir fort et désirant avoir les coudées franches.

La présence publique de la Constitution depuis son rapatriement a créé un sentiment de propriété ou d'appropriation civique chez tous ces groupes. C'est justement ce fort sentiment de propriété et son exploitation par certains groupes qui est l'objet des attaques de Neil Bissoondath, car il y voit une perte du sentiment unitaire de la nation canadienne traditionnelle comme *centre* et point de référence. L'absence de ce que j'ai nommé le troisième texte dans *Selling Illusions* empêche cependant Bissoondath de voir que la Charte réduit et régule la portée du multiculturalisme comme dictature des communautés. Ceci fait que, bien qu'il ne l'ait pas voulu, Bissoondath est tombé dans le piège des nationalistes et des populistes de l'Ouest hostiles à l'esprit libéral de la Charte.

Enchâssé dans une Charte qui reconnaît surtout les droits d'individus libres et égaux, le multiculturalisme, même reconnu, même accepté, même en s'affirmant et même encouragé ne saurait se substituer à l'identité civique pan-canadienne des valeurs et des droits que garantit la Charte à tout individu.

Si dans sa critique des abus commis au nom du multiculturalisme, Bissoondath avait tenu compte de ce rôle d'arbitrage de la Charte et de cette démocratie des droits qui s'est développée à son ombre, il verrait que certaines décisions judiciaires n'ont pas grand-chose à voir avec le multiculturalisme en soi. Je pense au droit de porter le *hijab* à l'école. Je pense au cas de la juge Verreault sur une affaire d'inceste dans une famille musulmane, au droit au port du turban sikh dans la Gendarmerie royale. L'erreur de Bissoondath est d'avoir mis toutes ces décisions juridiques dans le même sac. Ceci l'empêche de voir que le cas du jugement Verreault qui particularise le droit pour prétendûment l'adapter à une singularité religieuse ou collective, en fait chimérique et fausse, est *diamétralement opposé* au droit de porter le *hijab* et à celui de porter le turban sikh à la Gendarmerie royale. Que Bissoondath ne perçoive pas cette antinomie entre les cas relève d'un malentendu.

La loi sur le multiculturalisme ne soustrait aucun de ces groupes aux règles et limitations imposées par la Charte, mais elle a en revanche encouragé une participation effrénée de la population multiculturelle à la chose publique. C'est cette participation accrue des communautés de toutes sortes qui a pu donner l'impression d'une balkanisation de l'identité et Bissoondath la voit comme telle parce qu'il a choisi de se placer lui-même, paradoxalement, dans une logique identitaire du pacte d'origine de la nation. C'est ce qu'il appelle le «centre». Et il a raison de dire que pour certains leaders des communautés ethniques, le multiculturalisme est devenu une vache sacrée. Mais il y a, en dépit de tout ceci, malentendu à cause de l'absence d'un véritable débat sur le texte qui réduit la fétichisation de la loi sur le multiculturalisme. Ceci le conduit à faire

comme s'il ne s'était rien passé depuis dix ans, comme si l'ancien système fédéral n'avait subi aucune transformation. Dès lors, il ne voit pas les changements profonds que la Charte a apportés dans les mœurs et l'identité canadienne.

LA CHARTE APPARTIENT AUX CITOYENS ET NON PAS AUX GOUVERNEMENTS. CECI N'EST PAS SANS DÉPLAIRE AUX PARTIS POLITIQUES ASPIRANT À UN POUVOIR FORT ET DÉSIRANT AVOIR LES COUDÉES FRANCHES.

La méprise est due au fait que la nouveauté de la Charte et le côté sensationnaliste des comptes rendus de décisions judiciaires qu'en a donné la presse font qu'on la connaît encore très mal dans sa véritable portée et fonction. Je veux dire par là que la presse a monté en épingle des plaintes et des procédures judiciaires au plus haut niveau dont le caractère particulariste, excessif ou extravagant a pu frapper le public comme s'il découlait de la nature de la Charte elle-même, alors que cette Charte constitue en fait un filtre et un régulateur de ces revendications de groupes qui tendent tous à voir midi à leur porte. Enchâssé dans une Charte qui reconnaît surtout les droits d'individus libres et égaux, le multiculturalisme, même reconnu, même accepté, même en s'affirmant et même encouragé ne saurait se substituer à l'identité civique pancanadienne des valeurs et des droits que garantit la Charte à tout individu.

Dans sa forme canadienne de «ressource civique» (mais aussi économique) le multiculturalisme est alors parfaitement acceptable dans un État de droit qui interdit à quelque groupe que ce soit d'imposer sa loi *(préséance)* à tout autre groupe ou à tout individu. Ainsi, au Canada, je suis pour le droit de porter le *hijab* pour quiconque choisit effectivement de le porter, car je sais que l'état de droit canadien ne me contraindra pas et ne contraindra personne à le faire et désavouera quiconque voudrait l'imposer. En Algérie, en revanche, je serais résolument contre puisqu'aucune garantie de droit ne marquerait les limites du choix et de la contrainte. Pour Bissoondath, le *hijab* représenterait, je suppose, l'étrangeté au Canada et la norme en Algérie? Mais comment trancher entre la norme et le hors-norme, le centre et la périphérie, la continuité et la rupture dans un monde où aucune société n'est à l'abri de mutations profondes touchant toutes ces catégories? Ayant mal compris les enjeux d'un État de droit moderne fondé sur une conception, disons-le, *unificatrice* de la diversité et des contrepoids, Bissoondath est alors victime d'une autre sorte d'illusion, celle qui consiste à voir au Canada un «centre» historique unificateur et potentiellement salvateur, alors que ce «centre», pour autant qu'il eût été jadis traditionnellement défini par des «races fondatrices», est en fait lui-même profondément divisé et campé sur des positions de «sociétés distinctes» et de statuts particuliers. Chez Bissoondath le «centre» reste curieusement identifié aux principes généalogiques de la nation identitaire ou ethnique qu'il récuse lui-même chez les porte-parole des communautés multiculturelles. On lui saura gré d'insister malgré tout sur des valeurs civiques. Mais sans un débat de fond sur le rôle civilisateur de la *nation politique,* rassemblant tous les citoyens autour de valeurs communes capables à la fois d'englober et de dépasser les particularismes, y compris ceux d'un «centre» clivé par les tensions inhérentes au pacte d'origine, Bissoondath ne peut que tomber dans la méprise qu'il prétend lui-même dissiper.

Comme vous avez pu le remarquer, je n'ai pas peur du multiculturalisme à la canadienne. Et contrairement aux Cassandre qui nous prédisent la destruction du pays et la désintégration de notre identité par le pluralisme grandissant de notre société, je suis convaincue que c'est ce pluralisme même, dans le cadre des droits et libertés garantis par la Charte, qui assure notre unité. Et ici, *the proof of the pudding is in the eating,* comme on dit. Faites donc un référendum et voyez qui vote pour l'unité et qui vote pour la sécession. ■

LÀ OÙ RÈGNE LA LIBERTÉ, IL N'Y A RIEN À CRAINDRE POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET L'UNITÉ DE L'ÉTAT.

Immanuel Kant,
Was ist Aufklärung?

LE MULTICULTURALISME CANADIEN ET LE QUÉBEC

FRANC. STURINO

Le multiculturalisme a fait son entrée sur la scène politique canadienne par la tenue de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, instituée sous le régime de Lester Pearson en 1963 et dont le rapport a été terminé en 1970. Comme son nom l'indique, le mandat originel de la Commission consistait en l'étude des relations entre les deux peuples fondateurs du Canada dans le but de répondre aux griefs qui avaient été formulés par le Canada francophone contre la majorité anglophone. Toutefois, les pressions des Canadiens de l'ouest ont donné lieu à leur insertion dans les termes de référence de la Commission, pour donner le Volume IV du Rapport intitulé, *La contribution culturelle des autres groupes ethniques*. La confiance et l'optimisme libérés par le centenaire du Canada en 1967 ont été enrichis par le travail de la Commission qui a jeté les fondations de la reformulation, par le gouvernement fédéral, de l'identité canadienne.

Une infrastructure nationale pour le bilinguisme et la reconnaissance de la réalité sociologique du multiculturalisme devaient s'ajouter à la réalité historique des deux nations fondatrices du pays. En octobre 1971, Pierre Elliott Trudeau annonçait officiellement la politique canadienne sur le multiculturalisme dans un cadre bilingue. Tout en souscrivant au maintien de la distinction culturelle, le fédéral devait donner son appui à la promotion de l'unité nationale et à l'établissement des langues officielles. Au cours des années 1980, la mise en valeur du multiculturalisme dans la Charte des droits, bien que digne d'attention, a peu contribué à améliorer concrètement la politique culturelle façonnée dans les années 1970.



Franc. Sturino est directeur du département d'histoire au collège Atkinson à l'Université York à Toronto. Il est l'auteur de plusieurs écrits sur l'immigration canadienne et l'ethnicité, en particulier de *Forging the Chain: A Case Study in Italian Migration to North America, 1880-1930* (Multicultural History Society of Ontario, Toronto, 1990).

La raison pour laquelle le multiculturalisme canadien s'est concrétisé à ce moment-là est bien connue. Même s'il a été formulé en tant que politique officielle, le multiculturalisme ne constituait aucunement une simple manœuvre de l'élite politique à son propre avantage. Les démarches effectuées par les groupes ethno-culturels afin d'être pris en compte lors des délibérations de la commission B et B furent un succès, étant donné que la base démographique du Canada avait changé considérablement au cours de l'après-guerre.

Deux vagues d'immigration majeures, la première sous Wilfrid Laurier au tournant du siècle et ensuite principalement sous Louis St.Laurent pendant les années 1950, ont fait passer la proportion de Canadiens qui n'étaient ni d'origine anglaise, ni d'origine française, de 8 % en 1871 à 27 % en 1971. Qui plus est, malgré les efforts concertés vers l'assimilation, l'identité culturelle de ces groupes s'est maintenue jusqu'au milieu du siècle pour ensuite s'affirmer pendant l'après-guerre, période qui a vu plus de deux millions d'immigrants entre la fin de la guerre jusqu'en 1970, venir s'ajouter à la mosaïque canadienne. Il s'agissait principalement d'autres européens tels des Hollandais, des Allemands, des Italiens et des Polonais, mais aussi un nombre croissant d'immigrants provenant d'Afrique et d'Asie. En 1970, la base démographique et culturelle du Canada avait vécu un profond changement, et le multiculturalisme officiel ne faisait que reconnaître le fait accompli.

Dans un même ordre d'idée, le Canada anglais ne pouvait plus maintenir son identité sous la forme d'un appendice de l'Empire britannique. Les nationalistes Canadiens anglais avaient traditionnellement utilisé le lien à l'Empire comme contrepoids pour lutter contre l'attraction envahissante des Etats-Unis. Le déclin de la Grande-Bretagne comme puissance mondiale, la récente immigration et la soudaine assurance du Canada français ont amené le Canada anglais à se forger une nouvelle identité. Le multiculturalisme représentait une solution vraiment canadienne.

Bien sûr, au Québec, l'héritage d'un passé canadien rendait la question

d'identité bien différente, mais là aussi la population devenait de plus en plus hétérogène, les communautés culturelles grandissaient et l'assimilation simple ne fonctionnait pas. Les changements démographiques au Québec, y compris la baisse du taux de natalité, ont fait partie intégrante de la myriade de forces qui ont d'abord mené à la révolution tranquille et ensuite à la croissance du séparatisme à la fin des années 1960. Ce n'est pas un secret que la commission B et B, sous la présidence conjointe d'André Laurendeau et de A. D. Dunton, a été convoquée par les libéraux fédéraux en réponse au radicalisme croissant au Québec, et en particulier pour répondre aux revendications des francophones concernant la langue. En essayant d'éteindre un feu politique au Québec, la dernière chose dont les libéraux avaient besoin, c'était d'une série de feux de brousse dans le Canada anglais sur une question d'égalité culturelle. Ainsi, à mesure que la commission B et B se dirigeait vers la formule du «multiculturalisme dans un cadre bilingue», elle a cherché à faire face à des défis à la fois d'ordre démographique, sociologique et politique. Le fait que le multiculturalisme soit devenu un élément du discours canadien, en partie parce qu'Ottawa a abordé la «question canadienne-française», mérite que l'on remercie les nationalistes québécois. Mais il est douteux que ces derniers acceptent les remerciements du Canada multiculturel.

COMPTE TENU DE L'AMÈRE OPPOSITION À LAQUELLE FAIT FACE OTTAWA DANS SA TENTATIVE DE VENDRE LE BILINGUISME AU CANADA ANGLAIS, LE FAIT D'INSISTER SUR LE BICULTURALISME N'AURAIT-IL PAS AGGRAVÉ CETTE RÉACTION NÉGATIVE?

La politique sur le multiculturalisme canadien, depuis sa conception à la fin des années 1960, a été l'objet de nombreux commentaires et examens, dont la plupart ont pris la forme de critiques. En fait, l'éventail des opinions contraires au multiculturalisme est tellement large et empreint de cynisme que toutes ces attaques mises ensemble s'annulent. Ironiquement, la cible en ressort indemme et émerge comme un modèle de politique raisonnable, dénouement qui aurait surpris même ses auteurs.

Un des plans d'attaque de la droite, popularisé par des journalistes et des politiciens populistes, a vu le multiculturalisme et le bilinguisme comme un moyen malséant d'obtenir des votes, comme un gaspillage de l'argent des contribuables, et comme une indication certaine que la condition, la culture et les institutions du Canada anglais étaient bouleversées par un gouvernement fédéral trop redevable au Canada français. La nature réactionnaire de cette attaque et son inutilité par rapport aux forces importantes à l'oeuvre au Canada, sont implicites dans les remarques déjà faites. Toutefois, plus récemment, cette tendance a pris la forme d'un appel au canadianisme sans lien avec le passé, ce qui en réalité ne serait rien de plus qu'un retour à l'anglo-conformisme. Même le «melting pot» américain, un sujet bien documenté, ne pouvait cacher le fait que l'assimilation était essentiellement un processus à sens unique vers un modèle anglo-centrique de la vie dans le monde. La hausse de la «nouvelle ethnicité» aux Etats-Unis pendant les années 1960 était, par essence, une réaction à la distance qui séparait la rhétorique de l'américanisme sans lien avec le passé, de la réalité de l'assimilation anglo-centrique.

EN 1970, LA BASE DÉMOGRAPHIQUE ET CULTURELLE DU CANADA AVAIT VÉCU UN PROFOND CHANGEMENT, ET LE MULTICULTURALISME OFFICIEL NE FAISAIT QUE RECONNAÎTRE LE FAIT ACCOMPLI.

La critique formulée par l'éminent sociologue, John Porter, se révèle encore plus crédible et représente la position avantageuse de l'individualisme égalitaire libéral. Cette position, qui prétend prendre à cœur les intérêts des «ethnies», a interprété le multiculturalisme comme une invention qui ne ferait que perpétuer la «mosaïque verticale» du Canada. Encourager les groupes ethniques ne servirait qu'à les coincer davantage dans leurs positions de classes inférieures en raison des frontières culturelles qui empêchent un mouvement vers le haut. Cet exercice ne serait qu'à l'avantage de l'élite canadienne, représentée avant tout par un pouvoir britannique. Bien sûr, l'autre coté de la médaille est que le multiculturalisme *facilite* le mouvement et la rupture des lignes de classe. Partie intégrante d'une pédagogie inculquant l'estime de soi chez les jeunes, le multiculturalisme améliore l'assurance, encourage l'accomplissement et l'intégration dans la société plus vaste.

Les voix prévisibles d'intellectuels et de leaders des communautés culturelles se sont élevées pour dire que cette politique n'allait pas assez loin. Des académiciens, comme Manoly Lupul de l'Université d'Alberta, soutenaient que le multiculturalisme n'était que politique de pure forme à moins que l'on intègre aussi les droits des troisièmes langues au sein de la politique gouvernementale. Aussi longtemps que le multiculturalisme était lié au bilinguisme officiel, il encourageait l'inégalité entre les Canadiens signataires de la Charte et les autres. A part son indifférence presque criante à la réalité historique (les Français et les Britanniques sont les peuples fondateurs du Canada moderne), le fait qu'une politique de multilinguisme officielle puisse être instituée au sein d'une population aussi diversifiée que celle du Canada, dépasse l'entendement. En théorie, le plaidoyer en faveur du multiculturalisme repose sur la croyance contestée qu'il ne peut y avoir de culture sans langue. Toutefois, l'on peut citer plusieurs exemples où ce n'est clairement pas le cas, particulièrement lorsque la religion se substitue à la

langue comme chez les Mormons, les Huttérites ou les Juifs non orthodoxes. Plus spécifiquement, que doit-on faire de cette proportion importante de membres de groupes ethniques de la deuxième, de la troisième ou de la quatrième génération qui, même s'ils ont perdu leur langue ancestrale, nous disent que leur culture vit toujours sous la forme de valeurs (traditions familiales, habitudes culinaires, expressions artistiques) ou d'une foule d'autres indicateurs. Une rétention ethno-culturelle considérable peut se produire indépendamment de la langue et le gouvernement fédéral a eu raison de séparer les deux.

Par contraste, l'argument le plus soutenu contre le multiculturalisme provient des nationalistes québécois qui voyaient dans cette politique un instrument pour priver les Canadiens français de leur statut de «nation fondatrice». René Lévesque, par exemple, voyait le multiculturalisme comme du simple folklore ne servant qu'à obscurcir la reconnaissance d'un statut spécial pour le Québec. D'autres, comme le sociologue Guy Rocher, argumentent la contrepartie des porte-parole des communautés culturelles et soutiennent que le bilinguisme ne peut être sérieux sans biculturalisme, compromettant fatidiquement la vision d'unité de Trudeau.

A part le fait que la perspective nationaliste était par moments contradictoire en attribuant des conséquences politiques majeures à une politique souvent qualifiée de superficielle, un nombre de questions substantielles se posent. Premièrement, compte tenu de l'amère opposition à laquelle a fait face Ottawa dans sa tentative de vendre le bilinguisme au Canada anglais, le fait d'insister sur le biculturalisme n'aurait-il pas aggravé cette réaction négative, étant donnés les changements démographiques soulignés précédemment? Et deuxièmement, cela n'aurait-il pas mis encore plus en danger le bilinguisme, qui est probablement la plus importante des deux politiques pour affirmer le fait français au Canada ?

EN FAIT, L'ÉVENTAIL DES OPINIONS CONTRAIRES AU MULTICULTURALISME EST TELLEMENT LARGE ET EMPREINT DE CYNISME QUE TOUTES CES ATTAQUES MISES ENSEMBLE S'ANNULENT. IRONIQUEMENT, LA CIBLE EN RESSORT INDEMME ET ÉMERGE COMME UN MODÈLE DE POLITIQUE RAISONNABLE.

Alors que nous avons souligné que la langue fait partie de la culture, mais ne lui est pas indispensable, le contraire n'est pas vrai ; en d'autres mots, la culture constitue une partie indispensable de la langue. C'est un lieu commun de dire qu'on ne peut apprendre une langue sans s'imprégner de sa culture. Il est indéniable, ne fut-ce que par opportunisme, que le bilinguisme officiel a accru l'enseignement et l'usage du français à l'extérieur du Québec. Pour les générations plus jeunes, le bilinguisme a certainement représenté un biculturalisme de facto, malgré la structure parallèle du multiculturalisme. Finalement, il est intéressant de considérer les conséquences possibles si la Commission B et B avait été mise en pratique et *si* elle avait été acceptée par plus d'un quart des Canadiens d'origine «autre» (un tiers en 1981). Essentiellement, si ces Canadiens n'avaient pas eu le loisir de garder leur propre héritage, ils auraient eu à faire face à une pression d'assimilation à la communauté anglophone ou francophone. Et qu'aurait été le résultat ? Une accentuation du glissement ethnique vers le Canada anglophone, bien au-delà de ce dont se plaignent aujourd'hui les nationalistes québécois qui voient là une menace à *la survivance*. Le pluralisme culturel agit comme un brise-lames contre la tendance des nouveaux Canadiens à s'identifier au fait anglophone en Amérique du Nord. Ainsi, en leur offrant une alternative d'identification, le fait français au Québec se voit indirectement renforcé.

Pour ce qui est des nouvelles communautés canadiennes, il ne fait aucun doute que la politique multiculturelle développée par les libéraux de Trudeau a eu des répercussions profondes et positives. En très peu de temps, cette initiative fédérale s'est reflétée aux niveaux provincial, local et des commissions scolaires où elle a complètement modifié la façon dont les Canadiens se percevaient, et par le fait même, a changé le Canada. Ce processus n'a pas été absent du Québec où l'on a mis en place un ministère multiculturel, au cours de la dernière décennie, pour s'occuper des nombreuses communautés culturelles et de l'enseignement des langues d'origine. La malheureuse remarque de Jacques Parizeau le soir du référendum d'octobre 1995, blâmant le vote ethnique et l'argent pour la défaite serrée des séparatistes, souligne l'existence difficile du multiculturalisme.

Plus qu'une politique d'Etat, une subvention monétaire, ou un médium d'échange politique, le multiculturalisme est un geste courageux par lequel l'«autre» a été incorporé dans le cadre de la politique canadienne. ■

Texte traduit par Geneviève Beaulnes et Stéphane Tremblay

JIHAD, McWORLD ET DÉMOCRATIE

Benjamin R. Barber

JIHAD CONTRE McWORLD

Il suffit de lire les journaux pour voir que notre monde et nos vies sont coincés entre les forces opposées du tribalisme et de la mondialisation. Nous sommes simultanément poussés en avant vers une une culture universelle et en arrière vers un passé turbulent.

Cette fuite vers le passé fait surgir la sombre perspective de l'affrontement des cultures et des tribus, menaçant de plonger ainsi une grande partie de l'humanité dans la guerre et le carnage. Nous sommes face à une sorte de Jihad allant à l'assaut de la coopération et de la réciprocité, de la technologie, de la culture de masse et des marchés internationaux.

La ruée vers l'avenir est portée par une puissante exigence d'intégration et d'uniformité, poussant les sociétés à adopter une culture mondiale homogène, à faire partie d'un «McWorld» lié par les communications, l'information, l'industrie du spectacle et le commerce. Coincé entre Disneyland et la tour de Babel, le monde éclate et se reconstruit à contrecœur dans le même mouvement.

Paradoxalement, les tendances contradictoires de la culture de clocher et de la culture mondiale McWorld sont souvent à l'œuvre simultanément, se manifestant au même instant dans le même pays. Les fanatiques iraniens peuvent ainsi être à la fois à l'écoute des mollahs appelant les fidèles à la guerre sainte et suivre avec plaisir les émissions de *Dynasty, Donahue* ou *The Simpsons* retransmises par satellite. Durant des années, des assassins serbes chaussant des Adidas et écoutant Madonna sur leurs Walkmans, ont tiré allègrement sur les civils de Sarajevo courant remplir leur bidon d'eau potable, eux aussi chaussés d'Adidas et écoutant leurs Walkmans.



Benjamin Barber est professeur de science politique et directeur du *Walt Whitman Center for the Culture and Politics of Democracy*, à l'Université Rutgers, au New Jersey. Il détient doctorat de l'Université Harvard. Il a écrit, entre autres, *Jihad Versus McWorld* (Time Books, 1995), *An Aristocracy of Everyone: The Politics of Education* (Ballantine, 1992), *Strong Democracy* (University of California Press, 2nd Edition, 1988).

Le Jihad et le McWorld poussent fort mais en sens opposé. L'un est mû par les haines chauvines, l'autre par les marchés mondiaux, l'un recrée de l'intérieur les anciennes frontières infra-nationales et ethniques, l'autre ouvre ces mêmes frontières vers l'extérieur. Jihad et McWorld partagent un même espace anarchique. L'un et l'autre exhibent une même absence de sens civique si crucial à ce que l'on pourrait appeler la démocratie. Leur lien commun est le mépris des libertés civiles. Les usines se trouvent sur un territoire souverain donné, régi et réglementé par des États-nations, tandis que les marchés financiers et l'Internet sont à la fois partout et nulle part. Et même s'ils ne produisent ni intérêts réciproques, ni communauté de droit, les marchés exigent, en plus d'une monnaie commune, une langue commune (l'anglais!). Ces marchés engendrent ainsi une nouvelle espèce d'hommes et de femmes pour lesquels la religion, la culture et le nationalisme ne sont que des éléments secondaires de leur identité.

Qui dit magasinage dit consommation et la consommation repose sur la création de besoins et de produits. Le McWorld est un produit mondial de la culture de masse fondé sur le commerce expansionniste. Il est d'inspiration américaine et sa forme repose sur le style. Ses produits sont, à part égale, image et substance, une harmonie de formes et une ligne de produits. La culture devient un produit de base et l'idéologie se transforme en accoutrement.

La culture mondiale du McWorld est presque irrésistible. Par exemple, au Japon, en 1992, le restaurant qui était au premier rang, en terme du volume de sa clientèle, était McDonald's, suivi du Poulet frit à la Kentucky. A l'aube des années 90, alors que les puristes de la culture en France se plaignaient âprement du danger de transformation du pays en une «République américanisée», leur gouvernement finançait le Parc EuroDisney près de Paris. Dans la même foulée, alors que l'industrie du cinéma s'insurgeait contre l'importation de

films américains, elle décernait à Sylvester Stallone une des plus importantes distinctions françaises, l'Ordre de Chevalier des arts et des lettres.

En Russie, en Inde, en Bosnie, au Japon, et même en France, l'histoire moderne penche alors dans les deux sens: vers la culture mondiale criarde des marchés du McWorld et vers les haines sectaires du Jihad. Pendant que les fanatiques du McWorld misent sur EuroDisney et Microsoft, les guerriers du Jihad se préparent au nihilisme et à un monde en pleine déroute.

LE JIHAD ET LE MCWORLD POUSSENT FORT MAIS EN SENS OPPOSÉ. L'UN EST MÛ PAR LES HAINES CHAUVINES, L'AUTRE PAR LES MARCHÉS MONDIAUX.

Les micro-guerres du Jihad continueront de faire les manchettes pendant une bonne partie du prochain siècle, couvrant ainsi de ridicule toute prédiction proclamant la fin de l'Histoire. Mais l'homogénéisation du McWorld entraînera probablement une macropaix, cédant à ceux qui contrôlent l'information, les communications et le monde du spectacle la maîtrise de la culture mondiale et du destin de l'humanité.

A défaut de trouver une alternative à la lutte entre Jihad et McWorld, nous risquons de nous retrouver à l'aube d'une époque résolument post-démocratique. Pendant que le Jihad mène une lutte identitaire sanglante, le McWorld , sans effusion de sang, ravitaille une économie axée sur le profit. Comme membres du McWorld à notre corps défendant, nous sommes tous consommateurs, bien qu'aucun d'entre nous n'en soit citoyen. Et en l'absence de citoyens comment peut-on parler de démocratie?

LA MONDIALISATION ET LA FIN DE LA SOUVERAINETÉ ET DES ÉTATS-NATIONS

Ni Jihad ni McWorld ne peuvent servir la démocratie. Mais McWorld représente sans doute à long terme un danger encore plus grand que le Jihad, car la mondialisation des marchés risque de marginaliser encore davantage les États-nations — défenseurs historiques de la démocratie.

Les restaurants McDonald's servent plus de 20 millions de clients chaque jour à travers le monde —plus de clients qu'il n'y a de citoyens à la fois en Grèce, en Irlande et en Suisse.

Les restaurants Domino's, quant à eux, ont vendu pour 2,4 milliards de dollars de pizzas en 1991, assez pour financer les dépenses gouvernementales réunies du Sénégal, de l'Ouganda, de la Bolivie et du Sri Lanka.

Les frontières nationales disparaissent effectivement dans le sillage des ambitions de production et de distribution globales du McWorld. Un autocollant protectionniste en vogue aux États-Unis proclame: «Les vrais Américains achètent des produits américains». Mais le problème est de savoir quelle automobile est véritablement plus américaine: les Chevrolets sont fabriquées au Mexique à partir de pièces importées et non-américaines et sont ensuite reimportées aux États-Unis pour des consommateurs qui espèrent acheter un produit «américain». En 1977, la Honda Accord était complètement dépourvue de pièces américaines; aujourd'hui, 80 pour cent de ses pièces sont américaines. Que signifie alors «acheter des produits américains»? Il n'est donc pas surprenant qu'un si grand nombre d'entreprises refusent complètement de se définir par rapport à l'origine de leur main d'œuvre.

AU JAPON, EN 1992, LE RESTAURANT QUI ÉTAIT AU PREMIER RANG, EN TERME DU VOLUME DE SA CLIENTÈLE, ÉTAIT MCDONALD'S, SUIVI DU POULET FRIT À LA KENTUCKY.

CE QUE LES MARCHÉS NE PEUVENT PAS FAIRE SUR LE PLAN SOCIAL

Pour souverains que les consommateurs se croient, le vote du dollar ou du yen n'équivaut pas au vote d'une volonté politique commune. Les relations de marché ne peuvent tout simplement pas remplacer les relations sociales. Le problème ne relève pas du capitalisme en soi, mais provient de l'idée que seul le capitalisme peut subvenir à tous les besoins et offrir des solutions à tous nos problèmes.

PENDANT QUE LES FANATIQUES DU MCWORLD MISENT SUR EURODISNEY ET MICROSOFT, LES GUERRIERS DU JIHAD SE PRÉPARENT AU NIHILISME ET À UN MONDE EN PLEINE DÉROUTE.

Il existe aujourd'hui une confusion désastreuse entre l'affirmation légitime selon laquelle les marchés réglementés mais souples sont l'instrument économique le plus efficace et la proposition farfelue selon laquelle les marchés dépourvus de toute réglementation offrent l'unique moyen permettant de produire et de distribuer tout ce qui nous intéresse, que ce soit des biens de consommation durables ou des valeurs spirituelles. Cette deuxième conception a conduit certaines personnes à exiger que la responsabilité pour la production de biens aussi variés et d'un intérêt public aussi évident que l'éducation, la culture, le plein emploi, le bien-être social et la survie écologique, soit confiée au secteur privé pour arbitrage et mise en vente. Le partena-

riat entre le gouvernement et les citoyens est une chose, mais la privatisation généralisée est l'outil par excellence de destruction de nos communautés et de notre souveraineté, ainsi que du pouvoir de déterminer l'orientation de nos vies communes. Il ne s'agit pas ici de limiter l'étendue du gouvernement, mais de supprimer la démocratie. Car le gouvernement qu'on démantèle en notre nom est en réalité le seul pouvoir collectif dont nous disposons pour défendre nos libertés et nos intérêts. Son anéantissement assure moins notre émancipation que notre servitude au corporatisme mondial et à la consommation.

Or les marchés ne peuvent tout simplement pas remplacer les communautés démocratiques. Les marchés nous procurent des outils de discours privés plutôt que publics. Ils nous permettent de dire aux fabricants ce que nous voulons, mais nous empêchent de discuter entre citoyens des conséquences qu'auront nos choix personnels de consommateurs. En tant que consommateur, je peux désirer une auto qui atteint 205 km/h, mais comme citoyen je peux voter en faveur d'une vitesse maximale raisonnable qui réduira la consommation de l'essence et garantira la sécurité routière. Il n'y a là aucune contradiction: il s'agit simplement de la différence entre le consommateur et le citoyen. Le consommateur en moi et le citoyen en moi. Ainsi, en tant que consommateur, je peux dire: «Je désire une paire d'espadrilles coûteuse», mais en tant que citoyen, je peux demander: «Que diriez-vous si nos écoles publiques bénéficiaient de meilleures installations sportives?»

Les marchés entravent toute forme de pensée et d'activité collectives, plaçant leur confiance dans le pouvoir des choix individuels agrégés (la fameuse main invisible) pour assurer le bien commun. Le seul problème, c'est que les choses ne fonctionnent pas ainsi. Afin de déterminer la meilleure façon de répartir des réserves d'essence limitées, laquelle des deux questions poserions-nous aux citoyens: «Voulez-vous une auto?» ou: «Serait-il plus avantageux que les automobiles soient notre principal moyen de transport, ou devrions-nous plutôt développer un système de transports en commun à haut rendement énergétique?» Les marchés ne peuvent poser que la première question, tandis que les corps civiques démocratiques ne posent que la seconde.

NI JIHAD NI MCWORLD NE PEUVENT SERVIR LA DÉMOCRATIE.

Les marchés flattent également nos egos solitaires mais ne peuvent pas combler notre besoin d'appartenance. Ils nous offrent des biens de consommation durables et des rêves éphémères et non une identité commune ou une appartenance collective—risquant ainsi d'ouvrir la voie à des formes d'identité plus sauvages et antidémocratiques comme le tribalisme. Si nous ne pouvons pas avoir des communautés démocratiques pour exprimer notre besoin d'appartenance, des communautés antidémocratiques prendront rapidement leur place. Elles nous offrirons l'illusion chaleureuse de l'appartenance que nous recherchons à l'intérieur d'une communauté, mais aux dépens de la liberté et de l'égalité.

LES MARCHÉS OFFRENT DES BIENS DE CONSOMMATION DURABLES ET DES RÊVES ÉPHÉMÈRES ET NON UNE IDENTITÉ COMMUNE OU UNE APPARTENANCE COLLECTIVE—RISQUANT AINSI D'OUVRIR LA VOIE À DES FORMES D'IDENTITÉ PLUS SAUVAGES ET ANTIDÉMOCRATIQUES COMME LE TRIBALISME.

Les marchés nous offrent les produits mais non les vies que nous désirons; la richesse pour quelques-uns, le désespoir pour plusieurs et la dignité pour personne. Les institutions qui expriment le plus vigoureusement la souveraineté de notre pays ne pourront peut-être plus dorénavant rivaliser avec le pouvoir du McWorld: que peut faire le Pentagone contre Disneyland?

Les marchés ne savent même pas comment s'auto-réglementer et encore moins favoriser le développement de communautés civiques et démocratiques. Voilà le paradoxe du McWorld. Il ne peut survivre aux conditions qu'il a inévitablement tendance à créer à moins qu'il ne soit freiné et réglementé par les forces civiques et démocratiques qu'il a inévitablement tendance à détruire. McWorld a davantage besoin de la démocratie que l'inverse. Cependant, alors que la démocratie cultive les marchés libres, les marchés négligent souvent de cultiver la démocratie. Ce n'est pas par hasard que le dernier grand système communiste au monde soit devenu l'économie de marché ayant le plus haut taux de croissance sans avoir à sacrifier un iota de son contrôle totalitaire: oui, il s'agit bien de la Chine.

LE MYTHE DU CHOIX QU'OFFRENT LES MARCHÉS

Les partisans de la privatisation et des marchés insistent naturellement sur le fait que les marchés renforcent non seulement la démocratie, mais qu'ils sont fondamentalement démocratiques. Ils confondent, comme le font toujours les partisans de Milton Friedman, le choix privé des consommateurs avec le choix civique des citoyens. C'est un leurre que de croire que la liberté de choisir 27 variétés d'aspirine équivaut à la liberté de choisir un système de soins de santé abordable, accessible à tous et sur une base équitable.

Au moins trois erreurs fondamentales sous-tendent le mythe des

marchés. La première, que j'ai déjà longuement discuté, fait l'adéquation entre le choix privé des consommateurs et les choix civiques collectifs. Les choix économiques sont privés—ils relèvent de mes besoins et de mes désirs—alors que les choix politiques sont publics—ils relèvent du bien commun. La seule question qui mérite d'être posée dans le centre commercial est la suivante: «Qu'est-ce que je veux?»

Le partenariat entre le gouvernement et les citoyens est une chose, mais la privatisation généralisée est l'outil par excellence de destruction de nos communautés et de notre souveraineté, ainsi que du pouvoir de déterminer l'orientation de nos vies communes.

Tandis que la question qui se pose toujours dans l'isoloir est: «Qu'est-ce qui est dans notre intérêt, et que désirons-nous?»

Les deuxième et troisième erreurs sont encore plus fondamentales parce qu'elles présument que les choix des consommateurs sont complètement autonomes et authentiques et que les marchés sont véritablement libres et flexibles.

La prétendue autonomie des consommateurs permet aux fabricants de parler comme des populistes: si l'homogénéité du McWorld nous déplaît, ne blâmons pas ses fournisseurs, accusons ses consommateurs, récusons la foule dont les choix sont déterminants, non les entreprises dont les profits dépendent exclusivement du fait qu'elle desservent loyalement cette populace. C'est comme si on voulait nous faire croire que le quart de trillion de dollars que ces mêmes sociétés affectaient à la publicité n'étaient qu'une simple façade, que le goût des consommateurs se créait dans le vide, que les besoins et les désirs qui étayent la prospérité des marchés n'étaient pas engendrés et formés par ces mêmes marchés.

Au sein de la nouvelle économie capitaliste postmoderne, les besoins sont créés pour correspondre à l'offre des fabricants qui vendent leur produits en utilisant la promotion, l'emballage, la publicité et la persuasion culturelle. A-t-on besoin de disques lasers quand on possède une collection de 33 tours en parfait état? Pourquoi des millions de mélomanes devraient-ils remplacer leurs microsillons, en faveur d'une amélioration marginale et assez controversée?

Pour les grandes marques américaines, comme Coca-Cola, Marlboro, Nike ou McDonald's, vendre des produits américains signifie vendre l'Amérique: sa culture populaire, sa prétendue prospérité, ses images et ses logiciels omniprésents et par conséquent son âme même. Les techniques marchandes s'appliquent autant aux symboles qu'aux produits, et vendent non pas les choses nécessaires à la vie, mais les modes de vie. Le style que l'on vend est exclusivement américain mais à portée globale, car dans l'esprit des multinationales, «Nous sommes le monde», au sens propre du terme.

Que peut faire le Pentagone contre Disneyland?

Les ventes reposent moins sur les choix autonomes de citoyens indépendants que sur les habitudes et les comportements de consommateurs manipulés par les médias omniprésents. Par conséquent, ceux qui contrôlent les marchés ne peuvent faire autrement que mettre l'accent sur les comportements et les attitudes. Il est peu probable que les buveurs de thé deviennent de grands consommateurs de Coca-Cola. Ainsi, lorsqu'elle perça le marché asiatique, cette compagnie lança une campagne contre la tradition indienne entourant le thé. Des systèmes de transport en commun hautement perfectionnés réduisent les ventes d'automobiles, ainsi que les profits tirés de la production de l'acier, du ciment et du pétrole. Les modes de vie agricoles sont peut-être défavorables à l'écoute de la télévision. Les gens passionnés de sport comme spectacle achètent moins de chaussures de sport. Des campagnes de santé préventives nuisent à la vente du tabac.

Avez-vous remarqué combien les nouveaux gadgets censés nous libérer du bureau et du lieu de travail nous emprisonnent plutôt dans une zone de travail qui ne fait que croître? Sommes nous libérés par les télécopieurs, téléphones cellulaires et modems d'ordinateurs résidentiels? Ou sommes nous emprisonnés dans leurs tentacules électroniques qui rendent le travail omniprésent?

Pour vendre tous ses produits, le McWorld doit assurer que les citoyens à temps partiel deviennent des consommateurs à temps plein. Voilà pourquoi nous avons remplacé les centre-villes à usages multiples par des centres d'achat à vocation strictement commerciale. Les centres commerciaux sont devenus les parcs à thèmes du McWorld.

LE MYTHE DE LA CONCURRENCE DES MARCHÉS

La troisième et dernière erreur de ceux qui mythifient les marchés est de prétendre que ceux-ci sont plus libres que les consommateurs. Il y a quelques douzaines d'années, les médias à travers le monde appartenaient à plusieurs milliers de compagnies locales. Aujourd'hui une majorité de ces médias est détenue par 23 entreprises seulement et une douzaine d'entre elles ont atteint une importance mondiale.

Le mot à la mode pour décrire toute cette intégration verticale des

grandes sociétés est «synergie», qui n'est qu'une autre façon de dire «monopole». Comme c'est le cas pour bon nombre des nouveaux conglomérats de McWorld, la compagnie Disney possède non seulement des studios et des parcs à thèmes, mais aussi des maisons d'édition, des postes de télévision, des équipes sportives et des journaux. Elle établit également des liens entre les marques de commerce qu'elle possède. Lorsque la compagnie Disney prit le contrôle du réseau ABC, un initié s'exclama que celle-ci était passée d'une classe internationale à une «classe universelle». Disney a tout simplement suivi la consigne de l'entreprise moderne, qui n'est pas de rechercher sa juste part du marché et de revendiquer une concurrence

NON SEULEMENT LES MONOPOLES RÉDUISENT-ILS LA CONCURRENCE, MAIS ILS LIMITENT NOTRE LIBERTÉ D'INFORMATION ET NOTRE ACCÈS À LA VÉRITÉ.

égale, mais de posséder un grand nombre et une grande variété d'intérêts. Qui pense-t-on leurrer en affirmant que le véritable but des marchés de McWorld est le libre choix des consommateurs?

Et si vous croyez que ce genre d'emprise monopolisante n'a aucun effet véritable sur la liberté, vous auriez intérêt à suivre les nouvelles attentivement. Par exemple, suite à la prise de contrôle par Disney du réseau ABC, cette dernière licenciait un de ses rares animateurs de talk show progressistes, le Texan Jim Hightower. Et peu après que Viacom a pris le contrôle de Paramount, elle limogea Richard Synder, l'homme fort qui avait été son président, apparemment parce qu'il faisait preuve d'une trop grande indépendance d'esprit au goût du PDG de Viacom, Sumner Redstone. Non seulement les monopoles réduisent-ils la concurrence, mais ils limitent notre liberté d'information et notre accès à la vérité.

LA SOCIÉTÉ CIVILE: TROISIÈME VOIE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE MCWORLD

McWorld ajoute peu à l'autonomie des consommateurs, encore moins à la concurrence, et rien du tout à l'autonomie et au pluralisme qu'exige la liberté politique. Mais ce qui menace peut-être encore plus la liberté, c'est que le McWorld a empiété sur l'espace public et a contribué à l'écarter. Avec l'appui massif de l'idéologie privatisante et anti-gouvernementale qui a dominé la politique au cours des dernières années sa plus grande victoire a été de contribuer à supprimer l'espace civique.

Il existait cependant jadis une solution idéale à mi-chemin entre ces pôles opposés que sont les gouvernements et les marchés. Bien qu'elle soit aujourd'hui éclipsée, la puissante image de la société civile était la pierre angulaire de la démocratie participative qui caractérisait l'Amérique d'antan. Le grand mérite de la société civile était qu'elle partageait avec le gouvernement un respect pour le bien commun mais, à la différence du gouvernement, elle ne réclamait aucun monopole sur la coercition légitime. Elle était plutôt un domaine volontaire «privé» consacré au bien public.

La société civile pourrait agir comme intermédiaire entre l'identité farouche d'une tribu exclusive et l'identité exténuante du consommateur solitaire, entre le Jihad et le McWorld, parce-qu'elle offre aux femmes et aux hommes un espace d'activité qui associe le mérite du secteur privé, la liberté, à celui du secteur public: le souci pour le bien public. Or la société civile est un lieu qui n'est ni foyer tribal ni centre d'achat.

La meilleure façon d'imaginer la société civile est de penser aux domaines qu'occupent les Américains lorsqu'ils ne sont pas engagés dans des activités gouvernementales ou commerciales. Ces activités comprennent des choses telles que: aller à l'église ou à la synagogue, rendre service à la communauté, prendre part à une association civique ou volontaire, adhérer à une fraternité, contribuer à une oeuvre, assumer la responsabilité d'une association de parents d'école, assurer une vigie de quartier, organiser une vente de charité ou une fête locale. C'est à ce domaine civile qu'appartiennent les institutions traditionnelles comme les écoles, les églises, les comités d'action de citoyens, les associations bénévoles et les mouvements sociaux. Les médias peuvent aussi jouer pleinement leur rôle en tant que membres d'une société civile, lorsqu'ils placent leur responsabilité publique — offrir de l'information — avant leurs intérêts commerciaux et ceux des sociétés à but lucratif.

McWorld nous laisse en rade à une époque où les citoyens ne possèdent ni foyer pour leurs institutions civiques ni voix pour s'exprimer. Ils ne peuvent que se laisser servir pas-

LA SOCIÉTÉ CIVILE POURRAIT AGIR COMME INTERMÉDIAIRE ENTRE L'IDENTITÉ FAROUCHE D'UNE TRIBU EXCLUSIVE ET L'IDENTITÉ EXTÉNUANTE DU CONSOMMATEUR SOLITAIRE, ENTRE LE JIHAD ET LE MCWORLD.

sivement, ou se replier sur les palliatifs qu'offrent les fragments tribaux inégalitaires, avec leur identité sans liberté et leur confort sans justice. Mais ni le Jihad, ni McWorld n'offrent la liberté ou un espace dans lequel les citoyens peuvent la rechercher. Or, c'est précisément là où les marchés s'épanouissent, tandis que les tribus infra-nationales leur font la guerre, que la société civile et un espace civique deviennent essentiels. Nous revenons alors à l'énigme qui nous interpelle:

le Jihad mène une lutte identitaire sanglante, pendant que le McWorld, sans effusion de sang, alimente une économie axée sur le profit. Comme membre automatique du McWorld, chacun est consommateur; recherchant un refuge pour son identité, chacun appartient à une tribu. Mais personne n'est citoyen. Et faute de citoyens, je le répète, comment peut-on parler de démocratie?

La tâche qui nous confronte aujourd'hui en théorie et en pratique est de recréer l'espace public à l'intérieur d'une société civile en déclin. A moins de pouvoir trouver une troisième voie entre les marchés privés et les gouvernements coercitifs, entre l'individualisme anarchique du McWorld et le communautarisme dogmatique du Jihad, il semble que nous soyons condamnés à vivre une époque où des bruits confus remplaceront la voix publique. Laissant ainsi l'âme civique de l'humanité à jamais muette. ■

Texte traduit par Jean-Paul Murray.

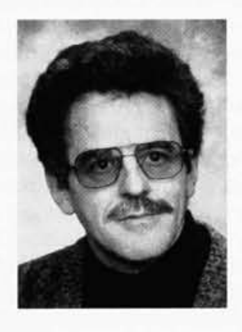
L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DANS UNE SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE

FERNAND OUELLET

La confessionnalité scolaire et l'éducation religieuse sont devenues une préoccupation majeure de ceux et celles qui souhaitent que l'école tienne compte des transformations récentes de la société québécoise.

Mais les tentatives d'agir dans ce domaine se heurtent non seulement aux dispositions constitutionnelles, mais aux résistances d'un grand nombre de personnes, dont l'Assemblée des évêques et le Comité catholique se font les porte-parole. Ils craignent de voir l'école se déshumaniser encore plus et l'identité québécoise s'éroder davantage. Je tenterai ici de dégager les principaux enjeux de ce débat et d'identifier les actions qui s'imposent dans le domaine de l'éducation religieuse à l'école.

Le système d'éducation québécois est divisé sur une base religieuse. Le secteur catholique est sous l'autorité du Comité catholique du



Fernand Ouellet est directeur de la maîtrise en sciences humaines des religions et du diplôme en formation interculturelle à la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke. Il a publié de nombreux ouvrages dont *L'étude des religions dans les écoles: l'expérience américaine, anglaise et canadienne* (Éditions Sir Wilfrid Laurier University Press, 1985) ainsi que de nombreux articles dans des revues scientifiques.

Conseil supérieur de l'éducation. Ce comité comprend quinze membres dont cinq sont nommés par l'épiscopat et dont les dix autres doivent recevoir son agrément. Ce comité se présente comme le «représentant autorisé de la population catholique en même temps que son représentant légitime auprès du pouvoir civil en matière d'éducation chrétienne à l'école» (*Le point sur l'école catholique*, Gouvernement du Québec, 1995, p.31).

Une école peut être dite confessionnelle lorsqu'on y retrouve les trois éléments suivants:

- Un enseignement religieux qui «consiste à approfondir les contenus doctrinaux de la foi». Le Comité catholique insiste sur le fait que cet enseignement religieux se distingue de la catéchèse qui relèverait de la responsabilité de l'Eglise. Mais on saisit mal la portée

de cette distinction puisqu'il s'agit toujours d'un enseignement qui s'adresse à un groupe religieux particulier, c'est-à-dire, un enseignement confessionnel.
- Un service d'animation pastorale dont «la fonction spécifique consiste à répondre aux besoins d'intériorité et de spiritualité des jeunes».
- Un projet éducatif insufflé par les valeurs chrétiennes. Le Comité catholique reconnaît que l'évaluation récente du «vécu confessionnel» des écoles a révélé des insuffisances par rapport à cette dernière composante de la confessionnalité scolaire.»

Ce système confessionnel a été remis en question récemment par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) qui propose une laïcité ouverte où l'enseignement religieux confessionnel serait remplacé par un enseignement moral et un enseignement culturel sur les diverses religions. Un leader religieux très respecté au Québec, le père Julien Harvey, s.j., s'est également prononcé en faveur du remplacement de l'enseignement religieux confessionnel par un enseignement culturel. La Société québécoise pour

IL EST ABUSIF DE CONCLURE QUE LA MAJORITÉ DES PARENTS VEULENT LE MAINTIEN DU SYSTÈME CONFESSIONNEL.

l'étude de la religion réclame également des programmes «d'éducation au phénomène religieux dans une perspective de formation civique et démocratique».

C'est en réaction à cette remise en question que le Comité catholique a récemment réaffirmé sa prise de position en faveur du maintien de la confessionnalité scolaire et de l'enseignement religieux confessionnel. Sa position s'appuie sur trois arguments principaux:

- La majorité des parents demandent l'enseignement religieux catholique pour leurs enfants.
- L'éducation intégrale des jeunes suppose leur «initiation à la dimension spirituelle, morale et religieuse de leur existence».
- La religion catholique constitue encore aujourd'hui une composante essentielle de l'identité québécoise.

Si ces arguments étaient fondés, le Comité catholique serait en bonne position pour défendre le *statu quo* et proposer des mesures d'ajustement mineures pour tenir compte de l'évolution de la société québécoise. Mais ces arguments ne sont pas aussi solides qu'ils apparaissent à première vue.

D'après le Comité catholique, 90% des élèves du primaire et 70% des élèves du secondaire sont inscrits en enseignement moral et religieux catholique. Cela témoigne selon le Comité catholique d'un engagement massif en faveur de cet enseignement.

Les données que nous possédons confirment, en effet, que les parents ont des attentes dans ce domaine. Mais ces mêmes données n'appuient pas la prétention que seul l'enseignement religieux confessionnel tel que les parents l'ont connu est susceptible de répondre à ces attentes.

D'après les analyses de Milot, qui a réalisé une des rares études scientifiques que nous possédions sur cette question, il est abusif de conclure que la majorité des parents veulent le maintien du système confessionnel. Ce qu'ils veulent, c'est que l'école se préoccupe de l'héritage religieux qu'ils ont reçu de leurs parents et qu'ils considèrent comme un élément important du patrimoine culturel qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants. Toutefois, et c'est là un point que ceux qui se servent de cette étude pour justifier le maintien de l'enseignement confessionnel passent souvent sous silence, ils rejettent tout contrôle de l'Eglise sur les orientations et le contenu de cet enseignement. Ils veulent que cet enseignement soit transmis non pas par des représentants de l'Eglise, mais par des enseignants qui devraient être choisis en raison de leur compétence éducative et non de leur engagement chrétien.

LA PROPOSITION AVANCÉE EN 1992 PAR LE PÈRE HARVEY DE REMPLACER L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL PAR UN ENSEIGNEMENT CULTUREL SUR LES RELIGIONS N'EST PAS ACCEPTABLE POUR LE COMITÉ CATHOLIQUE.

On voit mal comment cet aspect des attentes des parents est compatible avec le maintien du contrôle du Comité catholique sur les orientations et sur le contenu des programmes d'enseignement religieux à l'école publique.

D'autre part, on peut s'interroger sur le contexte général dans lequel s'est effectuée jusqu'ici la consultation sur l'oppportunité de maintenir l'enseignement religieux confessionnel à l'école. La seule alternative à cet enseignement qu'on présente aux parents, c'est l'abolition pure et simple de tout enseignement religieux à l'école. Les promoteurs de l'école laïque renforcent souvent cette impression en insistant sur les économies que la déconfessionnalisation de l'école permettra de réaliser et sur les périodes de la maquette horaire qui pourront être récupérées pour l'enseignement du français et des mathématiques. Dans un tel contexte, l'abolition de la confessionnalité scolaire apparaît comme une rupture radicale par rapport au passé et comme un appauvrissement de la qualité de la formation dispensée par l'école. On peut facilement comprendre que les parents refusent de l'abandonner.

Mais il est loin d'être évident que les parents s'opposeraient à la déconfessionnalisation de l'école si on présentait cette transformation

comme un ajustement institutionnel nécessaire pour refléter l'évolution de la société québécoise. Cela supposerait toutefois qu'on leur propose une alternative crédible à l'enseignement confessionnel. Mais comme les défenseurs de la confessionnalité scolaire semblent avoir comme stratégie d'empêcher l'émergence de toute alternative à l'enseignement religieux confessionnel et de dénigrer toute initiative dans ce domaine, la situation semble complètement bloquée.

La proposition avancée en 1992 par le père Harvey de remplacer l'enseignement religieux confessionnel par un enseignement culturel sur les religions n'est pas acceptable pour le Comité catholique, car d'après lui, «elle ne permettrait pas d'atteindre les objectifs d'éducation intégrale du jeune». Selon le Comité catholique, «un savoir sur la religion ou les religions ne vise pas à ouvrir le jeune à l'expérience de cette région de l'être et du sens que rend possible une recherche personnelle et existentielle du sens de la vie à la lumière d'une religion [...] L'expérience religieuse est toujours située, enracinée dans une histoire, une culture, une communauté de témoins [...] Au Québec, on a toujours considéré que les jeunes ont droit à un enseignement qui contribue non seulement à leur information et à leur culture, mais à leur formation spirituelle, morale et religieuse»[1].

LA PUBLICATION EN 1975 DU SYLLABUS DE BIRMINGHAM ET DU MANUEL QUI L'ACCOMPAGNE CONSTITUE L'ÉVÉNEMENT LE PLUS IMPORTANT DES QUINZE ANNÉES QUI PRÉCÈDENT, DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE.

La question centrale que pose cette prise de position du Comité catholique est la suivante: est-il possible et souhaitable de mettre en œuvre une conception de l'éducation intégrale des jeunes qui suppose l'initiation à une tradition religieuse particulière dans le contexte d'une école qui doit répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus diversifiée au plan de l'appartenance religieuse? La seule alternative à l'enseignement religieux confessionnel est-elle un enseignement religieux culturel de type notionnel qui ne se préoccupe pas du développement cognitif des jeunes et de leur questions existentielles?

LE SYSTÈME CONFESSIONNEL A ÉTÉ REMIS EN QUESTION RÉCEMMENT PAR LA CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (CEQ) QUI PROPOSE UNE LAÏCITÉ OUVERTE OÙ L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL SERAIT REMPLACÉ PAR UN ENSEIGNEMENT MORAL ET UN ENSEIGNEMENT CULTUREL SUR LES DIVERSES RELIGIONS.

Dans les années 1970, j'ai travaillé à définir une telle alternative avec des enseignants de la fin du cours secondaire[2]. Cela m'a amené à m'intéresser de près à l'expérience qui se déroulait en Angleterre à cette époque et qui visait également à définir une telle alternative. L'intérêt de cette expérience est qu'elle portait à la fois sur l'élémentaire et sur le secondaire. Dans un article rédigé il y a plus de dix ans, je présentais les grandes lignes du syllabus de Birmingham qui a été un des points marquants de la révision des orientations de l'enseignement religieux en Angleterre. Je reprends ici ce que j'écrivais.

L'Angleterre est un des seuls pays occidentaux où l'enseignement religieux (religious education) est reconnu comme une matière scolaire légitime et occupe une place bien identifiée dans les horaires des écoles publiques. Toutefois, au cours des deux dernières décennies, cet enseignement a connu une triple révolution. A partir du milieu des années 60, alors qu'il avait été jusque-là «centré sur la Bible», l'enseignement religieux est devenu de plus en plus centré sur l'enfant et l'adolescent. Au début des années 70, alors que cet enseignement avait visé à instruire les jeunes dans la foi chrétienne, l'enseignement religieux a été redéfini en fonction de sa contribution au projet éducatif de l'école. Enfin, pendant les années 70, l'enseignement religieux est passé d'une attention à peu près exclusive à la tradition chrétienne à une ouverture explicite à l'ensemble de l'expérience religieuse de l'humanité et même à des visions non religieuses comme celles de l'humanisme et du marxisme.

C'est cette troisième «révolution» qui nous intéresse particulièrement ici, mais il est impossible d'en saisir la portée sans la situer dans l'ensemble de la problématique nouvelle créée par les deux autres.

La publication en 1975 du syllabus de Birmingham et du manuel qui l'accompagne constitue l'événement le plus important des quinze années qui précèdent, dans le domaine de l'éducation religieuse en Angleterre. Il peut être utile de résumer ici quelques principes sous-jacents à ce syllabus:
- L'intention d'édifier (*nurture*) la foi chrétienne ou de cultiver toute autre forme d'engagement religieux est abandonnée.
- L'enseignement religieux se propose maintenant de contribuer à une meilleure communication entre les groupes formant la société pluraliste; de permettre une meilleure compréhension de la religion; de permettre aux élèves de formuler leur propre vision du monde et leur propre philosophie par suite de leur rencontre avec les religions du monde.
- L'exploration du champ religieux suppose qu'on étudie la religion en la plaçant dans le contexte des idéologies séculières comme le communisme et le marxisme.
- Lorsqu'on décrit un système de

croyances, qu'il soit religieux ou séculier, il faut chercher à le faire d'une manière acceptable pour ceux qui y adhèrent. Dans l'étude de ces systèmes de croyances avec les étudiants, on doit se comporter comme si on était en présence de ceux dont on parle.

- Le consensus sur lequel se fonde le syllabus de Birmingham porte, non pas sur le contenu de ce qui est enseigné, mais sur sa valeur éducative dans un contexte particulier. C'est sur ce principe qu'on a reconnu la nécessité pour tous les étudiants d'étudier le christianisme.
- Ce principe a une conséquence importante sur la façon dont le professeur conçoit sa tâche. Il n'enseigne plus ce à quoi il croit mais ce qu'il croit important d'un point de vue éducatif. L'enseignement est maintenant une activité d'une toute autre nature que la prédication.
- Ce n'est qu'à la fin du secondaire que les élèves sont mis en contact avec des systèmes de croyances considérés comme cohérents et

COMME LES DÉFENSEURS DE LA CONFESSIONNALITÉ SCOLAIRE SEMBLENT AVOIR COMME STRATÉGIE D'EMPÊCHER L'ÉMERGENCE DE TOUTE ALTERNATIVE À L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL ET DE DÉNIGRER TOUTE INITIATIVE DANS CE DOMAINE, LA SITUATION SEMBLE COMPLÈTEMENT BLOQUÉE.

distincts les uns des autres. Mais dès les premières années à l'école, l'enfant est mis en contact, sous des formes adaptées à son développement cognitif et à ses intérêts, avec une pluralité d'expressions religieuses empruntées à diverses traditions.

Le syllabus cherche à présenter d'une manière impartiale un certain nombre de religions et d'idéologies séculières. Mais son approche n'est pas neutre: elle est engagée par rapport à la nécessité pour tout étudiant, quelles que soient ses options au plan religieux, de chercher à mieux comprendre la tradition à laquelle il appartient et les autres points de vue et traditions dont il est susceptible de rencontrer des représentants au cours de sa vie.

La publication du syllabus de Birmingham a marqué le début d'une période d'intense activité dans le domaine de l'éducation religieuse en Angleterre. Déjà en 1981, j'avais tenté de dégager quelques-uns de ces enseignements pour permettre à l'expérience québécoise de sortir de l'impasse et je proposais quelques pistes qui me semblaient adaptées à la situation pluraliste que nous vivons aujourd'hui.

J'écrivais que l'école a une tâche importante à remplir dans le domaine de l'exploration du champ religieux. Cette tâche ne doit pas consister simplement à fournir aux élèves des informations «objectives» sur la religion et les religions mais à leur fournir la possibilité de parvenir à une compréhension réelle d'au moins quelques traditions religieuses dont ils sont susceptibles de rencontrer des représentants au cours de leur vie.

Par ailleurs, l'école ne doit pas se contenter de mettre les étudiants en contact avec la compréhension que les adeptes des diverses traditions religieuses ont de leur propre expérience. Elle doit leur fournir les moyens de parvenir à une interprétation critique responsable des croyances, valeurs et pratiques qu'ils rencontrent dans leur exploration du champ religieux. Il s'agit là d'une tâche difficile mais réalisable si on y met le prix et si on la distingue nettement de la tâche de transmission par un groupe religieux donné, qu'il soit dominant ou majoritaire, de son héritage de croyances, de valeurs et de pratiques particulières. Dans le contexte québécois, cela supposerait qu'on distingue clairement les objectifs de l'enseignement religieux de ceux des services de pastorale. L'enseignement religieux pourrait devenir une matière scolaire aussi respectable et respectée que toutes les autres. On notera que ces changements de perspec-

DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS, CELA SUPPOSERAIT QU'ON DISTINGUE CLAIREMENT LES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DE CEUX DES SERVICES DE PASTORALE.

tive n'exigent pas pour se réaliser qu'on abolisse la confessionnalité scolaire ou qu'on mette sur pied un réseau d'écoles «autres».

Il ne faut toutefois pas minimiser l'ampleur des transformations que représente l'approche éducative adoptée en Angleterre par rapport à la façon dont on a traditionnellement abordé la religion à l'école. Il faudra en particulier que les parents cessent de trop attendre de l'école et de ses programmes d'enseignement religieux. C'est s'illusionner que de penser que l'école pourra transmettre des croyances et des valeurs religieuses données à des enfants dont les parents se sont éloignés de ces croyances et de ces valeurs. Par contre, il peut être possible d'intéresser ces enfants à une démarche d'exploration empathique et critique et l'expérience religieuse de divers groupes et de divers peuples.

Mais tout cela suppose une sécularisation de ce qui apparaît comme le dernier bastion auquel les églises pourraient vouloir s'accrocher, le contrôle du discours sur la religion. On peut comprendre que les groupes religieux et leurs interprètes autorisés soient réticents à laisser aux éducateurs et aux spécialistes des sciences des religions la responsabilité de définir les critères d'un discours scientifiquement et éducativement valide dans le domaine religieux. Toutefois, ces groupes ont pu s'accommoder d'un processus de sécularisation qui a profondément modifié les modalités

de leur insertion dans les sociétés occidentales et on ne voit pas pourquoi ils ne pourraient pas le faire dans le domaine de l'éducation religieuse à l'école.

Je ne changerais pas grand chose à ce que j'ai écrit il y a quatorze ans. L'enseignement religieux culturel m'apparaît toujours comme une alternative crédible à l'enseignement religieux confessionnel. Je persiste dans ma conviction que même si, dans une société marquée par la diversité religieuse, l'école publique ne peut plus assumer l'initiation à l'expérience religieuse d'une tradition particulière, elle peut contribuer à la formation intégrale des jeunes en leur offrant des programmes de culture religieuse qui leur permettront d'explorer les diverses facettes du patrimoine religieux de l'humanité et du Québec et de s'initier à la délibération démocratique. Dans le domaine religieux comme dans les autres domaines, l'école a la mission de transmettre un répertoire culturel commun qui permet à tous les membres d'une société d'interagir positivement, même s'ils ne partagent pas tous les mêmes traditions, les mêmes valeurs et les mêmes conceptions de la bonne vie.

Toutefois, je serais beaucoup moins optimiste sur la possibilité de développer un enseignement religieux culturel dans le contexte du système confessionnel actuel. La dynamique qui a conduit à l'élimination de l'enseignement religieux de type culturel m'amène à douter de la possibilité d'effectuer les révisions qui

IL DEVIENT AINSI DE PLUS EN PLUS CLAIR QUE SI LA SITUATION EST BLOQUÉE, CE N'EST PAS À CAUSE DU VERROU CONSTITUTIONNEL.

s'imposent aux programmes d'éducation religieuse à l'école aussi longtemps que ces programmes seront sous le contrôle du Comité catholique.

On présente parfois une version caricaturale de cet enseignement comme un ensemble de notions abstraites sur la religion et les religions. Selon certains, l'enseignement de la religion doit nécessairement passer par l'initiation à une tradition religieuse spécifique.

L'expérience anglaise m'apparaît comme une réfutation claire de ces objections. L'expérimentation pédagogique qui se poursuit depuis plus de deux décennies en Angleterre est une preuve qu'il existe une alternative viable à l'enseignement religieux confessionnel. Et si on interprète correctement les résultats des recherches faites pour interpréter le sens des attentes des parents concernant l'enseignement religieux, il y a de bonnes raisons de croire qu'une majorité d'entre eux accepteraient que l'on mette en place ici une forme équivalente à la «nouvelle éducation religieuse» britannique si les autorités religieuses d'ici cautionnaient cette transformation. Compte tenu qu'il s'agit d'une question qui risque de soulever beaucoup d'émotions, il est peu probable que le gouvernement québécois prenne le risque d'intervenir dans ce domaine s'il n'a pas l'appui des autorités religieuses.

Il devient ainsi de plus en plus clair que si la situation est bloquée, ce n'est pas à cause du verrou constitutionnel, mais parce que les autorités religieuses refusent de laisser à des instances laïques le pouvoir qu'elles possèdent depuis la création du Ministère de l'éducation de définir les orientations de l'enseignement de la religion à l'école. La position de l'Assemblée des évêques apparaît défendable dans la mesure où elle consiste à veiller à ce que les attentes des parents soient respectées. Mais elle le serait beaucoup moins si l'Etat lui garantissait que l'enseignement de la religion est considéré comme une composante importante de la formation des futurs citoyens et continuera d'occuper une place quand le système scolaire aura été déconfessionnalisé. ■

1. «Une laïcité scolaire pour le Québec», *Relations*, septembre 1992, p. 11-12.

2. *L'étude des religions dans les écoles: l'expérience américaine, anglaise et canadienne*, Éditions Sir Wilfrid Laurier University Press, 1985, 672 p.

LES ÊTRES HUMAINS SONT INFLUENCÉS PAR LE CONTEXTE DANS LEQUEL ILS VIENNENT AU MONDE, ET CE CONTEXTE VARIE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE. CE QUE CHAQUE ÊTRE HUMAIN A EN COMMUN AVEC TOUS LES AUTRES, C'EST LA CAPACITÉ DE REFUSER CES DÉTERMINATIONS; EN TERMES PLUS SOLENNELS, ON DIRA QUE LA LIBERTÉ EST LE TRAIT DISTINCTIF DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Tzvetan Todorov,
Nous et les autres

MONOGAMIE ET MULTICULTURALISME

Bhikhu Parekh



Bhikhu Parekh est professeur de théorie politique au département de science politique de l'Université de Hull, en Angleterre. De 1985 à 1990, il a été *Deputy Chair* et *Chair* à la *Commission for Racial Equality*. Il est présentement *Visiting Professor, Department of Government*, à l'Université Harvard. Il a publié de nombreux ouvrages dont: *The Decolonisation of Imagination*, Zed Books, 1995; *Britain as a Plural Society*, Commission for Racial Equality, 1990; *Colonialism, Tradition and Reform*, Sage, Delhi, 1989.

Presque toutes les sociétés d'aujourd'hui sont multiculturelles et englobent des minorités dont certaines des coutumes vont à l'encontre des valeurs de la majorité. Si, convaincue de détenir la vérité, celle-ci décide d'interdire ces coutumes, elle risque à juste titre de se faire taxer de dogmatisme. Mais, en ne les interdisant pas, elle manque d'honnêteté vis-à-vis d'elle-même et risque alors de se faire taxer de lâcheté. Comment doit-elle réagir? La réponse est évidente: elle doit entamer un dialogue ouvert avec la minorité et, soit la convaincre que les coutumes en question ne sont pas bonnes, soit être prête à modifier ses propres valeurs et opinions. Je me propose d'examiner ce sujet non pas de façon abstraite mais en prenant l'exemple concret de la polygamie, coutume musulmane qui suscite une forte opposition dans toutes les sociétés libérales.

La polygamie peut revêtir deux formes, à savoir la polygynie (plus d'une femme) et la polyandrie (plus d'un mari). Les musulmans pratiquent la polygynie et estiment que l'interdiction qu'en fait la société libérale est malhonnête et hypocrite. À proprement parler, la monogamie signifie qu'on ne peut avoir de relations sexuelles que dans le cadre du mariage et qu'on ne peut épouser qu'une seule personne. C'est ainsi qu'on définit la monogamie depuis des siècles dans la plupart des sociétés, y compris en Occident. Depuis quelque temps, les sociétés occidentales ne condamnent plus les relations sexuelles avant le mariage et définissent essentiellement la monogamie par la fidélité sexuelle des deux époux. Le champ de cette définition s'est encore rétréci au cours des dernières décennies pour se limiter aujourd'hui au droit de n'épouser qu'une seule personne. C'est ainsi que la monogamie est définie dans la loi, laquelle est un bon baromètre de l'opinion publique et l'expression officielle des valeurs collectives de la société. Pour un musulman, cela signifie plusieurs choses.

Premièrement, un homme peut vivre avec plus d'une femme (ou une femme avec plusieurs hommes) puisque la loi, tout comme l'opinion publique, ne se préoccupe que du mariage. Or, comme la cohabitation est peu différente du mariage, on peut dire que la loi et l'opinion publique acceptent en pratique la polygamie.

Deuxièmement, un homme marié a la liberté d'avoir une ou plusieurs maîtresses, et même d'avoir une longue relation avec d'autres femmes. Certes, sur le plan juridique, une maîtresse ou une amante n'a pas du tout le même statut qu'une femme, mais qu'en est-il sur le plan moral et sentimental? À toutes fins pratiques, l'homme qui a une maîtresse ou une amante est polygame, et ni la loi ni l'opinion publique n'en font cas.

Troisièmement, contrairement à la plupart des sociétés anciennes et actuelles, la société libérale n'impose aucune restriction juridique à l'homme marié ou à sa maîtresse. En effet, il a le droit de lui léguer ses biens et elle a le droit de prendre son nom. Aucun des deux n'est déchu de ses droits civiques et autres ou même n'est «déshonoré». Leurs témoignages devant un tribunal ont tout autant de validité qu'un autre. Certes, la loi reconnaît l'adultère comme motif de divorce, mais seulement si le conjoint juge la situation «intolérable», et elle ne dissout pas automatiquement le mariage comme c'était le cas dans l'Europe prémoderne et dans bon nombre de sociétés traditionnelles.

Quatrièmement, la loi permet aux époux de divorcer facilement. À une époque où bon nombre de mariages aboutissent à une rupture, près du tiers en moyenne des hommes (et des femmes) se marient deux ou trois fois dans leur vie. Pour les musulmans, c'est une forme de polygamie puisque ce terme décrit, selon eux, une situation où un époux a plusieurs partenaires, que ceux-ci soient simultanés ou

successifs. Pour les musulmans, réduire la polygamie au fait d'avoir plusieurs partenaires simultanés est une définition facile et partiale; et, même s'il fallait l'accepter, rien ne permet d'affirmer qu'il est plus moral d'avoir plusieurs partenaires successifs que plusieurs partenaires simultanés.

CONTRAIREMENT À LA PLUPART DES SOCIÉTÉS ANCIENNES ET ACTUELLES, LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE N'IMPOSE AUCUNE RESTRICTION JURIDIQUE À L'HOMME MARIÉ OU À SA MAÎTRESSE.

Dans l'optique musulmane, tout cela démontre bien que la société libérale tient au sujet de la monogamie un discours qui ne correspond pas à la réalité et que, juridiquement et même moralement, elle ne prône pas la monogamie autant qu'elle le prétend. Selon les musulmans, la société libérale fait preuve d'incohérence et d'hypocrisie lorsqu'elle interdit la polygynie musulmane et qu'elle tolère la polygamie dans les faits (c'est-à-dire des relations qui sont à toutes fins pratiques polygames).

J'ai exposé jusqu'à présent les arguments qu'avancent les musulmans pour dénoncer l'interdiction qui frappe la polygynie dans la société libérale. Ces arguments, qui exploitent les contradictions existant entre la loi et la pratique, d'une part, et dans la loi elle-même, d'autre part, ne manquent pas de pertinence mais restent peu convaincants.

Lorsque les musulmans défendent la polygamie, ils ne songent qu'à la polygynie, ce qui va à l'encontre du principe de l'égalité des sexes. Ce principe étant fondamental dans la société libérale, il est tout à fait légitime de le souligner ici, même si, dans la pratique, les nombreux exemples de sexisme et de discrimination à l'égard des femmes démontrent qu'il n'est pas respecté par tous. Mais c'est vrai de tous les principes, et cela n'enlève rien au fait que les sociétés libérales occidentales défendent ardemment le principe de l'égalité des sexes. On peut même affirmer que l'égalité n'est pas seulement une valeur morale de la société libérale ou occidentale mais que c'est un principe moral louable, qui devrait être reconnu universellement. Les hommes et les femmes ont en commun des aptitudes et des besoins distinctifs, possèdent un potentiel comparable, sont capables de faire des choix, de s'autodéterminer, et ainsi de suite... Ils et elles doivent donc jouir des mêmes droits. Enfin et surtout, il est extrêmement difficile de défendre le contraire. Les musulmans n'ont jamais réussi à expliquer de manière convaincante pourquoi les femmes ne peuvent pas jouir des mêmes droits; ils se limitent souvent à des arguments douteux et sans pertinence, en affirmant par exemple que c'est une exigence culturelle et religieuse, que les femmes sont des êtres inférieurs et qu'en leur donnant autant de droits qu'aux hommes, on risque de nuire à l'intégrité de la famille et à l'ordre social. Étant donné que la société libérale prône à juste titre l'égalité des sexes, elle peut fort bien interdire la polygynie pour ce seul motif, sans avoir à justifier la monogamie.

À UNE ÉPOQUE OÙ BON NOMBRE DE MARIAGES ABOUTISSENT À UNE RUPTURE, PRÈS DU TIERS EN MOYENNE DES HOMMES (ET DES FEMMES) SE MARIENT DEUX OU TROIS FOIS DANS LEUR VIE.

Les musulmans rétorquent bien sûr qu'ils ne reconnaissent pas le principe de l'égalité des sexes et que, en le leur imposant, la société viole leur intégrité morale et religieuse et fait preuve de paternalisme libéral. À cela, les défenseurs de ce principe peuvent répondre de deux façons. Premièrement, que ce principe leur tient à cœur, que tout compromis serait une atteinte à leur intégrité morale, et qu'ils estiment légitime de demander aux musulmans de le respecter dans la mesure où ces derniers choisissent de vivre dans une société occidentale. Ils peuvent aller jusqu'à dire qu'ils sont capables de défendre ce principe de façon raisonnablement convaincante, qu'aucun musulman n'a jamais réussi à le réfuter, et qu'ils se sentent par conséquent tout à fait justifiés d'en promouvoir le respect. Le principe de l'égalité des sexes va peut-être à l'encontre de croyances profondément enracinées chez les musulmans, mais aucune croyance n'est immuable et ne s'autovalide. Si elle n'est pas fondée ou si elle est rationnellement indéfendable et qu'elle a de surcroît des conséquences négatives flagrantes, il est légitime de ne pas en tenir compte.

Le débat sur la polygamie deviendrait plus complexe si les musulmans reconnaissaient le principe de l'égalité des sexes et donnaient aux femmes le droit qu'ont les hommes d'avoir plusieurs conjoint(e)s. C'est fort peu probable car cela va à l'encontre des principes fondamentaux de leur tradition religieuse. Supposons cependant qu'ils en acceptent le principe, par conviction ou pour les besoins de la discussion, et supposons également que certains groupes de la société occidentale revendiquent le droit à la polygamie, ce qui n'est pas inconcevable si les tendances actuelles se maintiennent. Deux femmes pourraient aimer suffisamment le même homme (ou deux hommes, la même femme) pour vouloir vivre ensemble et se marier afin d'avoir tous les droits dont jouissent actuellement les couples mariés monogames, de donner une crédibilité juridique et sociale à leur relation, et de légitimer leurs enfants devant la loi et l'opinion publique.

Face à une telle revendication, la société occidentale serait obligée de décider si elle doit la satisfaire et, contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette décision serait loin d'être facile. En effet, les tenants de la société libérale ne peuvent pas

prétendre que la monogamie est une valeur fondamentale qu'ils ont le droit, voire le devoir, de défendre alors que, pour un certain nombre de leurs compatriotes qui réclament la reconnaissance des mariages polygames, la monogamie n'est manifestement pas une valeur. On pourrait en effet prétendre que, hormis la loi qui l'interdit, la polygamie ne va pas à l'encontre des valeurs qui permettent à la société libérale de fonctionner. Elle est le résultat d'un libre choix entre les parties intéressées, et la société libérale, qui prétend être non paternaliste, ne devrait pas réglementer la vie privée des gens. De la même façon qu'elle respecte la diversité des goûts et des tempéraments, la société devrait respecter les goûts de certains de ses membres pour la polygamie. Parce qu'elle encourage la concurrence entre les différents modes de vie, afin que chacun puisse choisir en connaissance de cause, elle ne peut logiquement pas imposer la monogamie comme étant le seul mode de vie acceptable. Les tenants de la société libérale peuvent-ils vraiment, face à ces arguments, continuer de prôner la monogamie? La question n'est pas simple, et je me contenterai ici de faire quelques observations à caractère général.

Quelle que soit sa forme, le mariage est une relation bidimensionnelle entre deux personnes qui décident de vivre ensemble, théoriquement jusqu'à leur mort mais ce n'est pas toujours le cas. Bien que cette relation ne soit pas nécessairement plus intense ou moralement plus importante que celle qu'on entretient avec des parents, des frères et soeurs ou des amis, il n'en demeure pas moins qu'elle s'en distingue sur le plan qualitatif. En effet, le mariage implique des relations sexuelles et tout ce qui en résulte. Les conjoints ont l'un de l'autre une connaissance que les autres n'ont pas; consciemment ou non, ils se révèlent mutuellement des aspects d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent pas révéler aux autres; ils ont entre eux des liens émotifs qu'ils ne peuvent pas avoir avec d'autres; et, de par son intensité, leur relation est unique.

Étant donné la nature de cette relation, les deux conjoints doivent apprendre à avoir l'un pour l'autre un certain degré de confiance, d'engagement, d'affection et de compréhension. Même s'ils se connaissaient avant, le mariage donne à leur relation une dimension différente. Dans le cas d'un mariage de convenance, cet apprentissage, qui commence après le mariage, est particulièrement difficile. En arriver à connaître l'autre suffisamment bien pour vivre avec lui (ou elle) nécessite du temps, de l'énergie, des loisirs, l'absence relative d'interférences extérieures et, sur le plan émotif, un climat détendu. La relation monogame répond davantage à ces conditions que la relation polygame. Non pas que cette dernière soit incompatible, elle y est plutôt moins propice, dans les conditions normales.

SELON LES MUSULMANS, LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE FAIT PREUVE D'INCOHÉRENCE ET D'HYPOCRISIE LORSQU'ELLE INTERDIT LA POLYGYNIE MUSULMANE ET QU'ELLE TOLÈRE LA POLYGAMIE DANS LES FAITS (C'EST-À-DIRE DES RELATIONS QUI SONT À TOUTES FINS PRATIQUES POLYGAMES).

Le mariage aboutit souvent à la naissance d'un ou plusieurs enfants, qui ont besoin des meilleures conditions pour grandir et devenir des adultes sains et responsables. Il leur faut un environnement stable et affectueux, une attention personnelle constante, la possibilité d'établir des relations étroites avec leurs parents et avec leurs frères et soeurs, et un cadre disciplinaire précis qui les aidera à renforcer leur volonté et leur capacité d'autonomie. Ils ont aussi besoin de se sentir estimés et d'avoir une idée de leur propre valeur, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir le sentiment d'être uniques et irremplaçables pour certaines personnes. Pour ces raisons, une famille monogame offre un environnement plus propice à l'épanouissement des enfants.

Après cette série d'arguments en faveur de la monogamie, il convient de démontrer que, malgré l'incapacité de la société libérale à atteindre ses objectifs, son engagement vis-à-vis de la monogamie n'en est pas moins profond et sincère. C'est ce que je me propose de faire dans les paragraphes qui suivent.

Le mariage monogame est extrêmement exigeant, et il aboutit parfois à l'échec. Il est toutefois surprenant de constater que, même après un échec, les anciens conjoints ne rejettent pas la monogamie mais se contentent de changer de partenaire. Même ceux qui optent pour des relations homosexuelles préfèrent généralement avoir un seul et même partenaire. Ceux qui se marient plusieurs fois établissent, dans chaque cas, une relation spécifique et exclusive, assortie d'un engagement mutuel total. Avoir deux femmes successivement est donc différent, sur le plan qualitatif, qu'avoir deux femmes simultanément. Étant donné que, dans chaque cas, la nature de la relation est complètement différente, qualifier la première de polygamie successive est aussi pervers que qualifier la seconde de monogamie plurielle.

La monogamie a sa propre discipline sexuelle, que certains trouvent exigeante, si bien qu'il arrive de temps à autre que les conjoints cherchent à échapper à ses contraintes. Ces écarts sont toutefois accompagnés d'un sentiment de culpabilité ou tout au moins d'un certain malaise, et suscitent la réprobation de la société. C'est la raison pour laquelle ils se font dans

le secret et qu'ils déclenchent, quand ils sont révélés, des accusations de tromperie, de duperie et de trahison qui nécessitent une explication. Rien de cela ne se produirait si la monogamie n'était pas une valeur profondément enracinée.

LES CULTURES MUSULMANE, HINDOUE ET CHRÉTIENNE, NOTAMMENT, NOURRISSENT UN FORT PRÉJUGÉ À L'ÉGARD DES FEMMES, QU'ELLES CONSIDÈRENT INFÉRIEURES AUX HOMMES.

Comme on l'a dit tout à l'heure, la société libérale défend la monogamie pour deux raisons. Premièrement, les conjoints ont besoin d'établir entre eux une relation fondée sur la non-manipulation, la confiance, l'affection et le soutien mutuel. Deuxièmement, la monogamie crée un environnement propice à l'éducation des enfants. Le critique musulman pourrait rejeter ces deux arguments.

Il (ou elle) pourrait réfuter le premier parce qu'il privilégie aveuglément la vision individualiste que la société occidentale a du mariage. Perçu de façon différente d'une culture à l'autre, le mariage est tantôt un acte familial ou collectif, tantôt un acte individuel. Dans le premier cas, les conjoints font partie d'un réseau de relations plus vaste auquel leur mariage doit s'intégrer adéquatement. Contrairement à la vision romantique que l'Occident a du mariage, la relation qui s'établit dans ce cas entre l'homme et la femme n'est pas, moralement, socialement ou émotivement, plus intense que les autres relations qu'ils entretiennent avec la société. De ce fait, la relation n'a rien de spécial: elle n'exige pas l'amitié, l'amour ou l'engagement mutuel exclusif. Un mariage romantique nécessite peut-être la monogamie, mais tous les mariages n'ont pas besoin d'être romantiques. On peut en effet concevoir le mariage de façon fonctionnelle, c'est-à-dire comme le moyen de subvenir aux besoins d'une communauté élargie, et non pas comme une forme d'épanouissement personnel ou d'attachement profond. Lorsqu'une telle vision du mariage est partagée par l'ensemble des membres d'une société, ces derniers acceptent naturellement la discipline qu'elle exige et apprennent les comportements requis. En conséquence, leur relation polygame est dénuée des sentiments de jalousie et de possession qui sont caractéristiques de la société individualiste occidentale.

Quant au second argument, à savoir que la monogamie crée des conditions idéales pour l'éducation des enfants, il n'est pas nécessairement convaincant pour un musulman. Certes, les enfants ont besoin d'un environnement stable et affectueux, mais un mariage polygame le leur donne, et même mieux qu'un mariage monogame. Il leur offre en effet davantage de modèles de comportement, davantage d'adultes aux talents et tempéraments divers à qui s'identifier, davantage d'enfants avec qui jouer, etc.

Malgré ces points importants, la contre-argumentation musulmane n'est pas convaincante. Il n'y a pas obligatoirement de lien entre la monogamie et l'individualisme. Historiquement, la première est apparue des siècles avant le second, et rien n'empêche un mariage monogame d'être intégré à un réseau de relations communautaires. De plus, même s'il est possible de «préparer» des êtres humains à épouser plusieurs partenaires, toutes les données disponibles démontrent qu'une telle relation n'est jamais facile et qu'elle est loin de correspondre à la vision idéalisée qu'en ont les musulmans, laquelle, de toute façon, est fondée exclusivement sur la polygynie et n'a donc pas été testée dans un contexte d'égalité totale entre les deux sexes. De plus, au fur et à mesure que les sociétés s'industrialisent et s'urbanisent, les réseaux communautaires tendent à se désintégrer et les couples mariés, à constituer des unités séparées. Il leur faut donc, s'ils veulent que leur mariage réussisse, construire cette relation de confiance, de compréhension et d'amitié dont on a parlé précédemment. Lorsque les communautés traditionnelles disparaissent, les liens conjugaux acquièrent une importance inhabituelle, en ce sens que chacun des conjoints recherche chez l'autre une forme de sécurité, une compréhension intuitive, une affection sincère et profonde et le sentiment d'avoir un attachement spécial à une autre personne. Comme on l'a déjà affirmé, le mariage monogame est beaucoup plus favorable à l'instauration d'une telle relation que le mariage polygame. Ce dernier est souvent caractérisé par la jalousie, une rivalité malsaine pour accaparer l'affection de l'autre, l'insécurité, l'intrigue et la manipulation réciproque, ce qui est par ailleurs peu propice à l'épanouissement des enfants.

Même si le principe de l'égalité des sexes ne privilégie en soi ni la monogamie ni la polygamie, on peut affirmer que la première est plus favorable à son application. Les cultures musulmane, hindoue et chrétienne, notamment, nourrissent un fort préjugé à l'égard des femmes, qu'elles considèrent inférieures aux hommes. C'est pour cette raison que, depuis des siècles et dans toutes les sociétés (y compris la société libérale), les femmes sont victimes d'injustices économiques, sociales et autres et qu'elles souffrent de handicaps considérables. Si la polygamie était autorisée, les hommes seraient par conséquent mieux en mesure d'en

LE DÉBAT SUR LA POLYGAMIE DEVIENDRAIT PLUS COMPLEXE SI LES MUSULMANS RECONNAISSAIENT LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DONNAIENT AUX FEMMES LE DROIT QU'ONT LES HOMMES D'AVOIR PLUSIEURS CONJOINT(E)S.

profiter, ce qui ne ferait qu'aggraver les inégalités existantes. De plus, la monogamie a un effet égalisateur. Elle donne à la femme un sentiment de dignité, d'amour-propre et de sécurité, un espace à elle, relativement inviolable, et des droits plus ou moins égaux sur les biens de son mari et sur leurs enfants.

Cette réfutation de l'argumentation des musulmans devrait à tout le moins contribuer à leur faire mieux comprendre les avantages de la monogamie. Elle repose sur certaines valeurs, contient des généralisations empiriques des conditions dans lesquelles elles sont les plus susceptibles d'être réalisées, et décrit les jugements portés. Les valeurs qu'implique une relation honnête, affectueuse et non manipulatrice sont simples et généralement partagées par les musulmans eux-mêmes. Quant aux désaccords qui peuvent apparaître au sujet des généralisations empiriques, on peut les surmonter ou tout au moins les minimiser en se reportant à des études psychologiques, sociologiques et anthropologiques de mariages polygames et, surtout, aux expériences des sociétés musulmanes telles qu'elles ont été décrites par leurs propres écrivains.

La société occidentale a donc raison d'interdire la polygynie, car cette pratique va à l'encontre du principe de l'égalité des sexes. Ce principe n'est pas seulement l'expression de l'une de ses valeurs sociales les plus fondamentales, c'est aussi la façon la plus défendable de régir les relations entre les sexes.

En ce qui concerne la polygamie, l'argumentation n'est pas aussi évidente. Même si l'on peut démontrer que la monogamie est socialement et moralement plus défendable que la polygamie, cette dernière n'est pas un mal absolu. Si les inégalités qui existent actuellement entre les hommes et les femmes au niveau des pouvoirs, du statut social, de la confiance en soi, etc. disparaissaient totalement, de sorte que les femmes seraient en mesure de faire des choix aussi librement que les hommes, si une partie importante de la population optait librement pour la polygamie et si l'on démontrait que cette forme de relation n'a pas les conséquences négatives mentionnées précédemment, alors on pourrait envisager sa légalisation. Mais, puisque ces conditions ne sont actuellement pas réunies, la société occidentale a raison de l'interdire. ■

Texte traduit par Monique Perrin d'Arloz.

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée. Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Préambule proposé par le gouvernement Trudeau en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne

NON À LA POLITIQUE DU PIRE!

Anne-Marie Bourdouxhe,
Danielle Miller,
Richard L'Heureux et
Louis-Phillippe Rochon

Nous réprouvons la prise de position des directeurs de *Cité libre* en faveur de la partition du Québec si sa population en appuyait clairement la sécession lors d'un éventuel référendum. Cette prise de position fut affichée par Monique et Max Nemni dans leur avalisation du groupe dit Citoyens de la Nation, partisan, entre autres choses, de la partition, et par leur participation à la conférence du 21 janvier 1996 du Comité spécial sur l'unité canadienne, un autre supporter bruyant de la «pilule empoisonnée» du dépeçage québécois pour rendre la sécession intolérable. Par ailleurs, Max Nemni écrit dans le dernier numéro de *Cité libre*:

Notre Premier ministre (Jean Chrétien) utilise les armes de l'avant-avant-dernière escarmouche pour se préparer à la guerre de demain. Celle-ci exigera une artillerie infiniment plus lourde. Les risques sont grands. En clair: il faut reconnaître la divisibilité du Canada. Mais il faut du même coup reconnaître que si le Canada est divisible, le Québec l'est tout autant. Le Québec est d'ailleurs déjà coupé en deux. Tant bien que mal, la division de son territoire devra suivre la ligne de fracture entre deux allégeances nationales qui se côtoient.

Tout autant que les directeurs de *Cité libre*, nous sommes consternés par la perspective de la sécession du Québec. Comme eux, nous nous opposons aux référendums en chaîne sur l'indépendance. Comme eux, nous voulons aider à contrecarrer l'effondrement d'un pays qui nous est cher, le Canada. Nous réprouvons toutefois - appelons les choses par leur nom - une stratégie de terre brûlée dont la seule annonce risque de convertir des fédéralistes au souverainisme et de raidir des sécessionnistes dans leur option. La cautionner serait contribuer à provoquer la séparation. Imaginer pouvoir atténuer le déchirement éventuel de la sécession par celui, supplémentaire, de la partition c'est faire preuve d'une inconscience grave. On ne peut pallier une tragédie: il faut chercher à la prévenir.

La répartition géographique du «Oui» et du «Non» au dernier référendum montre l'impraticabilité de l'idée de partition. Il y a en effet au Québec plusieurs «grandes» régions de concentration souverainiste, et plusieurs autres de concentration fédéraliste. A l'intérieur des unes et des autres, il y en a de plus petites de tendance contraire à celle de la majorité et, à l'intérieur de celles-ci, de plus petites encore. Une fois commencé le découpage, où s'arrêter? Au village, au quartier? Au rang et à la rue? Pourquoi pas au numéro civique, ou même à la cuisine et au salon ? Dire que nous en sommes rendus à servir à des fédéralistes des arguments resservis aux indépendantistes depuis plus de trente ans!

La simple évocation des difficultés pratiques associées à la sélection des critères de délimitation fait saisir l'irréalisme de la logique partitionniste. Imaginons malgré tout que l'on parvienne à les contourner et à convenir de frontières entre le «Québec restant» et les «zones canadiennes». Ces zones, dont certaines seraient enclavées, dépendraient d'un Québec amputé pour leur électricité, transportée sur des centaines de kilomètres de territoire étranger, sinon hostile. Le fleuve Saint-Laurent, par où transite une part importante du commerce canadien et américain, passerait, dans sa section la plus étroite, à travers le territoire du nouvel État québécois. L'activité économique de Montréal, zone canadienne, dépendrait d'approvisionnements en matière premières en provenance d'un Québec tronqué et affaibli. De surcroît, l'afflux de «réfugiés économiques» importunerait gravement les régions d'accueil. Tout ça, sans parler des ennuis que nous oublions et de ceux que nous n'avons même pas imaginés.

L'énergie consacrée à promouvoir des projets fantaisistes de partition serait plus utilement appliquée à élaborer des solutions politiques et, s'il le faut, constitutionnelles susceptibles de mériter l'appui des Québécois. Les partitionnistes sont-ils à ce point dépourvus d'arguments, ou ont-ils si peu confiance en leur pouvoir de persuasion qu'ils désespèrent de convaincre la majorité des Québécois des mérites du Canada? Les séparatistes démocrates - même si nous rejetons leur option, il nous faut reconnaître qu'ils sont, pour la plupart, démocrates - sont partis de zéro il y a plus de trente ans avec pour seules ressources des moyens de fortune, ridiculisés, handicapés de surcroît par les crimes du FLQ qu'on leur imputait souvent sans discernement. A force de persévérance et de courage, ils ont su rallier à leur cause près de la moitié de la population. Ce n'est pas en les accablant

d'injures, encore moins en invectivant ceux dont ils ont gagné la confiance et l'appui, qu'on réussira à renverser le courant indépendantiste: bien au contraire, de telles manières ne sauraient que l'accélérer. Les partitionnistes, eux, s'acharnent à ne pas s'en rendre compte. Nous ne nous perdrons pas en conjectures sur les raisons qui poussent une majorité de Québécois à rejeter la constitution de 1982 si excellente soit-elle (nous disons bien les Québécois et non leurs élus à Ottawa ou a Québec qui, de part et d'autre, aujourd'hui comme hier, prétendent être les seuls à pouvoir parler en leur nom): ils n'ont jamais été consultés autrement que par voie de sondages sans valeur morale et dont les résultats sont, de toutes façons, sujets à caution. Tant et aussi longtemps qu'une approbation libre et formelle du Québec à la constitution du Canada - celle de 1982 ou une autre - n'aura pas été obtenue, par référendum s'il le faut, le pays connaîtra l'incertitude et sa prospérité en souffrira. Comme le temps presse, il importe de ne pas dissiper le peu qui nous en reste à échafauder des projets chimériques et dangereux comme la partition.

Cité libre est une revue fédéraliste, bien sûr, mais elle est bien davantage. Depuis sa fondation, elle s'est voulue un foyer de défense de la liberté, du progrès, de la justice, du pluralisme et du droit. C'est en leur nom qu'elle a combattu le séparatisme et défendu le fédéralisme canadien. Elle a toujours vu dans le nationalisme - ethnique, civique ou autre - un facteur d'intolérance et un obstacle à la promotion de ces valeurs. En se rangeant du côté des partisans de la partition, la nouvelle direction avalise un pan-canadianisme niveleur et dogmatique, en contradiction avec les valeurs traditionnelles de *Cité libre*. ■

RÉPLIQUE

NON À LA SÉCESSION!

MAX ET MONIQUE NEMNI

Cité libre n'est pas une chapelle, mais une revue d'idées et de combat. C'est ce que nous déclarions dans notre premier éditorial, au mois de septembre. Et c'est en partie parce que nous pensions que les débats d'idées faisaient cruellement défaut au Québec que nous avons accepté de prendre la direction de la revue. Nous trouvons donc normal que certaines de nos idées ne soient pas partagées par tous les cité-libristes. Nous répondons donc avec plaisir aux quatre signataires de «Non à la politique du pire!» non seulement pour favoriser les débats, mais également pour enrichir notre propre vision de la mission de *Cité libre*.

Cependant, nous répondrons aux critiques et non aux accusations gratuites. Par exemple, quand les signataires déclarent que «la nouvelle direction avalise un pan-canadianisme niveleur et dogmatique, en contradiction avec les valeurs traditionnelles de *Cité libre*», nous nous demandons à quoi ils se réfèrent, puisqu'ils n'en donnent aucune preuve et que, selon nous, rien dans nos écrits ni dans nos déclarations publiques ne justifie une telle affirmation. Ailleurs, quand ils disent qu'il ne faut pas accabler les séparatistes démocrates d'injures et d'invectives, nous pensons que c'est probablement à d'autres qu'ils s'adressent, puisque c'est contraire à nos principes d'injurier qui que ce soit.

Selon nous, les signataires ont tout à fait le droit d'émettre des opinions contraires aux nôtres, puisque *Cité libre* est, comme on le sait, un foyer de défense de la liberté et du pluralisme. Cependant, pour être fidèles à l'esprit de *Cité libre*, ils ont le devoir d'appuyer leurs critiques sur ce que nous avons dit ou écrit. Nous ne répondrons donc pas aux accusations qui nous semblent gratuites.

D'autre part, nous le répétons, le fait que les signataires ne soient pas d'accord avec notre position ne pose, pour nous, aucun problème. Mais qu'ils «réprouvent» notre prise de position ou qu'ils nous trouvent d'une «inconscience grave», cela donne à leur critique un ton moralisateur qui sied mal à un débat d'idées. Bien que nous désapprouvions ce ton accusateur qui se retrouve à plusieurs reprises dans le texte, nous en ferons abstraction dans notre réplique.

Passons donc aux critiques. Celles-ci nous semblent provenir de deux sources: premièrement, une incompréhension de notre message et deuxièmement, un désaccord plus fondamental sur nos conceptions respectives de la mission de *Cité libre*.

Oui, comme nous l'avons affirmé et comme nous l'affirmons encore dans notre éditorial, nous pensons que si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. Les signataires trouvent que cette position est en contradiction avec les «valeurs traditionnelles» de *Cité libre*. Bien que nous ayons développé avec le temps une espèce d'allergie au mot «traditionnel» parce qu'il est tellement galvaudé au Québec, et bien que nous ne prenions nos ordres ni de la vieille équipe de *Cité libre* ni de personne d'autre, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ce que Pierre Elliott Trudeau écrivait déjà en avril 1962, justement dans *Cité libre*, et que nous avons reproduit dans le numéro de janvier-février 1996:

Affirmer que la nationalité doit détenir la plénitude des pouvoirs souverains, c'est poursuivre un but qui se détruit en se réalisant. Car cette minorité nationale qui se sera libérée découvrira presque invariablement en son sein une nouvelle minorité nationale qui aura le même droit de réclamer la liberté.

Trudeau avait donc bien vu, en 1962, les méfaits du séparatisme: toute sécession en engendre d'autres.

Plus récemment, soit le 18 octobre 1995, Marc Lalonde disait aux Amis de Cité libre d'Ottawa:

Je sais que beaucoup de politiciens québécois ont fait des déclarations à l'effet que le Québec est indivisible [...] Mais [...] si le Canada est divisible, comment peut-on prétendre que le Québec est indivisible? [...] La logique même des choses fait que si l'un est divisible, l'autre l'est aussi.

Quand donc nous affirmons que si le Canada est divisible le Québec l'est aussi, nous défendons une position que d'autres cité-libristes ont soutenue avant nous, même si d'autres points de vue ont tout à fait, selon nous, le droit de s'exprimer. Toutefois, ce n'est pas parce que d'autres ont pris cette position que nous, nous la défendons, mais parce que celle-ci nous semble relever du bon sens même. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivés Stéphane Dion, ministre fédéral des affaires intergouvernementales, Jean Chrétien, premier ministre du Canada... et, surtout, un Québécois sur trois, selon les derniers sondages publiés, entre autres, dans *The Globe and Mail* du 5 février 1996.

En écrivant : «Imaginer pouvoir atténuer le déchirement éventuel de la sécession par celui, supplémentaire, de la partition c'est faire preuve d'une inconscience grave», les signataires montrent une incompréhension totale de notre message. Où et quand avons-nous dit ou écrit que la partition atténuerait le déchirement d'une sécession? Où et quand avons-nous dit que nous étions *en faveur* de la partition du Québec?

Bien au contraire. Nous voulons que le Québec demeure dans un Canada fort et uni. Tous nos écrits et toutes nos déclarations publiques, à ce jour, en témoignent. Comme nous le répétons une fois de plus dans notre éditorial de ce numéro, ce sont les séparatistes qui veulent détruire le Canada et qui créent, de ce fait, chez de nombreux citoyens canadiens résidant au Québec, la volonté de défendre leur patrie. C'est la sécession qui engendre la partition et la violence potentielle. Le fait que nous acceptions comme prémisse logiquement incontestable que si le Canada est divisible le Québec l'est aussi ne veut pas pas dire pour autant que nous *souhaitons* la partition du Québec ni que nous voulons en faire la promotion. Néanmoins, il nous semble essentiel que tous les Québécois soient informés des conséquences potentiellement tragiques de la sécession.

Comme nous le disons dans notre éditorial, les démagogues de la sécession ont fait croire aux Québécois que, contrairement aux leçons que nous lègue l'histoire, l'indépendance ici se réaliserait dans l'allégresse, même si un Québécois sur deux n'en veut pas. Le réveil est brutal. Mais mieux vaut se réveiller avant qu'après.

Les signataires décrivent en long et en large les problèmes de taille que présenterait une partition éventuelle du Québec. Nous en convenons d'emblée. Ils ajoutent: «Une fois commencé le découpage, où s'arrêter?» C'est exactement la question que nous posons et à laquelle il faudrait avoir quelques éléments de réponse avant qu'il ne soit trop tard. Ils écrivent également: «Dire que nous en sommes rendus à servir à des fédéralistes des arguments resservis aux indépendantistes depuis plus de trente ans!» Mais ces arguments, il faut continuer à les servir aux indépendantistes et non à nous! *Tous* les problèmes identifiés sont le fruit de la sécession, qui est la première partition envisagée. Comme les signataires, nous nous inquiétons des conséquences tragiques de la sécession, y compris de la possibilité de guerre civile. C'est une des raisons importantes qui nous font lutter de notre mieux pour l'unité canadienne. Ce n'est pas en jouant à l'autruche, ni en partageant un silence complice, qu'on évite les catastrophes. Il faut se rendre à l'évidence: c'est la sécession qui engendre la partition.

Les signataires affirment que la peur d'une partition éventuelle du Québec «risque de convertir des fédéralistes au souverainisme et de raidir des sécessionnistes dans leur option». Là réside probablement un désaccord plus fondamental sur la mission de *Cité libre*. En effet, nous ne nions pas cette possibilité, bien que l'inverse soit également possible, mais la mission de *Cité libre*, selon nous, est de dire la vérité, telle que nous la voyons, sans égards aux conséquences politi-

ques que nos écrits ou nos paroles peuvent avoir. Nous sommes une revue d'idées et non l'organe d'un parti politique. Nous n'avons pas peur de faire peur ou de faire basculer qui que ce soit dans un camp ou dans l'autre: laissons chacun tirer les conclusions qu'il voudra de nos analyses! Le courage de dire la vérité fait grandement défaut au Québec. Il est temps que cela change.

Dans leur texte, les signataires affirment que «depuis sa fondation, elle [*Cité libre*] s'est voulue un foyer de défense de la liberté, du progrès, de la justice, du pluralisme et du droit» qui «a toujours vu dans le nationalisme ethnique, civique ou autre - un facteur d'intolérance et un obstacle à la promotion de ces valeurs.» Là aussi, nous voyons une divergence importante dans nos points de vue. Comme nous l'avons écrit dans notre éditorial de septembre 1995, pour nous *Cité libre* est une revue libérale, au sens philosophique du terme, qui défend notamment la primauté de la personne. Elle s'oppose de ce fait à tout nationalisme ethnique, mais non au nationalisme civique qui, lui, est compatible avec les libertés individuelles. Un nationalisme civique canadien a d'ailleurs été grandement renforcé par la Constitution de 1982 ainsi que par la Charte des droits et libertés, toutes les deux étant, justement, l'œuvre d'un des fondateurs de *Cité libre*.

Les signataires disent qu'ils ne veulent pas se perdre «en conjectures sur les raisons qui poussent une majorité de Québécois à rejeter la constitution de 1982». Nous ne savons pas sur quoi se base leur affirmation puisqu'ils avouent quelques lignes plus loin ne pas faire confiance aux sondages. Nous ne savons pas non plus ce que tout cela a à voir avec notre position - à moins qu'ils ne nous reprochent indirectement de ne pas investir nos énergies dans la promotion de points de vue du genre Meech ou Charlottetown. Et si nous pensions que ces rondes constitutionnelles infernales font partie *des causes* de nos problèmes et non de leur solution? Et si nous pensions que la cause principale de nos problèmes réside ailleurs, justement dans la promotion du nationalisme ethnique? Et si nous pensions que ce que certains Québécois nationalistes reprochent à la Constitution de 1982 et à la Charte des droits et libertés c'est le fait que celles-ci ont développé chez les Canadiens, y compris ceux du Québec, un nationalisme civique qui barre la route au nationalisme ethnique?

Non, contrairement aux signataires, nous ne croyons pas que c'est «à force de persévérance et de courage» que les séparatistes avec «des moyens de fortune, ridiculisés, handicapés ont su rallier à leur cause près de la moitié de la population». Nous croyons que c'est surtout à force de mensonges et de démagogie. C'est ce que nous essayons de montrer dans la plupart de nos articles. C'est ce que font, avec force, la plupart de nos collaborateurs de *Cité libre*. C'est ce que fait également Pierre Elliott Trudeau, dans ce numéro.

Il est toujours intéressant de défendre sa position. Nous espérons que ce débat sera suivi de beaucoup d'autres qui feront progresser notre réflexion à tous.

Le dossier de notre prochain numéro porte sur la divisibilité du Canada et du Québec. Ne le manquez pas! ■

Tout se transforme en question nationale: «notre» littérature, la langue que «nous» parlons, et ainsi de suite.... Cette préoccupation collective est nettement obsessionnelle.

Pierre Vadeboncoeur,
«La revanche des cerveaux», *Cité libre*, mai 1961.

DOSSIER À VENIR
La divisibilité du Canada et du Québec
mai-juin 1996

ANTISÉMITISME EN FRANCE ET ANGLOPHOBIE AU QUÉBEC

William Johnson

Certains s'imaginent qu'on pourrait écarter la sécession par des concessions politiques et constitutionelles au gouvernement du Québec. Et pourtant, depuis 1945, la décentralisation des pouvoirs a déjà été massive, sans pour autant ralentir la croissance du séparatisme. En effet, ce séparatisme n'est pas fondé sur une vision pragmatique de la politique ou de la constitution, mais plutôt sur une mythologie. Aucune solution ne sera efficace, en conséquence, si elle ne neutralise pas cette mythologie.

Pour mieux comprendre le rôle que la mythologie peut jouer dans l'histoire, reférons-nous à un livre publié en France en 1886, *La France juive* (Marpon et Flammarion) du journaliste Édouard Drumont. Il a été le premier best-seller anti-juif et a eu un succès phénoménal. Dès sa première année, il a connu 114 rééditions. Moins de deux ans plus tard, il en était à sa 145e édition, et s'était vendu à 150,000 exemplaires. En 1890, on a publié une édition abrégée en un volume, qui a été réédité dix fois. Dès 1914, le format original de deux tomes avait été réimprimé 200 fois. La dernière édition a paru en 1941, un an après la capitulation de la France aux mains des Nazis.

Que disait donc Drumont? «Taine a écrit la *Conquête jacobine*. Je veux écrire la *Conquête juive*,» a-t-il écrit dès la première page. Il voulait décrire, dit-il, la conquête de la France par les Juifs. A cause de cette conquête, la culture juive contaminait la vraie culture française, et privait même les Français de leur identité. A moins de réagir d'une manière radicale, ces derniers deviendraient les esclaves des Juifs.



William Johnson est chroniqueur à *The Gazette*. et a reçu le prix du Concours national de journalisme. Il a publié *Anglophobie Made in Québec* (Stanké, 1991) et *Le Mirage: le Québec entre le Canada et l'utopie* (Éditions RD, 1995).

Drumont est un traditionnaliste, hostile à l'industrialisation et au capitalisme, ainsi qu'à la Révolution française. Pour lui, le Juif incarne tout ce qu'il rejette dans son monde contemporain. Et pour lui, la «conquête» des Juifs ne se limite pas au fait que les Juifs sont plus riches et plus puissants que les autres Français. Il affirme, dès les premières pages, que les Juifs ont miné les valeurs traditionnelles, attaqué l'identité même des Français et corrompu leurs vertus antiques. «On retrouve ce qui caractérise la conquête: tout un peuple travaillant pour un autre qui s'approprie, par un vaste système d'exploitation financière, le bénéfice du travail d'autrui. Les immenses fortunes juives, les châteaux, les hôtels juifs ne sont le fruit d'aucun labeur effectif, d'aucune production, ils sont la proélibation d'une race dominante sur une race asservie».

Drumont prêtait une dimension épique à l'antisémitisme. L'histoire de la France devient une lutte à mort entre deux peuples, les Aryens et les Sémites. L'un doit conquérir l'autre ou être conquis. Être vraiment français, dès lors, veut dire avoir à conquérir le Juif et détruire son influence destructive. Dans *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France* (Seuil, 1990), l'historien français Michel Winock a écrit de Drumont:

En établissant l'antisémitisme comme système d'explication universelle, [Drumont] faisait du Juif le pôle négatif des mouvements nationalistes: c'est par rapport au Juif, c'est contre le Juif, que le nationaliste va définir son identité française ou allemande, fier qu'il sera d'appartenir à une communauté et de connaître clairement l'adversaire qui en menace l'unité et la vie. (p. 137)

Cela ressemble étrangement à la construction mythologique de *l'Anglais* dans l'imaginaire québécois. Citons l'intervention de Suzanne Tremblay, députée du Bloc Québécois, quand elle s'adressait le 7 décembre 1995 au Comité des Communes sur le patrimoine canadien:

Il y a deux peuples fondateurs, l'un qui est francophone et l'autre qui est

anglophone. On est arrivés ici avant vous. Vous nous avez conquis en 1760, vous nous avez reconquis en 1980 par le premier référendum et vous nous avez reconquis en 1995 avec le deuxième référendum, mais nous vous conquérrons avec le troisième référendum...

DEPUIS 1945, LA DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS A DÉJÀ ÉTÉ MASSIVE, SANS POUR AUTANT RALENTIR LA CROISSANCE DU SÉPARATISME.

On retrouve chez Suzanne Tremblay la même conception épique de l'histoire que celle proposée par Drumont. Mais, cette fois, les *Anglais* ont remplacé les Juifs comme conquérants, comme éternels antagonistes de l'histoire nationale.

Prenons un roman publié en 1995 et qui a reçu une critique élogieuse du *Devoir*: *Les Frincekanoks* de Claude Daigneault (Les éditions logiques, 1995). L'intrigue se situe à la fin du XXIe siècle, quelques années après «l'affrontement final entre anglophones et francophones...» (p. 157). Le Canada est devenu un pays semblable au *1984* de George Orwell: on y contrôle tout, et chaque citoyen est sous constante surveillance. Les quelques francophones qui survivent (exceptés ceux qui se sont assimilés à la société dominante) sont maintenant appelés «les Frincekanoks.» Ils vivent sous un dôme dans un quartier de Montréal où ils servent d'attraction touristique pour des voyageurs venus d'Asie avec leurs caméras, et qui veulent voir ces vestiges du passé dans ce qu'on appelle le «Muzé vivan sur les meursses du passé». (Tout ce qui les concerne s'écrit en mauvais français.)

En fait, les Frincekanoks ont été privés de leur histoire et de leur culture. Ils sont gardés dans une soumission totale grâce à une tisane servie plusieurs fois par jour qui leur enlève toute volonté. Une musique ininterrompue leur communique des messages subliminaux d'obéissance et de reconnaissance envers ce grand Canada qui les fait vivre. Quand des anglophones leur parlent, c'est toujours dans un mauvais français, et avec des termes de mépris, tels que «nitwit», ou «dope». Quand certains d'entre eux osent chanter de vieilles chansons canadiennes-françaises, les anglophones crient: *«Can the frogs! Make those bastards stop!»*.

Le roman décrit la vie piteuse de ces vestiges d'un peuple conquis. Sous le couvert de la fiction, ce qu'on retrouve dans ce roman, c'est à peu près tous les clichés de l'oppression des Québécois francophones par le Canada. En fait, cela ressemble exactement à la vision de l'avenir que propose Drumont à la fin de son livre, où les Français, après la victoire complète des Juifs, doivent vivre dans la misère et prendre le chemin de l'exil, pieds nus et sans le sou.

Quand j'ai rédigé mon livre, *Anglophobie made in Québec*, (Stanké, 1991), je n'avais pas encore entendu parler d'Édouard Drumont. Et pourtant, ce que j'y décrivais de la mythologie de l'anglophone, en refaisant 150 ans d'histoire littéraire du Québec, ressemblait de près à ce que Drumont décrivait des Juifs. Dans un cas comme dans l'autre, on y retrouvait la même opposition épique à *l'autre* et l'identité nationale définie par la résistance à *l'autre*. Le langage anti-*Anglais* n'était pas aussi virulent, l'hostilité pas aussi exacerbée, l'identification de *l'autre* n'était pas aussi précise ou détaillée, et le remède implicite n'était pas aussi brutal. Mais, malgré ces distinctions, la structure intellectuelle était foncièrement la même, avec des différences de degré plutôt que d'espèce. On a quelque chose à apprendre d'une tradition intellectuelle de polarisation dualiste, où un segment d'un peuple est présenté comme l'éternel conquérant, et l'autre comme l'éternel conquis; l'un, l'éternel oppresseur, l'autre l'éternelle victime; l'un l'éternel corrupteur des valeurs et de l'identité, l'autre l'éternel agneau, faible, vulnérable, sans défense et constamment menacé de disparaître. La leçon qu'on peut en tirer c'est que la «culture de ressentiment», dont parle René-Daniel Dubois n'est pas innocente: elle peut entraîner de graves conséquences (voir, par exemple, le numéro de janvier/février 1996 de *Cité libre*).

DRUMONT EST UN TRADITIONNALISTE, HOSTILE À L'INDUSTRIALISATION ET AU CAPITALISME, AINSI QU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. POUR LUI, LE JUIF INCARNE TOUT CE QU'IL REJETTE DANS SON MONDE CONTEMPORAIN.

ON RETROUVE CHEZ SUZANNE TREMBLAY LA MÊME CONCEPTION ÉPIQUE DE L'HISTOIRE QUE CELLE PROPOSÉE PAR DRUMONT. MAIS, CETTE FOIS, LES *ANGLAIS* ONT REMPLACÉ LES JUIFS COMME CONQUÉRANTS, COMME ÉTERNELS ANTAGONISTES DE L'HISTOIRE NATIONALE.

L'opposition que fait Drumont entre le «Sémite» et «l'Aryen» ressemble à celle entre le Canadien français et «l'Anglais» de la littérature d'ici entre les années 1840 et la seconde guerre mondiale. Le Sémite, selon Drumont, est mercantile, rusé, sans scrupules, sans patrie, et n'a pour dieu que l'or. L'Aryen, au contraire, est «un fils du ciel sans cesse préoccupé d'aspirations supérieures; l'un vit dans la réalité, l'autre dans l'idéal. Le

Sémite est négociant d'instinct, il a la vocation du trafic, le génie de tout ce qui est échange, de tout ce qui est une occasion de mettre dedans son semblable. L'Aryen est agriculteur, poète, moine...» (Drumont, p. 9)

C'est exactement le contraste établi entre *l'Anglais* et le Canadien dans l'un des tout premiers romans canadiens-français, *Charles Guérin*, de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau — dont le nom devait ouvrir la liste des premiers ministres du Québec en 1867.

C'est aussi le message communiqué par *La voix du pays de Québec* de *Maria Chapdelaine*: «Autour de nous des étrangers sont venus qu'il nous plaît d'appeler les barbares. Ils ont pris presque tout le pouvoir, ils ont acquis presque tout l'argent. Mais au pays de Québec, rien ne doit changer.»

Le texte suprême d'un long hurlement de haine contre l'Anglais c'est le roman, *Menaud, maître-draveur* du prêtre Félix-Antoine Savard, republié en édition de luxe

LA LEÇON QU'ON PEUT TIRER C'EST QUE LA «CULTURE DE RESSENTIMENT,» DONT PARLE RENÉ-DANIEL DUBOIS N'EST PAS INNOCENTE: ELLE PEUT ENTRAÎNER DE GRAVES CONSÉQUENCES.

en 1995, et récité à la radio de Radio-Canada en huit tranches d'une heure, en novembre dernier. Pour Menaud, la terre du Québec est sacrée, et *l'étranger* commet un sacrilège simplement en y mettant le pied. C'est le devoir de Menaud et de tous les patriotes d'en chasser l'étranger.

Après la seconde guerre mondiale, on rejette le mythe de la vocation agricole et messianique des Canadiens français. Mais les historiens les plus influents de l'après-guerre, Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet, attribuent la pauvreté relative des Canadiens français (qu'on a découverte dès que les écrivains ont quitté la campagne-paradis terrestre pour la ville) à la conquête, et donc aux anglophones. Dans *La présence anglaise et les Canadiens* (Beauchemin, 1958), Brunet affirme: «L'infériorité économique de la collectivité canadienne-française est la conséquence fatale de sa mise en servitude comme nation vaincue, conquise et occupée, réduite à un statut de minorité dans un pays qui ne lui appartient pas. Voilà la vérité dans toute sa brutalité». (p. 229)

SOUS LE COUVERT DE LA FICTION, CE QU'ON RETROUVE DANS *LES FRINCEKANOKS*, C'EST À PEU PRÈS TOUS LES CLICHÉS DE L'OPPRESSION DES QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES PAR LE CANADA.

Et dans un article intitulé *La Conquête et la vie économique des Canadiens* (*l'Action nationale*, vol. 28, décembre 1946), Séguin renchérit: «Il aurait fallu [en 1837] extirper la racine politique du malaise économique, mettre fin à l'Occupation étrangère accapareuse des richesses des Canadiens [...] La solution réclamée par le problème économique des Canadiens n'est en somme qu'ajournée [...] Un jour ou l'autre, l'occasion se présentera pour la nation canadienne de renouer, sans danger, avec les traditions d'avant 1837 et de débarrasser son économie de la tutelle paralysante de l'Occupant». (p. 324 et 326)

La génération qui nous gouverne actuellement a été ainsi formée. Et par ailleurs, la Révolution tranquille n'a permis qu'un bref répit dans cette lutte séculaire contre *l'autre*. Bientôt, les théories de la décolonisation, importées de France et des colonies africaines, justifiaient à nouveau la guerre à *l'Anglais*. Et, comme chez Drumont, l'autre corrompt, contamine et menace de détruire l'identité nationale.

Gaston Miron a bâti sa carrière sur la description minutieuse de son aliénation individuelle causée par la présence de l'Anglais, de son indicible souffrance intérieure comme Québécois colonisé. Les beaux esprits l'ont beaucoup admiré; ils n'ont pas reconnu qu'il ne faisait simplement que renouveler avec une longue tradition. Il ne faisait que substituer l'Anglais au Juif. Dans *L'homme rapaillé* (PUM, 1970), il écrit:

Longtemps je n'ai su mon nom, et qui j'étais, que de l'extérieur. Mon nom est Pea Soup*! Mon nom est Pepsi. Mon nom est* Marmelade*! Mon nom est* Frog. *Mon nom est* dam Canuck. *Mon nom est* speak white. *Mon nom est* dish washer. *Mon nom est* cheap. *Mon nom est* sheep. (p. 124)

Mais Miron n'est pas le seul à se lamenter sur la perte de son identité. Pensons à Georges Dor qui dans ses *Poèmes et chants de la résistance* (Éditions K, 1971) chantait la perte de sa québécitude:

Je suis québécois [...]
En attendant qu'on soit plus rien
En attendant qu'on puisse en rire
En attendant de plus être personne.

Pensons surtout au poème qui a été reproduit probablement plus souvent qu'aucun autre de toute l'histoire littéraire du Québec, *Speak white* de Michèle Lalonde.

Speak white and loud
de Saint-Henri à Saint-Dominique
oui quelle admirable langue
pour embaucher
donner des ordres
[...]
c'est une langue riche
pour acheter
mais pour se vendre
mais pour se vendre à perte d'âme
mais pour vendre.

Dans ce «poème», Lalonde a créé le personnage de l'Anglais colonisateur, haïssable, celui qui écrase les Québécois, celui à qui on doit déclarer une guerre sans merci. Elle a représenté l'Anglais comme celui qui, quand il parle aux Québécois francophones, dit *Speak white!* D'après elle, ces deux mots résument toute son attitude, toute son identité, toute la relation qui existe entre lui et ses compatriotes francophones: *Speak white.*

Comme les Juifs de Drumont, les Anglais sont devenus des corrup-

LE TEXTE SUPRÊME D'UN LONG HURLEMENT DE HAINE CONTRE L'ANGLAIS C'EST LE ROMAN, *MENAUD, MAÎTRE-DRAVEUR* DU PRÊTRE FÉLIX-ANTOINE SAVARD, REPUBLIÉ EN ÉDITION DE LUXE EN 1995, ET RÉCITÉ À LA RADIO DE RADIO-CANADA EN HUIT TRANCHES D'UNE HEURE, EN NOVEMBRE DERNIER.

teurs internationaux qui sèment leurs oeuvres néfastes à travers le monde, détruisant les vies, achetant les âmes, asservisant les vraies peuples de toutes les nations. Drumont aurait reconnu le procédé et se serait réjoui de l'attitude des nationalistes québécois.

D'ailleurs, Jacques Parizeau reprenait plus ou moins ouvertement les mêmes thèmes dans son discours du 1er octobre 1995, alors qu'il lançait officiellement la campagne référendaire. Ce discours portait entièrement sur un contraste établi

AUTOUR DE NOUS DES ÉTRANGERS SONT VENUS QU'IL NOUS PLAÎT D'APPELER LES BARBARES. ILS ONT PRIS PRESQUE TOUT LE POUVOIR, ILS ONT ACQUIS PRESQUE TOUT L'ARGENT. MAIS AU PAYS DE QUÉBEC, RIEN NE DOIT CHANGER.

entre nous et les autres. J'ai compté que le mot nous ou ses synonymes sont apparus 153 fois dans ce texte de quatre pages. Et qui sommes *nous*? Je cite un paragraphe de ce discours de Parizeau:

Décider de se prendre en main, pleinement. Décider de faire nous-mêmes *toutes* nos *lois et les adapter à* nos *valeurs et à* nos *besoins, sans demander de permission* aux autres. *Décider de prélever* nous-mêmes *tous* nos *impôts et de les dépenser selon* nos *priorités. Décider, surtout, de ne plus être une minorité* dans le pays de nos voisins anglophones, *mais une majorité dans* notre propre pays. *Affirmer une fois pour toutes* notre *langue et* notre culture, francophone d'Amérique. *Bref, enfin être* nous-mêmes, *tout simplement.* (C'est moi qui souligne)

Être «nous-mêmes», c'est être francophone de langue et de culture, au contraire de «nos voisins anglophones». C'est être dans la majorité, parce que dans un Québec indépendant, seuls les francophones peuvent être en majorité. C'est l'objectif de la sécession: créer un pays où les francophones du Québec seront toujours dominants et capables de passer des lois selon leurs besoins, sans avoir jamais à rendre de comptes aux *autres*.

Et, bien sûr, Parizeau a agité la menace traditionelle de la disparition du Québec. «D'ici 25 ans, la majorité des Montréalais ne seront plus des francophones. En tant que province, le Québec a épuisé tous les moyens à sa disposition». Si les Québécois votent non, a-t-il menacé «on se condamne à assister, sans rien pouvoir faire, au déclin du français dans notre métropole».

Le message est clair: nous sommes assiégés, nous sommes menacés. Nous allons être conquis par les autres. Drumont proposait d'expulser les Juifs de France. Parizeau et bien d'autres proposent de créer un pays bien à nous en ajustant les frontières et en passant des lois pour contrôler ceux des *autres* qui restent. Drumont aurait compris. Au Québec, rien n'a changé, ou si peu. ■

ON NE PEUT PAS PASSER TOUTE SA VIE

À VOULOIR SE SÉPARER.

IL FAUT FINIR PAR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE.

Guy Bertrand,
Cité Libre, novembre-décembre 1995.

MAIS QUI SOMMES-NOUS DONC?

JEAN PELLERIN

Plus il se tient de référendums au Québec, plus les francophones dits de souche démontrent qu'ils ne savent plus au juste qui ils sont. Durant quelque deux siècles, ils n'entretenaient aucun doute à ce sujet. Ils se disaient Canadiens ou Acadiens et personne ne trouvait à redire là-dessus car à cette époque-là, le territoire était en majorité peuplé de colons français. Après la chute de Québec, l'arrivée de gens originaires des îles Britanniques, ne créa aucune difficulté. Les Canadiens étaient francophones, et les autres étaient «les Anglais».

Au début du vingtième siècle, la situation se gâta. Les «Anglais» commencèrent à se dire, eux aussi, «Canadiens» ainsi que tous les nouveaux arrivants. Par conséquent, «Canadien» n'était plus synonyme de Français. Il désignait les habitants de tout le pays. Les premiers occupants en éprouvèrent de l'amertume. En conséquence, journalistes, historiens et écrivains se mirent à parler de «Canadiens français» plutôt que de Canadiens tout court. Mais cela ne convenait pas davantage. Le ferment nationaliste aidant, cette nouvelle appellation finit par être honnie de plusieurs. Français? Nous ne l'étions plus, que diable! Et puis, ce qualificatif avait une teinte par trop coloniale. Canadiens? Nous ne voulions plus l'être. Trop d'«Anglais» et de «Néo» nous l'avaient chipé. Alors quoi?

Encore une fois, les journalistes et de savants politicologues décrétèrent que nous n'étions ni des Français, ni des Canadiens, mais des Québécois. La nouvelle désignation semble combler d'aise les éléments nationalistes, mais elle comporte, elle aussi, une gênante ambiguïté. D'abord, elle malmène la sémantique, ce qui ne manque pas d'étonner de la part des ardents défenseurs du français que sont les nationalistes. Que dirait-on des politiciens du Quai d'Orsay s'ils s'avisaient d'affubler tous les Français du titre de Parisien? C'est pourtant ce que font nos politiciens et nos journalistes en affublant du titre de Québécois tous les habitants de la Province. En bon français, un Québécois ne peut être qu'un habitant de la ville de Québec. Les habitants de Montréal sont des Montréalais; ceux de Trois-Rivières, des Trifluviens, etc.



Jean Pellerin a été réalisateur à Radio-Canada puis journaliste à *La Presse* pendant une vingtaine d'années. Il est aussi l'auteur de plusieurs essais dont *Le complexe d'Alexandre* (Éditions du Jour, 1963) et de romans dont *Gens sans terre* (Pierre Tisseyre, 1988).

Mais même le titre de «Québécois» cloche quelque peu. Plus du quart de la population—Allophones et même Anglophones—s'en réclament. «Québécois» ne désigne donc pas uniquement les «pure laine», mais également «les autres», c'est-à-dire ceux-là qui veulent bien reconnaître que les «pure laine» sont distincts quant à la langue et la culture, mais qui se considèrent leurs égaux devant la Constitution et devant la loi. Décidément, le terme «Québécois» commence à avoir un sens trop large. Il faut trouver autre chose.

Désemparés, politiciens et journalistes n'arrivent vraiment pas à inventer un substitut convenable. Monsieur Lucien Bouchard croit avoir trouvé. Il fait appel à tout son charisme pour nous chuchoter à l'oreille que nous sommes un «peuple» — un peuple unique et incomparable; un peuple qui a le droit de s'autodéterminer et qui n'a de permission à demander à personne. D'autres politiciens, même chez les fédéralistes, le suivent dans cette voie. Mais au fait, cette voie, où mène-t-elle? Le mot «peuple» ou le mot «nation» ne peuvent désigner une nationalité en particulier. Les nationalistes ont visiblement autre chose derrière la tête et cette autre chose dérive d'une thèse usée à la corde: la thèse de la «société distincte».

Au fait, en quoi les «pure laine» seraient-ils tellement plus distincts? Qu'est-ce donc qui ferait leur distinction exclusive sur notre continent? Leur langue? Leur manière de vivre, de se vêtir, de se distraire? Allons donc ! Les descendants des Italiens, des Juifs, des Grecs, des Chinois, des Japonais, des Ukrainiens, sont à bien des égards autrement plus distincts, ce qui ne les empêche pas d'être de bons Canadiens. Rien n'empêche les «pure laine» de l'être également. Ils ont même, plus que tout autre, droit à ce titre de Canadiens. Leurs ancêtres ont commencé à bâtir ce pays il y a près de quatre siècles et eux-mêmes continuent à le faire aujourd'hui. Comment? En faisant chacun de leur bonne ville— comme ils font d'ailleurs depuis

1960—des centres tellement vivants et attrayants que c'est surtout dans ces villes que les nouveaux arrivants désirent venir s'établir.

Qu'ils le veuillent ou non, les Canadiens de langue et de tradition françaises sont plantés en plein milieu d'un continent. Ce sont des Américains, tout comme les Français, les Espagnols ou les Italiens sont des Européens. Les «pure laine» ont la mentalité et le même mode de vie que leurs grands voisins du sud. Leurs sports, leurs programmes de télévision, les films qu'ils vont voir, les livres qu'ils lisent, leurs journaux, leur publicité, tout

FRANÇAIS? NOUS NE L'ÉTIONS PLUS, QUE DIABLE! ET PUIS, CE QUALIFICATIF AVAIT UNE TEINTE PAR TROP COLONIALE; CANADIENS? NOUS NE VOULIONS PLUS L'ÊTRE. TROP D'«ANGLAIS» ET DE «NÉO» NOUS L'AVAIENT CHIPÉ. ALORS QUOI?

atteste de cette appartenance, ce qui est loin d'être un déshonneur. Notre civilisation nord-américaine joue aujourd'hui le rôle qu'ont joué les civilisations gréco-latines en leur temps.

Nous aurions profit à consulter plus souvent une carte géographique, affaire de constater à quel point nous faisons partie intégrante de ce continent qui, de toutes parts, nous encercle. Vouloir s'en séparer est une pure vision de l'esprit. Ce serait s'exposer à une marginalisation mortelle. Notre avenir est nettement dans la participation et non dans la séparation d'une civilisation au sein de laquelle nous savons très bien nous épanouir. Gardons-nous donc de prêter l'oreille aux sirènes. Elles ne peuvent nous mener qu'à l'effacement et l'insignifiance. ■

LA THÈSE DES DEUX NATIONS ET L'ÉCHEC DU PLURALISME

DAVID BEAM ET BRUCE KATZ

Le concept des deux nations, basé sur la notion de deux peuples fondateurs, a été la force motrice de toutes les propositions constitutionnelles issues du camp nationaliste québécois depuis l'époque Lesage. Afin de comprendre pourquoi cette notion est étrangère à l'idée d'un Québec pluraliste, il faut l'examiner au niveau de sa conceptualisation.



David Beam est diplômé en philosophie politique de l'Université Brock et employé fédéral.



Bruce Katz est professeur d'anglais à l'École secondaire Antoine Brossard.

Selon le principe des deux nations, deux peuples ou «sociétés distinctes» (où «peuple» se définit par l'homogénéité ethnolinguistique) méritent chacun un statut particulier reconnu par la constitution canadienne: une «entité» anglo-saxonne existant hors du Québec, en confrontation *ad infinitum* avec l'entité canadienne française, devenue «québécoise de souche» (peau blanche, de langue maternelle et de «souche» françaises).

Ici, la nation canadienne-française a été «transportée» à l'intérieur des frontières du Québec et s'est fait donner un nouveau nom—celui de Québécois de souche. Un «vrai» Québécois est alors un Canadien-français vivant au Québec. Ces Québécois de souche constituent une société distincte juxtaposée à son complément conceptuel, la société distincte des anglo-canadiens.

Deux observations sur la transformation de la nation canadienne-française en nation québécoise de souche s'imposent. Primo, par le

fait que cette nation québécoise se limite aux frontières du Québec (la nation canadienne-française ne se limite en réalité à aucune frontière), elle s'identifie désormais à l'État québécois. Secundo, si les Québécois de souche, vivant à l'intérieur de ces mêmes frontières constituent une société ethnolinguistique distincte, les *autres*, par la nature des choses, sont les ethnies vivant sur le territoire des Québécois de souche, et cela malgré toute affirmation du contraire. Il n'y a plus alors aucune forme de pluralisme.

On ne peut croire à la fois à la thèse des deux nations et à celle du pluralisme. Pourtant, certains nationalistes nous disent le contraire.

On ne peut croire à la fois à la thèse des deux nations et à celle du pluralisme. Pourtant, certains nationalistes nous disent le contraire: ils sont à la fois ethnocentriques et pluralistes! Voilà la contradiction fondamentale de leur double discours: ils affirment publiquement que tout résident du Québec est québécois (pluralisme) tout en croyant le contraire (deux nations) dans leur for intérieur.

Revenons donc sur les «faux pas» consistant à parler en public d'un taux de naissance en décroissance pour la «race blanche» québécoise ou d'un vote «ethnique» et nous comprendrons comment tout cela repose sur le concept des deux nations. Malgré tous les efforts pour le démentir, la voie triomphale du nationalisme québécois est encore la voie du nationalisme ethnique. Les quelques années de la Révolution tranquille n'y sont pour rien. Ce n'est pas par méchanceté. C'est tout simplement le fruit d'une idéologie de l'État-nation. Que l'on cesse alors de parler du nationalisme «territorial». Au fond, ce n'est pas cela.

Au Québec, le concept de société distincte a été développé par l'autre faction du mouvement nationaliste — le Parti libéral du Québec — dans le but implicite de pourfendre la Charte canadienne des Droits et Libertés (souvenons-nous que Robert Bourassa est l'auteur originel de la notion de souveraineté-association, que René Lévesque lui a empruntée). Comme Parizeau l'a déjà constaté après avoir dit qu'il s'y opposait, la notion de société distincte, si elle était reconnue dans notre constitution canadienne, permettrait au gouvernement du Québec d'ouvrir un espace assez large dans la Charte des Droits et Libertés pour y faire passer un camion. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement national se refuse à la reconnaissance constitutionnelle de la notion de société distincte. C'est le cheval de Troie à l'intérieur duquel se cachent les partisans des deux nations.

La volonté de promouvoir la langue comme principe unificateur de la société est, et sera toujours, légitime. En soi, la langue n'exclut pas. Mais la notion de société distincte, où ce terme fait référence à l'immuabilité ethnolinguistique, n'a pas sa place dans un état démocratique libéral. L'universalisme, hérité de la Révolution française, n'a jamais été le véhicule des nationalistes ethniques. Ils sont plutôt les héritiers de l'autre nationalisme, celui de la Contre-Révolution, laquelle retrouve ses racines dans le pangermanisme et dans le mythe de la pureté et de l'immuabilité ethnolinguistiques.

Au Québec, le concept de société distincte a été développé par l'autre faction du mouvement nationaliste—le Parti libéral du Québec—dans le but implicite de pourfendre la Charte canadienne des Droits et Libertés.

Parce que la langue n'exclut pas, elle seule ne peut être le critère de différenciation entre le nous collectif et les autres. Comme l'écrivaient Louise Fontaine et Yuki Shiose:

On se rend compte que le critère de différenciation initial qu'était la possession de la langue française ne suffit plus. Désormais, ce critère est changé et modifié pour permettre l'établissement d'une frontière plus étanche entre la «nation» et les «autres». En fait, n'importe qui peut traverser la frontière linguistique dès qu'il emploie le français. Le concept mythique de «culture québécoise» s'ajoute alors à la simple variable linguistique et devient l'élément crucial de l'exclusion ou de l'inclusion nationale. (...) On ne devient plus membre de la «nation» par l'apprentissage du français, on l'est ou on ne l'est pas dès la naissance. (RCSA, 1995)

Réfléchissons à ceux et celles qui continuent d'exprimer leur dédain pour la vision du Canada tel qu'avancée par Pierre Elliott Trudeau. Nous parlons plus particulièrement de l'élite nationaliste du Québec et des nationalistes regroupés sous la bannière du Parti réformiste de Manning. Pourquoi tant de récriminations contre Trudeau?

La notion de société distincte, si elle était reconnue dans notre Constitution canadienne, permettrait au gouvernement du Québec d'ouvrir un espace assez large dans la Charte des Droits et Libertés pour y faire passer un camion.

Les nationalistes québécois le détestent car sa vision du pays (bien que semblable à celle de Henri Bourassa) a toujours été l'antithèse de la nation ethnolinguistique (Henri Bourassa avait renoncé à l'esprit chauviniste de Groulx qui avait subséquemment traité Bourassa de «fou»). Or, la Charte canadienne

des Droits et Libertés rend le concept des deux nations inopérable. C'est pour cela que les nationalistes dénoncent l'ère Trudeau avec tant de vigueur; et c'est pour cela qu'il demeure leur cible.

Nous aimerions conclure en posant quelques questions: un gouvernement national gouverné par les libéraux fédéraux, est-il avantagé quand les libéraux provinciaux sont au pouvoir? Le temps n'est-il pas enfin venu de bâtir une troisième option politique (ou, plutôt, une deuxième option étant donné que les deux partis au Québec ne sont que deux factions d'un même mouvement), un parti post-nationaliste avec une vision pluraliste de la société? Ne serait-ce pas le moment de reprendre le flambeau que nous a légué Pierre Trudeau, cette vision transcendante de la société canadienne? Y a t-il une différence entre un nationaliste mou et un fédéraliste conditionnel? Et, enfin, cette dernière question: en politique, faut-il craindre l'adversaire fort, ou l'allié faible? ■

RÉPONSE AUX «INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ»

MICHEL LEBEL

En lisant *La Presse* du 15 décembre 1995, je suis tombé sur un article intitulé: «Quoiqu'on en dise, le nationalisme québécois n'est pas ethnique». Le texte, dont le titre m'a fait tiquer, est l'oeuvre d'un groupe qui s'appelle «Intellectuels pour la souveraineté»(IPSO), lequel est composé de notables comme Guy Rocher, Guy Lachapelle, Michel Seymour, etc. Bref du monde bien politiquement correct (ci-après appelé les Ipsistes) qui avait d'ailleurs déjà pondu au printemps 1995 un texte distribué dans les universités portant le titre bien original de «Oui au changement»... et qui présentait à la classe intellectuelle québécoise huit arguments irréfutables en faveur de la souveraineté. Cet épître constitue une pièce d'anthologie à conserver pour ceux qui croient encore qu'une formation universitaire avancée est un gage de rigueur et de vérité... Mais revenons à ce texte publié dans *La Presse* qui sert de toile de fond aux lignes qui suivent et que je citerai à l'occasion.



Michel Lebel est professeur de droit public au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Il a publié de nombreux articles en droit international et en droit constitutionnel dans des revues scientifiques.

LE CANADA D'UNE OU DE PLUSIEURS NATIONS

À l'origine de l'article de ces intellectuels se trouvent sans aucun doute les propos fort édifiants du non regretté Jacques Parizeau lors de la soirée référendaire du 30 octobre 1995. Mais les Ipsistes ne disent mot de cet événement et la prémisse de leur analyse serait que deux conceptions de la nation canadienne s'affronteraient depuis trente ans. La première, défendue dans le reste du Canada (RDC), verrait le Canada comme une nation civique, c'est-à-dire, fondée sur un État souverain, avec des institutions politiques, une Constitution, une Charte des droits et libertés et des citoyens formant une mosaïque multiculturelle. L'autre approche, collectiviste et identitaire, serait défendue par de nombreux Québécois (francophones) et quelques Canadiens (anglophones) et verrait le Canada comme un État multinational, composé d'une nation canadienne de langue anglaise, d'une nation québécoise de langue française, d'une nation acadienne et de nations autochtones, sans oublier les minorités nationales du Québec (les anglophones) et hors Québec (les francophones).

DEUX VISIONS RÉCONCILIABLES

Les Ipsistes concluent et, c'est là à mon avis leur erreur fondamentale,

que ces deux visions sont irréconciliables. Je suis de ceux qui pensent le contraire et croient que ces deux interprétations de la réalité sociétale et politique peuvent coexister et que toute personne peut avoir et a plusieurs appartenances. Je puis être à la fois montréalais, québécois, canadien et citoyen du monde sans souffrir de complexes ni me sentir diminué. À entendre certains nationalistes québécois, la personne habitant le Québec ne pourrait s'identifier qu'à un seul lieu: le Québec, affublé nécessairement du qualificatif souverain. Je m'inscris en faux contre le côté manichéen, réducteur et exclusif de cette forme de nationalisme.

Ce qui ne veut pas dire que la coexistence de différents lieux d'iden-

JE PUIS ÊTRE À LA FOIS MONTRÉALAIS, QUÉBÉCOIS, CANADIEN ET CITOYEN DU MONDE SANS SOUFFRIR DE COMPLEXES NI ME SENTIR DIMINUÉ.

tification soit toujours aisée au plan politique, surtout si mythes, mensonges et distorsions abondent à son sujet, même si elle peut amener un plus grand épanouissement de la personne. Mais telle est la grandeur et le défi de vivre en terre canadienne sous régime fédératif. Ce qui ne veut pas dire non plus qu'on doive se précipiter dans des débats de textes constitutionnels pour solemniser ces choses. Mais comme cette boîte de Pandore est maintenant bien ouverte et que les démons s'en donnent à coeur joie, il faudra bien jouer à la Constitution pendant quelque temps avant de remettre le couvercle!

Après avoir affirmé que ces deux visions de la nation canadienne étaient irréconciliables, ce qui est d'ailleurs démenti au plan politique par le fait que le Québec possède déjà un certain statut particulier dans la fédération canadienne (trois juges à la Cour suprême, pouvoirs spéciaux en matière d'immigration, propre régime des rentes, etc.), nos Ipsistes, en bons idéologues souverainistes, font deux autres affirmations:

COMME CETTE BOÎTE DE PANDORE EST MAINTENANT BIEN OUVERTE ET QUE LES DÉMONS S'EN DONNENT À COEUR JOIE, IL FAUDRA BIEN JOUER À LA CONSTITUTION PENDANT QUELQUE TEMPS AVANT DE REMETTRE LE COUVERCLE!

1) Le nationalisme québécois n'est pas ethnique, mais pluriculturel, multiethnique, libéral et démocratique.
2) Le rapprochement avec les minorités est essentiel, mais un tel rapprochement est impossible dans le cadre du régime fédéral.

LE NATIONALISME QUÉBÉCOIS N'EST PAS ETHNIQUE

La première chose à signaler c'est que nos intellectuels ont peur des mots. Les mots «ethnique» et «ethnie» vont à l'encontre de la rectitude politique et ils veulent les ostraciser. Mais ils semblent ainsi vouloir faire fi de la réalité, à savoir que le mouvement sécessionniste du Québec, comme la plupart des autres mouvements du même type dans le monde, est un mouvement à composante ethnique. Le projet souverainiste est celui de Canadiens français qui s'appellent maintenant Québécois (francophones). Par contre il ne faut pas conclure par là que ce projet est raciste ou xénophobe. Loin de là, mais il ne s'agit pas d'affirmer qu'il se veut pluriethnique et multiculturel pour qu'il le soit.

Que penser d'ailleurs de cette affirmation des Ipsistes: «Pour certains, le fait que la minorité nationale anglophone et les allophones n'endossent pas le projet souverainiste doit nous forcer à y renoncer, et à formuler un projet plus «rassembleur». Mais au contraire, nous estimons que cette non-adhésion constitue une raison additionnelle pour proposer la souveraineté». Ces intellectuels ajoutent que l'attitude de ces groupes n'est pas sur le point de changer. Il leur faudrait donc tout naturellement conclure que le projet souverainiste, pour réussir, devra compter sur les seules «vieilles souches». Ce qu'affirmait M. Parizeau le 30 octobre dernier, mais ce que ces intellectuels n'osent pas écrire.

LE RAPPROCHEMENT IMPOSSIBLE AVEC LES MINORITÉS

Encore une fois le responsable de tous les maux est le maudit fédéralisme! Quand celui-ci sera rayé de la carte, la baguette magique de Lucien Bouchard entrera en action et tous les Québécois, quelle que soit leur origine ethnique, salueront le drapeau national et s'aimeront d'un amour sans bornes... Après tant de misère noire, l'Éden sera enfin retrouvé! Mais entre-temps, on peut se permettre un certain durcissement à l'égard des anglophones et des allophones. M. Parizeau a ouvert le bal avec son indigne discours du 30 octobre. C'est ainsi qu'on accentue le nationalisme ethnique, en identifiant le bouc-émissaire tout en s'adressant aux seuls Québécois francophones pour qu'ils se rallient davantage à la «cause».

Je doute fort que ces universitaires se rendent compte des dangers d'une division aussi marquée de la population au sujet d'un projet politique (entre francophones eux-mêmes et entre francophones et non francophones). Les possibilités de dérapage sont plus présentes que jamais, même si les nationalistes souverainistes sont les derniers à l'admettre, puisque leur nationalisme, contrairement à tous les autres, ne peut être que juste et bon... Oh! Idéologie quand tu nous tiens! Intellectuels souverainistes, n'oubliez jamais qu'en 1984 Sarajevo était l'hôte des Jeux olympiques... ■

CANADIENS, STALINIENS!

ANNIE BRISSET

Merci à Josée Legault de nous donner chaque semaine notre ration de rire. Ce qui me plaît bien dans sa chronique, c'est sa diversité: Jean Chrétien, Jean Chrétien et Jean Chrétien alternent avec le «charcutage» de la loi 101, le Canada, les Canadiens, Libman, Bronfman et B'nai Brith, sans oublier les cadavres encore chauds qui encombrent «le village fantôme de Saint-Boniface». Bien embêtants ces demi-civilisés qui foutent en l'air le credo nationaliste: un territoire tout pour nous autres, avec des valeurs rien qu'à nous autres, comme dit Lucien Bouchard. Tiens! oublié celui-là dans le palmarès des Saint-Jean Bouche d'or. Fortiche, pourtant, l'adjugé-vendu au plus offrant, avec son attirail rhétorique à faire pleurer Barbie en Québec-opprimé-comme-c'est-pas-possible.

Justement, ce qui est bien chez Josée Legault, c'est son esprit critique. Elle ne tire pas dans tous les sens. Rien que dans un seul, avec discernement. À l'image des amis du Québec, pour l'Europe et plutôt contre, qui ont bêlé amen au discours *clean* de Parizeau. Ils le disent depuis longtemps, eux, que le fédéralisme, c'est caca pour la nation. Putain de Québec qui veut pas se décider à casser la baraque. Au fait, Mururoa, son gouvernement était pas vraiment contre. Bouche cousue qui sont restés ces parangons du pacifisme. Comment on appelle ça, Josée? Un renvoi d'ascenseur?

LES ROCHEUSES, SIBÉRIE DES CANADIENS

Ce qui me plaît bien aussi, chez l'humoriste-politologue, c'est la précision du vocabulaire. «Stalinien» qu'elle trouve, le type qui veut encourager «l'unité et l'identité canadiennes!».



Annie Brisset est professeur à l'École de traduction de l'Université d'Ottawa et a écrit *Sociocritique de la traduction: théâtre et altérité au Québec* (Balzac, Le préambule, 1990).

Stalinien comme Adenauer et de Gaulle après la guerre? Pourquoi qu'ils ont refusé aux jeunes la liberté d'être ignorants? C'était-tu pas pratique pour s'y reconnaître, l'identité au fer sur l'avant-bras? Woh! Minute! Nous autres, quand

> **TOUT CE QU'ON VEUT C'EST UNE FRONTIÈRE. L'EUROPE A BIEN LES SIENNES, DISENT LES BLOQUISTES, POURQUOI ON N'AURAIT PAS LES NÔTRES ?**

on haït, on haït égal et sereinement. Tout ce qu'on veut, c'est une frontière. L'Europe a bien les siennes, disent les bloquistes, pourquoi on n'aurait pas les nôtres? Boire apaise la soif. Or le sel fait boire. Donc la frontière est le ciment des peuples. Et quand on veut protéger des valeurs distinctes, faut pas chipoter sur le béton. Alors vive l'indépendance mur à mur! Vos yeules, les Indiens! Vous voyez pas qu'on veut votre bien! Votre bien, vos biens, c'est pareil.

Pourquoi une frontière ? C'est parce que les Québécois et les Canadiens, ça se resssemble pas du tout. Oubliez ça le millésime d'importation. Les Canadiens sont multiculturels. Les Québécois sont interculturels. C'est Mme Harel qui l'a dit. On peut lui faire confiance. Hier encore, elle était ministre québécoise des «communautés culturelles». Je sais, on vient juste de changer leur nom. Les ethniques du Québec, maintenant c'est des «citoyens». Tu parles d'une découverte. N'empêche! Le Québec et le Canada, ça cultive pas les mêmes choses. Le Canadien boit du coke avec son hamburger; le Québécois mange son hamburger avec du coke. Et tout comme ça, les habits, les maisons, la musique, les études, les sports, et même les jeux vidéo. C'est officiel, Spinoza, Mozart, Picasso et l'aide sociale, comme valeurs, ça sera jamais pareil en québécois comme en anglais. Médicare, c'est les Canadiens qu'ont inventé ça, pas nous autres. Ça fait qu'on se retrouve avec leurs valeurs à eux autres, les staliniens.

Pourquoi une frontière ? C'est parce que si on se tient pas séparés, notre identité sera toute fuckée. Les Canadiens, c'est un mish-mash. Ce monde-là, ça l'a pas d'identité, pis ça l'a pas de culture. Pis ça l'a pas beaucoup d'histoire non plus. Après ça, c'est-tu pensable d'envoyer une classe d'anglos et une classe de francos skier ensemble dans les Laurentides? C'est pas la Sibérie, mais c'est approchant comme idée.

TOLÉRANCE *HARD*

Totalitaire *soft*, le Québec? Où c'est qu'il a pris ça, le ti-cul qui nous salit

dehors? Est-ce que les nationalistes québécois traitent pas bien leurs dissidents? C'est les mieux traités du monde! L'humour et la bonté qu'on n'a pas pour eux autres! Et un sens pas pire du dialogue: et que je te «conchie», et que je te «compisse». Je cite juste le cinéaste Pierre Falardeau, le même que celui qui faisait la tournée des écoles avant le référendum, comme autrefois les curés dans les couvents : «Si l'indépendance, c'est bon pour l'Ukraine et pour la Lituanie, pourquoi c'est pas bon pour le Québec?». Sûr que l'histoire, c'est pas le fort des indépendantistes! Pour le sophisme, par contre, c'est des champions.

Ce qui me rappelle ma visite au salon du livre. Je passe devant le kiosque de *L'Action nationale*. Un monsieur très gentil m'accroche: «Vous connaissez *L'Action nationale*?». Je fais l'âne : «Euh! non! Enfin, je connais en France une revue qui s'appelait comme ça ». Il proteste: «C'est pas parent. On est disctinct nous autres». Justement, pour être bien sûre que le nationalisme d'ici est en progrès sur celui que je connais - celui de la nuit des longs couteaux, pas la nôtre, l'autre (faut regarder où on met les pieds quand on ramasse une métaphore, sinon faut pas se plaindre des rapprochements désagréables!) - entéka, j'achète le numéro 10, *Québec un pays à portée de main!* C'est le fun, parce que c'est plein d'encadrés spirituels: «Trudeau le maître Machiavel», «Chrétien l'élève», «Chrétien l'élève» (*bis*), «Chrétien l'élève» (*ter*), «Chrétien l'élève» (*ad nauseam*). Tiens! que je me dis, Josée Legault leur a piqué le modèle!.

TOTALITAIRE SOFT, LE QUÉBEC? OÙ C'EST QU'IL A PRIS ÇA, LE TI-CUL QUI NOUS SALIT DEHORS?

Arrivée à la dernière page, je tombe sur le générique blanc comme laine, avec la liste des prix décernés par la *Ligue d'Action nationale*. Vise un peu, ma fille, le vocabulaire national-progressiste. Confessionnal! je vois pas le Prix-Lulu-croissez-et-multipliez-vous. Pas grave, parce que sur la page d'en face, la rédaction s'explique: «Respectueuse de la liberté d'expression, elle [*L'Action nationale*] admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation». Ça, Madame, c'est de la tolérance hard. Si t'es pas d'accord, t'es libre de te taire. Si tu nous déranges, on est libre de pas te publier. Face je gagne, pile tu perds Esther. Comme dans les *disputations* du moyen âge. Tu mettais un catholique sur l'estrade, t'invitais un juif pour montrer que t'étais pas étroit d'esprit. Le juif, il avait le droit de tout dire. Simplement, il avait pas le droit de blasphémer. C'est là que tu mesures la différence avec *l'Action nationale* au Québec. Aujourd'hui le juif (quand je dis le juif, je pourrais aussi bien dire l'Anglais inventé ou n'importe quel Autre - Québécois compris - qui fait moche dans le portrait de famille), le juif, donc, quand il parle, on se contente de chercher des poux dans sa méthode. Au pire on crie au salissage et on lui savonne l'estrade. C'est un progrès, faut nous donner ça!

MÉDICARE, C'EST LES CANADIENS QU'ONT INVENTÉ ÇA, PAS NOUS AUTRES. ÇA FAIT QU'ON SE RETROUVE AVEC LEURS VALEURS À EUX AUTRES, LES STALINIENS.

DÉSINFORMATION
AD MARI USQUE A MARE

Encore une preuve qu'on est des nationalistes évolués, hein Josée! L'assassinat d'un premier ministre juif, on rit pas. Une tentative d'assassinat contre un premier ministre du Canada la veille des funérailles de l'autre, c'est-tu assez drôle! Quel fou pourrait bien en vouloir à ce pauvre *dimwit* à la yeule tordue auquel on n'arrête pas, mais pas une minute, de donner le beau rôle? Je suis ben d'accord avec toi, Josée, le mobile, han! il reste «mystérieusement inconnu». Et pis (bonne question, Josée!) où donc qu'il est passé l'accusé? Bon yenne! Ils l'ont INVENTÉ!!

Toujours pour l'esprit critique, je peux pas résister à l'épisode du chantage «*coast to coast*» (stalinien, *pravda?*). Bref, c'est à propos du gamin «américain de six ans qu'on obligeait - destin cruel - à fréquenter l'école française» avec la «litanie de reportages manipulateurs» auxquels a fini par céder l'ex-*minisse* québécois de l'éducation, le distingué monsieur Garon. Moi itou, j'ai été manipulée. Maintenant, j'y vois clair grâce à Jojo (ben non, pas celle à 4.99$ la minute, celle à une piasse le mercredi). La manip, c'était de nous faire croire que les Québécois sont mesquins, en racontant qu'un petit anglophone, né de parents anglophones ayant fait leurs études en anglais, ne pouvait pas s'inscrire à l'école anglaise parce que son père, c'était pas son VRAI père. *Of course*, je suis tombée dans le panneau. Bêtement, j'ai pas pensé que le gamin venait du *melting pot* américain. Il y avait donc un doute raisonnable sur l'identité linguistique des spermatos du vrai papa. Vous n'y aviez pas pensé non plus, bande de manipulés!

Vous allez voir, ils vont encore charcuter la loi 101. Pourquoi? Mais pour soustraire de nos écoles les mômes fabriqués en éprouvette! Tu vois, Mordecaï, t'es rien qu'un minoritaire inventé. Quand on n'existe pas, faut pas ambitionner. Faire rire de nous autres, c'est la job à Josée Legault. ■

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE DE SOUCHE, TELLE EST LA QUESTION

PAR GENEVIÈVE MANSEAU

En septembre 1994, dans le cadre d'une soirée nationale pré-référendaire où j'étais l'invitée d'une vieille amie, je tombai nez à nez avec un concitoyen perdu de vue depuis plusieurs années. L'homme, portant beau, arborait au revers de sa veste l'une de ces épinglettes qui vous situent un «vrai» Québécois. J'eus la légèreté de laisser échapper que j'étais venue pour ainsi dire en curieuse, sans plus. Il s'empressa de me donner l'heure juste, à savoir qu'il était du devoir de tout(e) Québécois(e) bien né(e) de prendre fait et cause pour le parti de la Libération, que cela allait de soi. Mon scepticisme le piquant, il ajouta qu'adopter toute autre position revenait ni plus ni moins qu'à renier ... sa mère!

Les mères ont bon dos, c'est un fait connu. Non contents de leur devoir la vie, certains n'ont-ils pas l'insigne satisfaction de pouvoir s'en réclamer pour pavoiser une identité bien nette, pure de tout mélange, un rattachement aussi intime à la nationalité que celui des racines à la souche originelle? Mais être de souche, si l'on s'y arrête le moindrement, est-ce un label de qualité garantie? Et puis, jusqu'où faut-il remonter pour s'en réclamer? Et puis encore, qu'est-ce que cela veut dire au juste dans le contexte du Québec?

Afin d'en avoir le coeur net, j'ai communiqué ces questions à trois femmes, une grand-mère, une mère et une adolescente. Berthe, la première, est une septuagénaire alerte, réputée «de souche», militante au service de la cause de l'Indépendance; mère de deux enfants en bas âge. Leïla, la deuxième, jouit depuis peu de la citoyenneté, obtenue à près de quarante ans, avec son mari, réfugié politique; quant à la troisième, Laura, née au Québec de parents méditerranéens, elle poursuit avec succès ses études secondaires.



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle possède une expérience en journalisme.

▼

RÉCIT DE BERTHE

«Nos ancêtres aussi venaient d'ailleurs!»

«Être de souche», c'est une façon de s'identifier quand on est né ici. Mais ce n'est peut-être pas bien de dire ça parce qu'après tout, nos ancêtres aussi venaient d'ailleurs. Mon père a immigré d'Irlande à l'âge de douze ans.

Les personnes qui viennent s'établir au Québec, après dix, quinze, vingt ans, en autant qu'elles acceptent de s'associer à nous et surtout, de parler notre langue, on peut également les appeler Québécois. Mais il y en a qui, après cinquante ans, refusent toujours d'apprendre le français; d'autres prétendent qu'on ne veut pas leur laisser leur langue à eux. Tout ça, ce sont des histoires! En réalité, nous voulons l'Indépendance pour être reconnus comme peuple. Nous autres, nous avons des compétences, nous avons nos ressources naturelles, mais nous perdons tout parce qu'il y a un autre gouvernement au-dessus de nous.

Moi qui ai soixante-dix ans, je n'ai pas voyagé, j'ai grandi ici, et je me rappelle que nous avions nos coutumes, notre musique, faite par nos artisans avec les instruments du bord, parfois une soupière. Dans le quartier où je vivais, beaucoup de gens sacraient, mais pas tout le monde. Chez nous, par exemple, on n'acceptait pas ça. Ma mère tenait à ce que ses sept enfants s'expriment bien. Mon père et elle valorisaient l'étude. Ils nous répétaient souvent que pour faire quelque chose de sa vie, il fallait de l'instruction.

Mais dans le temps, nos savants, nos artistes qui voulaient se faire reconnaître, étaient obligés d'aller ailleurs. Comme Félix Leclerc. On nous disait incapables de réussir. Je pense que nous manquions de fierté, on nous jugeait moins avancés que les autres, et nous le croyions. Et puis, on nous enseignait une religion trop sévère — je le dis même si je suis une fervente croyante. Aujourd'hui, nos gens sont plus instruits, ils ont évolué. Et on voit que nous sommes aussi capables que les autres peuples. Dans le domaine de la médecine, par exemple, les choses ont changé. Autrefois, on perdait nos di-

plômés. Mais de nos jours, il y a de plus en plus de découvertes primées chez nous.

On nous a toujours fait croire que nous étions trop petits comme peuple pour nous affirmer aux yeux du monde, mais moi, je pense que nous avons toutes les compétences voulues pour prendre en main notre destinée. Je souhaite que la jeunesse ait un pays pour trouver la force de vivre heureux dans le quotidien et dans le système qu'on se donnerait. Mais, bien sûr, une fois qu'on l'aura, il ne faudrait pas faire de différence entre ceux qui sont de souche et les autres, pas question de ça!

NOUS AUTRES, NOUS AVONS DES COMPÉTENCES, NOUS AVONS NOS RESSOURCES NATURELLES, MAIS NOUS PERDONS TOUT PARCE QU'IL Y A UN AUTRE GOUVERNEMENT AU-DESSUS DE NOUS.

▼

RÉCIT DE LEÏLA

«On nous reconnaît la citoyenneté, n'est-ce-pas pour devenir plus grands?»

«Etre de souche», qu'est-ce que ça veut dire: que les arrières, arrières, arrières grands-parents étaient là déjà? Mais avant eux, qu'y avait-il? Les Indiens seulement, personne d'autre. Les Français, n'y sont venus qu'après.

Mon mari et moi, si nous avons choisi de nous établir ici, c'est à cause de notre enfant. Il avait un an et demi au moment de notre arrivée. Nous voulions qu'il puisse grandir en paix dans un pays stable qui deviendrait son pays. Contrairement à d'autres, nous n'avons pas immigré pour faire de l'argent, mais à cause des pressions politiques et sociales sur mon mari, originaire d'un pays où les opposants sont en danger.

Notre choix s'est porté sur le Québec parce que c'est un territoire francophone et que je parle français. Maintenant, mon oreille s'est habituée à la sorte de français qu'on parle ici. Quand je retourne dans ma famille, on trouve même que j'utilise des mots québécois, et on me demande comment je trouve mes compatriotes—en parlant des Québécois. C'est que nous avons préféré la citoyenneté à un statut de réfugiés.

Trois ans, nous l'avons espéré, le moment de passer devant le juge. Trois ans, nous avons eu peur d'une réponse négative. Trois ans, nous avons fait n'importe quel travail en attendant. Tout cela pour nos enfants—je dis «nos», car nous en avons eu un deuxième ici. La majorité des gens ne le savent pas, mais c'est toute une sensation, se faire admettre comme citoyens. Tu te dis que tu n'as pas laissé tout ce que tu avais pour rien, que tu as gagné un nouveau pays.

Et puis, tu te rends compte plus tard que ce n'est pas vrai parce que tu n'as pas les yeux verts ni le teint clair—mais j'ai rencontré des Québécois qui avaient le teint et les yeux foncés comme moi, peut-être à cause des mélanges avec les Indiens. On te fait oublier que tu es citoyen en te demandant d'où tu viens, depuis combien de temps tu es là. Pourquoi donner la citoyenneté, alors? Pour devenir plus nombreux, plus grands, parce qu'un petit pays, ça n'est pas pris au sérieux?

LA MAJORITÉ DES GENS NE LE SAVENT PAS, MAIS C'EST TOUTE UNE SENSATION, SE FAIRE ADMETTRE COMME CITOYENS.

Moi et mon mari, on est des adultes, on accepte de se faire questionner sur nos origines. Mais nos enfants, comment le prendront-ils, eux qui n'auront connu que le Québec? Ils ne peuvent être de ma nationalité à cause des lois de mon pays natal qui ne reconnaissent pas à la mère le droit de la transmettre; ils ne peuvent pas non plus se réclamer de la nationalité de leur père qui l'a perdue. Les gens d'ici l'ignorent, je pense, mais les enfants d'immigrants, comme mon neveu de 13 ans qui est pour l'Indépendance, ils veulent tellement s'intégrer qu'ils font tout pour être encore plus québécois que les Québécois eux-mêmes.

Alors, que diront-ils, nos enfants, quand on leur demandera malgré tout d'où ils viennent? Ni d'ailleurs, ni d'ici. Pourquoi pas de nulle part? A continuer cet étiquetage, j'ai peur qu'on fabrique une génération de *malades*. Parce qu'on a besoin d'appartenir à quelque chose. Sinon, on ne peut pas faire autrement que de vivre un déséquilibre.

ON TE FAIT OUBLIER QUE TU ES CITOYEN EN TE DEMANDANT D'OÙ TU VIENS, DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TU ES LÀ. POURQUOI DONNER LA CITOYENNETÉ, ALORS?

▼

RÉCIT DE LAURA

«Moi, je vais devoir travailler plus que les autres, parce que ça se voit que je ne suis pas de souche!»

«Etre de souche», ça veut dire être né ici de parents québécois, sans mélange, de génération en génération. Que tout s'est toujours passé entre Québécois nés ici.

Moi, je suis née ici. Mais je ne me sens ni totalement québécoise ni totalement du pays de mes parents. Pour eux, c'est simple, ils sont venus, pas à cause de problèmes chez eux, mais à cause de mon père qui trouvait ça plus avancé ici dans le métier qu'il faisait. Il avait vi-

sité l'Expo '67 et pensait que c'était une bonne place où les gens étaient sympathiques. Ca fait vingt ans maintenant. Lui et ma mère travaillent dans un milieu québécois. Même si on n'en parle pas, on sent que le racisme y est présent.

Je ne comprends pas trop les histoires d'origine. Mais il me semble que c'est comme si j'avais une nationalité double. Mes traditions, mes valeurs sont celles de ma famille. Mais en même temps, je me sentirais mal de retourner là-bas à cause de la situation de la femme, qui a moins de liberté qu'ici. Il y a trop de stéréotypes. Moi, je suis quand même habituée à plus de droits. Ca ne veut pas dire que je suis comme une Québécoise. Je n'ai pas la même éducation. Ici, les parents ne sont pas souvent à la maison. Avec le nombre d'élèves qui décrochent sans qu'il se passe rien, on dirait que ça n'a pas l'air de leur faire grand'chose que leurs enfants ne restent pas à l'école. Les autres jeunes ont plus de permissions, ils rentrent tard le soir. Alors que chez nous, c'est différent. L'instruction passe avant tout. Si j'ai des mauvaises notes, si j'ose répondre à ma mère, c'est sûr que j'en entends parler.

Déjà, quand j'étais au primaire et qu'on me disait «R'tourne donc chez toi!» parce que j'avais la peau plus foncée que les autres, j'ai compris que mes parents avaient raison de dire qu'il faudrait que je travaille plus pour réussir. Parce qu'ici, même si tu as des qualités semblables, tu as moins de chance qu'une vraie Québécoise d'avoir un emploi. Ne serait-ce qu'à cause de mon nom qui n'est pas pareil! Mes parents m'ont dit qu'en devenant adulte, je rencontrerais encore plus de racisme. Je pense que ce n'est peut-être pas vraiment la faute des Québécois! Peut-être que c'est parce qu'ils ne sont pas éduqués!

En fait, le bonheur, pour moi, ce serait d'avoir un travail dans mon domaine d'études. Je ne le vois pas avec un mari ni avec des enfants, mais du côté professionnel. Je veux rester à l'école longtemps pour avoir un bon emploi—peut-être en médecine ou dans les affaires—qui m'apporte ce que je désire, une maison, une auto. Que je ne manque de rien. Ma vie, c'est au Québec que j'ai envie de la faire, mais seulement s'il n'y a pas de séparation.

Si ça arrive, c'est sûr que le niveau de vie va baisser, le Québec va ressembler aux pays moins développés, comme celui de mes parents. Parce que les Québécois, je m'excuse si je dis quelque chose de peut-être méchant, mais ce n'est pas le peuple le plus ouvert ni le plus éduqué de la terre. Ceux qui veulent la séparation, selon moi, c'est par entêtement, par nationalisme. Alors, moi, je me sens plus canadienne — même si je sais que je n'en serai jamais une complètement à cause de mes origines... ■

APPRENDRE UNE AUTRE LANGUE...

Apprendre une autre langue...
C'est découvrir un monde merveilleux
C'est trouver la richesse d'une culture
C'est jouir toujours plus de la vie
C'est découvrir ce qui fascine

Apprendre une autre langue...
C'est apprécier les changements de la nature
C'est comprendre les sons de la rivière
C'est savourer l'odeur agréable des fleurs
C'est écouter le chant des oiseaux

Apprendre une autre langue...
C'est vivre avec une autre société
C'est connaître d'autres personnes
C'est construire un avenir meilleur

Apprendre une autre langue...
C'est pouvoir exprimer ses joies et ses tristesses
C'est savoir écouter
C'est vouloir apprendre

Alfredo Cervantes

Alfredo Cervantes est originaire du Mexique. Il est étudiant au certificat de français écrit à l'UQAM.

PAROLE ET SURVIVANCE

Gabrielle Pascal

Depuis environ deux ans, des commémorations ont fait resurgir des événements atroces qui appartiennent à la mémoire collective mais aussi à des individus, ceux qui les ont subis et leur ont survécu. Un demi-siècle s'étant écoulé, ces rescapés sont de plus en plus rares. Dans les études consacrées à ce chapitre du livre ouvert de l'humanité, on insiste sur la difficulté des victimes à prendre la parole pour raconter leur terrible expérience. Quelques-uns l'ont fait néanmoins, signalant parfois le rejet qu'ils avaient subi de la part de ceux que le conflit avait épargnés. Ils ont aussi révélé leur terreur à faire revivre l'indicible ainsi que leur souci de nier l'abjection subie. On sait mieux aujourd'hui qu'un processus psychique imparable ajoute l'injustice à l'horreur: la victime a honte de ce qu'elle a subi et se sent coupable de son martyr - comme ceux qui portent un titre finissent quelquefois par croire qu'ils possèdent nécessairement les vertus qu'il suppose.

En Israël, des équipes de psychologues travaillent à secourir ceux qui ont survécu aux camps de la mort, pour les aider à vivre leur vieillesse et, si possible, à mourir en paix. Leur principale technique consiste à essayer de délivrer ces victimes du mutisme dans lequel elles se sont emmurées depuis cinquante ans. Le rôle salvateur de la parole prend diverses formes en littérature. Les autobiographies, journaux et lettres, ces écrits intimes, témoignent à un niveau plus sophistiqué, de la fonction vitale de la confidence qui tend, entre autres, à restituer la confiance en la vie en réconciliant l'être avec lui-même et avec le monde. Dans cet exercice, le narrateur cesse en effet de subir son destin, il en maîtrise la substance et en polit les formes, transcendant même ainsi sa propre finitude.



Gabrielle Pascal est professeur au département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Elle est l'auteur d'essais sur les littératures française et québécoise, entre autres *La quête de l'identité chez André Langevin* (Aquila, 1977), *Le sourire de Gérard de Nerval* (VLB / Le Castor Astral, 1989) et *Stendhal* (Droz, Genève, 1993). Elle a aussi publié de nombreux articles dans des revues scientifiques.

Deux textes publiés en même temps illustrent ce lien de la parole et de la survivance. Il s'agit de *Journal d'un prisonnier de guerre, 1941-1945,* écrit par Georges Verreault (Le Septentrion, Québec, 1995) et de *Rouge décanté* du célèbre auteur néerlandais, Jeroen Browers (Gallimard, Collection du monde entier, 1995, traduction de Patrick Grilli). Ces deux auteurs ont vécu une même captivité aux mains des Japonais. Le premier comme soldat canadien, allié de l'Angleterre et capturé à Hong-Kong après la victoire du Japon le 25 décembre 1941; le second, parqué à Batavia (Djakarta) dans un camp de femmes et d'enfants arrachés à leur foyer par la défaite de l'Indonésie en mars 1942.

DANS LES ÉTUDES CONSACRÉES À CE CHAPITRE DU LIVRE OUVERT DE L'HUMANITÉ, ON INSISTE SUR LA DIFFICULTÉ DES VICTIMES À PRENDRE LA PAROLE POUR RACONTER LEUR TERRIBLE EXPÉRIENCE.

Le premier texte n'était pas écrit pour être publié. C'est un témoignage sans ambition littéraire, quoique subtil et utilisant bien l'humour, cette résistance ultime. Il a tenu lieu de confident à un jeune Québécois de Ville Émard engagé dans l'armée canadienne. C'est son fils, Michel, qui a décidé de le publier en hommage au courage de son père et des 1418 hommes (dont 264 ne sont pas revenus) jetés avec lui dans la tourmente à l'autre bout du monde et comme oubliés là pendant quatre ans. Employé à 19 ans en 1939 par Bell Canada comme poseur de lignes, Georges Verreault s'engage deux ans plus tard dans l'armée canadienne et fait partie de deux régiments envoyés pour aider les forces britanniques à Hong-Kong. La situation est déjà sans espoir et, pour Verreault, la guerre ne durera que deux semaines, se terminant le 26 décembre 1941 par la capitulation de Hong-Kong, conquise par les Japonais. Dans ce premier affrontement où tombent beaucoup de ses camarades, le fait que sa spécialisation technique l'assignait au Q.G. de la brigade lui a probablement sauvé la vie. Mais dans la seconde étape qui durera quatre ans passés sous la férule japonaise, plusieurs facteurs

sont intervenus pour l'aider à survivre. D'abord, il a écrit son journal et a exploité ainsi, contre la solitude intérieure, les sévices, la famine et la maladie, les ressources de la parole. Ce qui structure le texte, c'est la riche personnalité du narrateur. On découvre ainsi son idéalisme qui l'élève au-dessus de la haine, une intelligence pragmatique qui lui évite les gestes de révolte suicidaire, sa capacité de réflexion qui lui fait se donner des défis compatibles avec sa situation et enfin un altruisme qui lui permet de donner beaucoup de soi alors qu'il manque de tout. Il a aussi une sensibilité artistique, un talent stylistique et des dons musicaux grâce auxquels il peut exprimer ses émotions et utiliser leur pouvoir régénérateur. Il a partagé la même expérience que ses compagnons mais, comme individu, il se révèle exceptionnel.

«MON JOURNAL, MON VIEUX COMPAGNON»

Ce jeune homme de vingt et un ans apporte son aide, par exemple, à un camarade désespéré qui fait la grève de la faim et il partage ses connaissances avec les autres. Après avoir découvert le bien que lui fait le chant, il forme une chorale et donne des concerts. Affrontant un début de cécité, il sait trouver une consolation en écoutant la Cinquième symphonie de Beethoven et signale: «Ce dernier devint complètement sourd dans le milieu de la composition et la seconde partie traduit bien ce désespoir du grand artiste» (p.115). La lucidité du narrateur consiste à détecter les faiblesses personnelles qui pourraient mettre en danger sa survie: «Je veux arriver au point de contrôler mes pensées surtout mes paroles et mes actes quelles que soient les injustices ou la bassesse d'âme dont je suis le témoin bouillant» (p.61-62). Il a aussi l'intuition que cet effort moral ne suffit pas et il s'offre des «plaisirs». Il décrit par exemple avec un humour salvateur comment il s'est offert une intimité: «Comme j'aime énormément la tranquillité, j'ai perché mon lit à deux pieds de la toiture au-dessus de tous les autres grabats et j'y grimpe à l'aide d'une échelle "home made" également [...] je vais le nommer "mes appartements"» (p.64). C'est là que Georges Verreault oublie un peu que «c'est mourir à petit feu que d'être où il est» (p.71).

LE PREMIER ENNEMI À VAINCRE EST LA FAIM CAR L'ALIMENTATION N'EST CALCULÉE QUE POUR EMPÊCHER DE JUSTESSE LES PRISONNIERS DE MOURIR:

CE RÔLE SALVATEUR DE LA PAROLE PREND DIVERSES FORMES EN LITTÉRATURE.

Le premier ennemi à vaincre est la faim car l'alimentation n'est calculée que pour empêcher de justesse les prisonniers de mourir: une soucoupe de riz le matin et le soir, à midi deux tranches de pain et une tasse de thé. Il arrive aussi que ces rations diminuent. Bientôt les maladies s'abattent sur le camp, entre autres la diphtérie, la pleurésie, la pneumonie, sans parler de la dysenterie chronique et des coups qui pleuvent n'importe quand. Après un an et demi de ce calvaire, les Japonais mettent au travail les «squelettes ambulants» (p.93). En 1943, ils sont transférés au Japon où, en dépit du froid, ils trouvent un climat plus sain. Le narrateur devient souvent un témoin attentif quand, pour travailler sur un chantier de bateaux, il peut sortir du camp et il confie par exemple: «La population crève de faim. Tout est rationné et contrôlé par l'armée nippone, laquelle fait la belle vie» (p.108). Enfin, des lettres leur parviennent avec six mois de retard et des distributions annuelles de colis de la Croix-Rouge qui précèdent de peu la nouvelle de l'Armistice. Des quadrimoteurs américains se transforment en bons génies et inondent le camp de nourriture et de vêtements. Mais c'est seulement le 17 octobre 1945 que Georges Verreault descend du train transcontinental qui l'amène de Vancouver à Montréal. Il se marie peu après et fonde une famille mais, à 46 ans, il meurt d'épuisement en quelques jours avec, aux dires de son médecin, l'organisme d'un homme de 80 ans. N'oublions pas ces soldats de l'ombre, les morts tombés pour libérer une terre amie, les prisonniers, tous ceux dont la santé a été irrémédiablement altérée. Leur destin héroïque et douloureux a contribué à forger l'identité et la réalité canadienne.

CÔA! CÔA!

Dans un roman paru en 1979 et intitulé *Het Verzonkene* (*L'Eden englouti*), Jeroen Browers évoquait le paradis de ses premières années en Indonésie avant son internement, avec sa grand-mère, sa mère et sa soeur dans un des camps implantés sur l'Archipel par les forces d'occupation japonaises, après la capitulation des Indes néerlandaises en 1942. En janvier 1981, la mort de sa mère, avec qui il a rompu toute relation, réveille le souvenir atroce de leur captivité. A ce sujet, il confie: «L'histoire des camps japonais risque de tomber dans l'oubli, car ceux qui ont traversé cette épreuve n'en ont pas parlé» (p.28). Lui-même se décrit comme un «bambin égoïste» (p.28) qui mangeait les rations de sa mère. Toutefois, quand il signale au début du récit: «Je n'ai pas souffert» (p.28), Browers participe du mutisme des rescapés. Car, s'il n'a pas subi de sévices, nous

apprenons que l'angoisse ne l'a jamais quitté depuis. Pour défier la tentation du suicide, il a d'abord essayé de pratiquer une confidence indirecte en écrivant un livre sur le suicide dans la littérature néerlandaise. Mais la disparition de sa mère l'entraîne à affronter ses souvenirs du camp de Tjideng où il est resté, de trois à six ans. Il publie en 1981 *Rouge décanté*, deuxième volet d'une trilogie autobiographique, que Gallimard vient de publier.

«L'HISTOIRE DES CAMPS JAPONAIS RISQUE DE TOMBER DANS L'OUBLI, CAR CEUX QUI ONT TRAVERSÉ CETTE ÉPREUVE N'EN ONT PAS PARLÉ»

Dans ce texte, il remonte aux sources de sa difficulté à «sentir», à aimer et à s'engager, il s'interroge sur ses «dérives» et sur sa rupture avec sa mère dont il dit: «quelque part dans le temps, j'ai disparu de sa vie et elle a disparu de la mienne» (p.119). Il évoque leur vie avant l'invasion: «Nous avions une maison en ville et une maison dans les montagnes, ma mère personnifiait l'éternelle jeunesse et l'éternelle beauté et son mari était assez fortuné [...] nous avions à notre service une foule de domestiques» (p.145). A ce tableau édénique s'oppose la vie du camp dans un quartier de Batavia isolé de la ville par des palissades de jonc, des miradors et des barbelés. Lors des appels qui avaient lieu plusieurs fois par jour et duraient des heures sous un soleil de plomb, un des caprices des gardes consistait à imposer aux prisonniers de faire indéfiniment des sauts de grenouille en criant «Côa! Côa!» (p.25).

«NOUS HABITIONS DANS L'ÉVIER»

Dans ces maisons de pierre des milliers d'Européennes étaient internées avec leurs enfants et sur des surfaces de quelques mètres carrés. Le narrateur précise: «nous habitions dans l'évier. Ma mère dormait dessus, et ma grand-mère, ma soeur et moi dessous» (p.27). Pour avoir oublié de saluer le garde, fait un petit feu pour bouillir de l'eau, volé une croûte de pain, les femmes subissaient des «punitions». Le narrateur évoque des images qui l'obsèdent encore: une femme reste 24 heures sur la place des appels, au garde-à-vous, nue, les mitrailleuses du mirador braquées sur elle; une autre marche à quatre pattes dans les rues portant autour du cou une corde que tient le garde qui marche derrière elle et lui donne des coups de pieds de sa botte cloutée; une malheureuse est enfermée dans une niche en tôle chauffée à blanc par le soleil et entourée d'insectes rampants qu'elle ne peut pas chasser sans laisser une partie de sa chair sur les parois du «four».

Le narrateur évoque ces horreurs pour s'en libérer mais aussi pour les répertorier et pallier ainsi aux manques de l'Histoire officielle qui neutralise l'épreuve des camps dans des formules conventionnelles comme: «Au camp de Tjideng, devenu tristement célèbre, ont été emprisonnées 10 000 femmes parmi lesquelles l'époux et la fille du gouverneur général» (p.29).

LORS DES APPELS QUI AVAIENT LIEU PLUSIEURS FOIS PAR JOUR ET DURAIENT DES HEURES SOUS UN SOLEIL DE PLOMB, UN DES CAPRICES DES GARDES CONSISTAIT À IMPOSER AUX PRISONNIERS DE FAIRE INDÉFINIMENT DES SAUTS DE GRENOUILLE EN CRIANT «COA! COA!»

L'effet de la parole se fait sentir dans le texte lui-même à mesure que le narrateur découvre la cause de l'insensibilité dont il s'est toujours senti coupable devenu adulte. De lui et des enfants du camp, il dit: «Le plus terrible c'était que finalement nous ne puissions plus être émus» (p.105). Il progresse ainsi vers une réconciliation avec le petit Jeroen que certaines atrocités des Japonais faisaient rire. Il comprend aussi que c'est son impuissance à défendre sa mère qui l'a fait, un jour où elle avait été torturée plus atrocement que d'habitude, renoncer à l'aimer puis l'a ensuite amené à désirer sauvagement la mort: «A partir de ce moment-là, mon désir de ne pas être présent...» (p.142), confie-t-il dans une éloquente litote. Le ton personnel de cet écrivain dont les images oniriques alternent avec des descriptions très crues, donne un relief saisissant à l'évocation de cette terrible «tranche de vie». La lecture n'en est pas de tout repos car certaines pages font mal. Mais elle permet de se rapprocher de tous ceux dont l'existence a été hypothéquée par des conflits internationaux dans lesquels leur vie a fait naufrage. N'est-ce pas là une juste commémoration ? ■

LE SURNATUREL AU QUOTIDIEN

Cécile Braucourt

En 1993, la Collection UNESCO des oeuvres représentatives suscite surprise et émoi au sein de la communauté des spécialistes de la littérature latino-américaine, ou de ses simples aficionados: elle porte pour la première fois à la connaissance du public l'ensemble des nouvelles de Julio Cortázar, y compris une série de textes nouveaux (Nouvelles, Gallimard, 1993). Le recueil réunit en effet en un seul volume non seulement la totalité des récits parus entre 1945 et 1982, mais aussi 13 nouvelles inédites, en espagnol comme en français. C'est une découverte inespérée puisque, de l'écrivain argentin décédé en février 1984, on ne pouvait plus, en toute logique, rien attendre qui n'ait été lu, étudié et commenté. Faut-il y voir un dernier clin d'oeil de celui qui voulait se libérer des schémas logiques et pour qui n'existait pas de frontière entre le rêve et la réalité, entre la vie et la mort? Ou encore une démonstration troublante du fait que des phénomènes illogiques peuvent pourtant être bien réels? Julio Cortázar, quant à lui, n'aurait probablement rien trouvé de surprenant à être publié, quelque 10 années après sa mort... les phénomènes surnaturels faisaient partie pour lui de la réalité.

Il y aurait cependant trouvé à redire pour une autre raison puisqu'il n'avait jamais voulu faire éditer ces textes, écrits à Buenos Aires entre 1937 et 1945, sans intention. Il est alors un tout jeune homme (Cortázar est né en 1914 à Bruxelles de parents argentins), un peu journaliste et écrivain à ses heures, ne proposant qu'occasionnellement ses textes à une revue argentine. Mais son oeuvre d'écrivain, celle qui le rend célèbre de Buenos Aires à Paris, ne débute véritablement



Cécile Braucourt est détentrice d'une maîtrise de littérature espagnole et latino-américaine de la Sorbonne.

qu'en 1951, date de publication de son premier recueil de nouvelles, *Bestiaire*. Partagée d'une part entre des romans parfois révolutionnaires comme *Marelle* (1963), qui fit «l'effet d'un tremblement de terre dans le monde littéraire hispanophone», comme le signale Mario Vargas Llosa dans sa préface à ce recueil, ou comme *Maquette à monter* (1971), et d'autre part ses nouvelles, l'oeuvre de Julio Cortázar occupe, depuis, une place de premier ordre dans la littérature.

JULIO CORTÁZAR, QUANT À LUI, N'AURAIT PROBABLEMENT RIEN TROUVÉ DE SURPRENANT À ÊTRE PUBLIÉ, QUELQUE 10 ANNÉES APRÈS SA MORT

La décision de l'UNESCO d'inclure dans son volume, sous le titre *L'Autre Rive, La Otra Orilla*, ces 13 nouvelles, dissimulées, presque oubliées par Cortázar lui-même, n'est donc pas sans conséquences. Elle n'a pas manqué de susciter des polémiques, d'aucuns arguant que cette contradiction de la volonté de l'auteur était un manque de respect. Mais, si l'on est instinctivement sensible à cet argument et un peu mal à l'aise de violer les secrets d'un homme qui ne peut plus les défendre, comment ne pas se laisser aller à sa curiosité et se plonger dans ce nouveau recueil qui complète l'oeuvre de Cortázar? On se déculpabilisera en pensant que c'est sa première femme, légataire de son oeuvre, qui en a motivé la publication ...

LE FANTASTIQUE, GENRE FAVORI DE CORTÁZAR

La passion de Cortázar pour la littérature fantastique est bien connue de tous ses lecteurs. D'Edgar Poe, dont il traduisit l'ensemble de l'œuvre, à Henri James, en passant par Borgès et Kafka, Cortázar aime la littérature fantastique et s'en imprègne dès l'enfance. Il y puise assurément un goût croissant pour une littérature volontairement ambiguë dans laquelle les frontières du réel et de l'inconnu sont toujours troubles. Pour comprendre l'univers fantastique de Cortázar, il faut lire l'*Introduction à la littérature fantastique* de Tzvetan Todorov (P.U.F., 1979) et en retenir cette définition: «Celui qui perçoit l'événement doit opter pour l'une ou l'autre des deux solutions possibles: ... s'il décide que les lois de la réalité demeurent intactes et permettent d'expliquer les phénomènes décrits, nous dirons que l'oeuvre relève d'un autre genre: l'étrange. Si, au contraire, il décide qu'on doit admettre de nouvelles lois de la nature, par lesquelles le phénomène peut être expliqué, nous entrons dans le genre du merveilleux». Le fantastique de Cortázar, c'est cette hésitation, cette zone d'incertitude, c'est le «néo-fantastique» de Tzvetan Todorov, «l'art fantastique idéal» de Louis Vax, celui qui «sait se maintenir dans l'indécision» (*La séduction de l'étrange*, P.U.F., 1987).

Cortázar maintient l'ambiguïté et en fait la seule et unique loi de son univers fantastique: le cadre des nouvelles est souvent excessivement réaliste (une salle d'hôpital, une chambre à coucher, un dîner familial autour d'une table, un jardin), l'histoire parfois extraordinaire ou à l'inverse très rationnelle. Ce qui distingue cet univers, et ce qui lui donne toute son originalité, c'est la fusion parfaite entre une réalité éminemment banale et le fait fantastique. Réel et fantastique ne s'excluent jamais, mais s'entrecoisent et donnent naissance à une autre réalité où liberté et irrationnel mènent le jeu. Cette démarche s'apparente, comme le souligne Mario Vargas Llosa dans sa préface, à celle des surréalistes qui détectaient «le prodigieux dans le banal». Cortázar crée une réalité poétique qu'André Breton qualifierait de «merveilleux quotidien», il ne s'éloigne que rarement de la réalité qui l'entoure, et c'est d'elle que surgit, naturellement, l'élément fantastique.

Cette intrusion du surnaturel dans le quotidien nous perturbe, elle nous oblige à porter un regard différent sur la réalité et à repenser nos certitudes. Cortázar se joue de la perplexité qu'il nous inspire. Le lecteur est en effet déconcerté par la diversité et l'incohérence apparente du champ d'investigation parcouru. Les thèmes classiques de la littérature fantastique côtoient ceux des genres voisins: action indépendante de certaines parties du corps; conflit entre les forces corporelles et spirituelles et matérialisation des désirs de l'esprit; personnages infernaux ou qui se dédoublent; disparition des frontières entre la vie et la mort. La littérature fantastique est ici abordée sous tous ses angles, offrant un catalogue hétéroclite de thèmes et de genres qui semble parfois manquer d'unité.

Pourquoi avoir réuni ces nouvelles? Pourquoi Cortázar, sans les avoir assemblées lui-même, affirmait-il: «Chaque fois que, dans leurs cahiers respectifs, elles me sont tombées sous les yeux, j'ai été certain qu'elles devaient s'étayer, que la solitude les perdait?» (Omar Prego, *Entretiens avec Julio Cortázar*, Gallimard, 1986). Cortázar nous donne une clé pour tenter de saisir la cohérence de ces histoires: «Elles méritent peut-être d'être groupées parce que du désenchantement de chacune d'elles est née l'envie d'écrire la suivante» (*Ibid.*). Chacun de ses récits nous pousse au plus profond de nos interrogations, et synthétise à la fois la peur que nous inspirent les incertitudes du monde qui nous entoure, et notre incapacité à en comprendre l'origine.

CE QUI DISTINGUE CET UNIVERS, ET CE QUI LUI DONNE TOUTE SON ORIGINALITÉ, C'EST LA FUSION PARFAITE ENTRE UNE RÉALITÉ ÉMINEMMENT BANALE ET LE FAIT FANTASTIQUE.

REDÉCOUVRIR LA RÉALITÉ

Cortázar propose une nouvelle approche de la réalité, et cette approche rejette les contraintes de la raison, de l'espace et du temps. En leur substituant une approche ludique, il redonne à l'inconscient et à l'arbitraire toute leur signification. Comme l'ont fait de nombreuses civilisations dominées par l'irrationnel, Cortázar rétablit le hasard et le mythe comme des éléments essentiels à la compréhension du monde. Il s'agit d'une exploration, à la fois inquiétante et ludique, de notre univers quotidien.

Le fantastique cortazarien emprunte ses thèmes à la réalité la plus banale. Même s'il est parfois expliqué par le rêve, le jeu de l'imagination, la fatalité ou l'humour, le surnaturel surgit sans préavis et envahit finalement l'univers logique, jusqu'à le dominer. Il semble parfois qu'il n'ait été que le simple jeu d'une illusion des sens, et le ton de dérision de ce surnaturel qui sonne faux laisse penser que l'auteur se moque, à dessein ou non, de la tradition fantastique. Peut-être est-il excessif de lui octroyer de telles intentions satiriques, mais toujours est-il qu'il prend ici plus de recul que jamais par rapport au fantastique. Cette maturité précoce est inattendue, et elle justifie à elle seule la lecture de *L'Autre Rive* .

Sa diversité thématique donne à ce recueil un soupçon d'incohérence et d'absurde qui se révèlent fascinants. Elle manifeste une volonté affirmée de déconstruire la réalité; et la logique, mise à mal par Cortázar, nous fait défaut. Son fantastique nous dérange parce qu'il nous laisse sans repères: la dérision, le jeu ou l'absurde ébranlent les évidences qui font nos raisonnements habituels. Cortázar poursuit dans les espaces les plus familiers les signes d'une aventure quotidienne, nous obligeant à percevoir l'incohérence du monde dans lequel nous évoluons. La réalité n'est pas celle que perçoit habituellement la raison, elle est au contraire multiple, mouvante, tout à fait insaisissable: pluralité des êtres, des dimensions temporelles et spatiales et de la nature même des choses, et simultanéité de ces différents aspects d'une même chose.

Mythes et fantastique, parce qu'ils expriment l'inconscient mieux que la littérature réaliste, offrent peut-être une image plus complète de la réalité: c'est ce que Cortázar parvient à nous transmettre. La démarche fantastique cortazarienne prend l'aspect d'une tension vers ce qui est autre. De la redécouverte de l'habituel surgit le fantastique, la face méconnue du quotidien. L'expérience de l'altérité, sous ses formes les plus diverses, reste la principale dynamique du fantastique cortazarien.

UNE DYNAMIQUE DE DESTRUCTION

Il y a nécessairement une forme de violence dans un tel voyage au-delà des limites de la raison. Ce voyage, qui se fait spéculation systématique et mise en doute incessante des évidences, est le moteur de l'œuvre comme il est en fin de compte le sens de la vie. L'essentiel est de fournir les moyens de redécouvrir la réalité, et c'est en détruisant les schémas existants et les apparences trompeuses que Cortázar se propose d'y

contribuer. Quelle autre finalité à ses nouvelles sinon une incessante remise en cause?

Le fantastique a toujours été une forme de rébellion, un rejet de l'ordre établi. Les nouveaux horizons que la perspective fantastique se propose de faire découvrir prennent avec Cortázar un visage particulier parce qu'ils révèlent l'inconnu dans le familier. De là naît sans doute la nécessité de la violence qui vient doubler la démarche fantastique. Celle-ci est d'abord une forme de libération de tout ce qui entrave la liberté de la pensée. La violence semble incontournable. Le jeune Cortázar est d'autant plus sensible à ce danger d'asservissement de l'imagination que l'Argentine est alors confrontée quotidiennement à des tensions sociales et politiques. La réalité latino-américaine n'a pas manqué de laisser à la littérature l'empreinte de cette violence latente ou manifeste, et Cortázar en fait le moteur de son écriture. Lorsqu'il s'installe définitivement en France en 1951, une nouvelle forme de maturité lui permet, au-delà de la simple destruction des règles établies, de trouver les moyens de reconstruire ce qu'il met en doute.

Dans ces premières nouvelles, Cortázar laisse en l'état ce qu'il a déconstruit, sans rien proposer en échange. Le jeu fantastique est donc plus cruel que par la suite parce qu'il reste inachevé. La véritable perspective fantastique cortazarienne est celle de ses nouvelles postérieures, celle qui détruit mais pour mieux reconstruire en appréhendant la réalité intérieure de l'individu, celle qui donne les moyens de dépasser le phénomène fantastique en l'intériorisant. Le jeu fantastique sera complet lorsqu'il y aura réconciliation entre ce que Julio Cortázar appelait la révolution du dehors et la révolution du dedans. ■

LES RÈGLES DU JEU

André Smith

En début d'année, deux événements politiques fortement médiatisées ont marqué un tournant dans l'attitude fédéraliste vis-à-vis la possibilité d'un troisième référendum sur la séparation du Québec.

D'abord, le 21 janvier dernier, le Réseau de l'information (RDI) nous a présenté en direct un colloque organisé par le Comité spécial pour l'unité canadienne dont le but est de combattre le projet de sécession du Québec. Trois thèmes ont dominé cette soirée: le caractère inconstitutionnel du processus référendaire, la divisibilité du territoire québécois en cas de séparation et l'usage immodéré du concept nationaliste dans l'école et la culture québécoises.

Quelques jours plus tard, le nouveau ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Stéphane Dion, a rappelé à son tour que si le Canada était divisible, le Québec



André Smith est professeur au département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Outre des articles dans des revues scientifiques il a publié des essais sur les littératures française et québécoise, entre autres *La nuit de Louis Ferdinand Céline* (Grasset, 1973), *L'univers romanesque de Jacques Godbout* (Aquila, 1977) et *Le théâtre de Marie Laberge* (VLB, 1987). Il est également l'auteur de deux romans.

l'était aussi et que son morcellement serait à l'agenda des négociations suivant la séparation.

De tels propos ne correspondent évidemment pas au partenariat chimérique dont la propagande péquiste tente d'accréditer la réalité dans l'opinion. Ils ont cependant le mérite de soulever les problèmes réels auxquels l'entreprise souverainiste nous a confrontés.

Ainsi, malgré les dénégations tactiques de ses défenseurs et même s'il est globalement respectueux de la démocratie, le nationalisme québécois repose indubitablement sur le concept d'État-nation. C'est la promotion et la défense de la culture francophone qui expliquent l'existence même du mouvement incarné par Lucien Bouchard. Les souverainistes estiment qu'un Québec indépendant servirait mieux le fait français que le Canada actuel. Nous pensons au contraire que la constitu-

tion canadienne donne à notre culture et à notre langue tous les outils nécessaires à son épanouissement. Il suffit de les utiliser. Toutefois, il ne

ON SE DEMANDE SUR QUELLE PLANÈTE VIVENT CES DÉFENSEURS AUTO-PROCLAMÉS DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE.

s'agit pas ici de débattre de nos positions respectives, mais plutôt d'en rappeler brièvement le fondement.

Si les francophones du Québec constituent un peuple, légitimement c'est aussi le cas des Amérindiens. Quant aux autres Québécois, anglophones et allophones, ils estiment appartenir au peuple canadien. Cela fait beaucoup de peuples dont aucun en théorie ne saurait avoir préséance sur les autres. Peut-on s'étonner, dans ces conditions, qu'advenant une déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement péquiste, les peuples non francophones du Québec réclament leur maintien dans le Canada? C'est alors que, malgré son caractère odieux et son potentiel de violence, la partition du territoire québécois deviendrait une possibilité. Cette négociation territoriale, comme d'ailleurs l'ensemble de la négociation Canada / Québec, se déroulerait-elle pacifiquement? Oui, affirment en chœur la plupart de nos dirigeants. Mais dans une situation révolutionnaire où s'opposent des pulsions patriotiques également déterminées ainsi que des intérêts perçus comme «vitaux» par les extrémistes de tous bords, le pire n'est pas exclu à priori. En politique, il y a quelquefois des mouvements difficiles à arrêter une fois enclenchés.

Bien sûr, suggérer un tel scénario provoque des ricanements et même des insultes de la part des souverainistes. La directrice du *Devoir* (le 23 janvier 1996) a ainsi qualifié d'«agités» et de «staliniens» les conférenciers du colloque du 21 janvier tout en s'appliquant à dénigrer les mobiles de leur engagement. Pourquoi? Parce qu'ils soulèvent de vrais problèmes? En fait, le colloque du 21 janvier, comme le nouveau discours du gouvernement Chrétien, introduit le facteur de réalité dans le débat référendaire. Soudain, contrairement à l'affirmation du Lucien Bouchard, l'opinion publique découvre que le Canada existe et qu'il entend, au Québec même, résister aux forces qui visent à le démembrer. Désormais, pour reprendre une métaphore chère à M. Parizeau, il y a deux équipes sur la patinoire. Qui sera l'arbitre? Les citoyens du Québec. Pour peu qu'on leur pose une question claire, on ne saurait douter de leur réponse. Mais cette question justement, on ne voit pas au nom de quel principe elle serait conçue et formulée par les seuls souverainistes, car cela reviendrait à supposer que l'indépendance du Québec a déjà eu lieu. Ottawa a le devoir, vis-à-vis les citoyens du Canada habitant le Québec, de veiller au minimum à ce qu'une troisième question référendaire soit sans ambiguïté. Pourquoi ne pas demander aux Québécois s'ils souhaitent rester citoyens canadiens? Afin de dissiper la confusion engendrée par le dernier référendum péquiste, ne serait-il pas légitime de poser cette question toute simple?

***

Depuis quelques années, il y a, rue Sainte-Catherine ouest, un bâtiment orphelin: l'ancien magasin Simpson. Sa disparition a provoqué un vide dans le quartier déjà défiguré par d'autres fermetures de moindre importance. De grandes planches sur lesquelles on colle des affiches hétéroclites et souvent déprimantes ont remplacé les vitrines d'antan. Bientôt, ces jours-ci en fait, le Forum de Montréal, lieu mythique s'il en fut, fermera à son tour. Notre prochaine coupe Stanley sera gagnée sur le site de l'ancienne gare Windsor.

Tout cela est dans l'ordre. La ville se transforme, donne brièvement l'impression d'agoniser, puis renaît, revitalisée par de nouveaux projets.

C'est dans cette humeur optimiste que j'ai accueilli, comme tant d'autres, l'idée du déménagement et de la réunion des cinq bâtiments de la Bibliothèque Nationale du Québec dans l'immeuble «Simpson». En pratique, mais surtout dans l'ordre symbolique, comment ne pas applaudir à cette intégration de notre Bibliothèque dans un lieu cosmopolite et chargé d'histoire? Autrefois,

SI LES FRANCOPHONES DU QUÉBEC CONSTITUENT UN PEUPLE, LÉGITIMEMENT C'EST AUSSI LE CAS DES AMÉRINDIENS. QUANT AUX AUTRES QUÉBÉCOIS, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES, ILS ESTIMENT APPARTENIR AU PEUPLE CANADIEN. CELA FAIT BEAUCOUP DE PEUPLES DONT AUCUN EN THÉORIE NE SAURAIT AVOIR PRÉSÉANCE SUR LES AUTRES.

comme le racontent les romans de Michel Tremblay, les francophones de Montréal, notamment du Plateau Mont-Royal, se sont répandus dans les grands magasins à l'ouest de l'avenue du Parc, favorisant ainsi le mixage des populations. Ne serait-il pas évocateur que dorénavant écrivains et chercheurs décryptent les manuscrits d'Alain Grandbois ou de Mordecaï Richler entre les rues Mansfield et Metcalfe, dans un vaste immeuble rénové que des millions de Montréalais ont fréquenté depuis des lustres?

Hélas! Cette transformation n'est pas au goût de l'influente Union des Écrivains québécois qui a entrepris une campagne visant à dénigrer le projet. On se demande sur quelle planète vivent ces défenseurs auto-proclamés de l'identité québécoise. Conçoivent-ils Montréal comme une série d'enclaves isolées? Faudra-t-il, pour leur donner satisfaction, déménager la Bibliothèque sur l'île d'Orléans? ■



DÉMAGOGIE, DÉMAGOGUE

(gr. *dèmagôgia*, art de conduire ou gouverner, *agein*, le peuple, *dèmos*, de *dèmagôgein*, amener le peuple à soi, se rendre populaire, flatter le peuple; *dèmagôgos*, meneur de peuple).

1) *Démagogie:* Politique par laquelle on flatte, excite, exploite les passions des masses. Action politique visant à conquérir ou à conserver le pouvoir en flattant le peuple et en prenant des mesures de facilité destinées à engendrer la popularité mais contraires à l'intérêt général réel.

2) *Démagogue:* politicien qui flatte les masses pour gagner et exploiter leur faveur.

CITATIONS:

«La démagogie s'introduit quand, faute de commune mesure, le principe d'égalité s'abâtardit en principe d'identité»
(Antoine de Saint-Exupéry)

«Ils succombent à la terreur électorale, à la psychose démagogique, au désir de conserver à tout prix leur mandat»
(Georges Duhamel)

«Un démagogue est le flatteur du peuple»
(Aristote)

«Le démagogue est le pire ennemi de la démocratie»
(dicton courant)

SOURCES:
Le petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines

Préparé par
NADIA KHOURI

CHANT DU RÉFÉRENDUM

(sur l'air de God Save the Queen!)

Victoire! aujourd'hui
vécue dans notre histoire
gagnée non sans bruit.
Pauvre M. Parizeau
tous vos projets à l'eau
chacun de nous dira pour vous
un «Souvenez-vous!»

Avec tout l'Canada
le peuple rallié
pour nous prendra
l'allure d'un rescapé
clamant son allégresse
pour qu'à jamais séparation
n'afflige la nation!

Béni soit maintenant
le Dieu de nos ancêtres
pour ce présent
désormais nous prierons
pour que tous nous restions
unis à ce cher Canada
et Québec survivra!

Soeur Cécilia Lamothe, 93 ans

LES DÎNERS DE CITÉ LIBRE

MONTRÉAL



JULIUS GREY

Jeudi 14 mars 1996
de 17 h 30 à 21 h

JULIUS GREY
STEPHEN SCOTT
«SI LE CANADA EST DIVIBLE LE QUÉBEC L'EST-IL AUSSI ?»

Où:
À la Maison du Egg Roll

Renseignements et réservation:
Isabelle Randria
(514) **671-8487**



STEPHEN SCOTT

QUÉBEC

Lundi 25 mars 1996
de 18 h à 21 h 30

JACQUES CHAGNON
Député libéral de Westmount/St-Louis
Ex-ministre de l'Éducation
«À QUAND LES COMMISSIONS SCOLAIRES LINGUISTIQUES ?»

Où:
Au Petit Coin Breton

Renseignements et réservation:
Paul et Judith Stryckman
(418) **683-3639**

OTTAWA

Mercredi 20 mars 1996
de 17 h 30 à 21 h

RENÉ-DANIEL DUBOIS
«NI L'UN, NI L'AUTRE»

Mercredi 17 avril 1996
de 17 h 30 à 21 h

GUY BERTRAND
«POURQUOI LA SÉCESSION ?»

Où:
À l'Hôtel Delta

Renseignements et réservation:
Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**



RENÉ-DANIEL DUBOIS



GUY BERTRAND



Mars - avril
1996